



La Revue Séquentielle

n°123

14 avril 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclatisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

27ÈME JOUR SANS MACDO NI PIZZERIA



La phrase

«les cadres familiaux sont abolis. L'insécurité ne naît pas seulement de la présence de la maladie, mais aussi d'une déstructuration des éléments qui construisaient l'environnement quotidien. Tout est autre »

Jean Delumeau

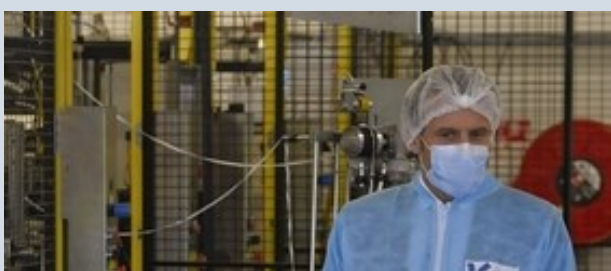


La facture

Emma – 13 avril 2020

« Salut à toutes et tous, j'espère que vous vous en sortez ! J'ai le sentiment que ces dernières semaines ont été un peu hors du temps, rapides et suspendues en même temps. On voit passer des tas d'informations sur les réseaux sociaux, et on a du mal à avoir une idée précise de ce qu'il se passe. Du coup j'ai essayé de rassembler des informations en une BD, avec, vous vous en doutez, « un peu » de mon regard dedans. Les statistiques changent, malheureusement, très vite, donc elles valent ce qu'elles valent, une image de ce qui se passe aujourd'hui, 13 Avril. N'hésitez pas à compléter et réagir dans les commentaires, je n'ai pas pu écrire sur tout ce qui m'est venu, mais je referai peut-être des petits posts pour en dire plus ! Prenez bien soin de vous, et courage... » Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :

<https://emmaclit.com/2020/04/13/la-facture/>



Pénurie de masques : chronique d'un mensonge

L'Humanité.fr – 8 avril 2020

La volte-face de l'exécutif sur la protection du visage révèle les duperies du pouvoir macroniste dans la gestion de la crise. La pénurie a été dissimulée derrière des consignes sanitaires irresponsables. Retour sur un véritable scandale. Gouverner, c'est prévoir. Et, sur ce sujet, le gouvernement ne peut plus se voiler la face. Depuis deux mois, il a délibérément menti pour étouffer le scandale de la pénurie. « Il n'y a pas besoin d'un masque quand on respecte la distance de protection vis-à-vis des autres », expliquait, mi-mars, la porte-parole du

gouvernement, Sibeth Ndiaye, argumentant laborieusement : « Je ne sais pas utiliser un masque (...) ce sont des gestes techniques. » Des « éléments de langage » fantasmés déclinés sur tous les tons. « Il faut sortir de ce fantasme autour des masques, explique également la ministre Agnès Pannier-Runacher, le 19 mars. Respecter une distance de plus d'un mètre, c'est beaucoup plus efficace qu'un masque. Et, surtout, on a des cas de contamination de gens qui portent des masques et le tripotent toute la journée. » Un raisonnement repris par le premier ministre lui-même devant la mission d'information parlementaire, mercredi dernier. « Il n'y a pas de preuve que le port du masque dans la population apporterait un bénéfice. Ce serait même plutôt le contraire, à cause d'une mauvaise utilisation », a osé Édouard Philippe devant les parlementaires.. Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.humanite.fr/penurie-de-masques-chronique-dun-mensonge-687538>



Noam Chomsky et la peste néolibérale

Là-bas si j'y suis - 9 avril 2020

« Vous êtes né en 1928 et vous avez écrit votre premier essai, je crois, quand vous aviez 10 ans, et cet essai portait sur la guerre d'Espagne, juste après la chute de Barcelone, en 1938, ce qui paraît très lointain à ma génération. Vous avez survécu à la Seconde guerre mondiale, vous avez été témoin d'Hiroshima, vous avez été témoin de nombreux événements politiques, historiques, de la guerre du Vietnam à la chute du mur de Berlin, en passant par le choc pétrolier. Avant cela, vous avez été témoin de Tchernobyl, et ensuite, dans les années 1990, vous avez connu les événements qui ont mené au 11 -

Septembre, encore un événement global. À vrai dire, j'essaie de résumer la longue histoire de votre vie en peu de temps, mais l'événement le plus récent est la crise financière de 2007-2008. Avec un tel passé, une vie si riche, et votre position de témoin mais aussi d'acteur dans ces processus historiques majeurs, comment regardez-vous la crise actuelle du coronavirus ? Est-ce un événement historique sans précédent, en êtes-vous étonné ? Quel est votre point de vue ? » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : https://la-bas.org/la-bas-magazine/textes-a-l-appui/noam-chomsky-et-la-peste-neoliberale?fbclid=IwAR3Upj1CZwH-BqDdqSyQa3PvUAPB79DaNnqwhQhdq1GBwtY9vQmTO_Ek1sk

La mondialisation montre qu'elle est tout le contraire d'un processus heureux » -

LVSL – 3 avril 2020

« En cette période de confinement, nous avons sollicité le professeur d'économie à l'Université Toulouse Capitole 1, Gabriel Colletis. Longtemps conseiller auprès du Commissariat général au Plan, il a fondé il y a quelques années l'association du MANifeste pour l'Industrie (MAI) pour justement remettre au cœur du débat public l'impératif industriel. Selon lui, cette crise sanitaire débouche à la fois sur une crise financière et économique mais également sur une crise politique. Elle dévoile, d'une part, les résultats des politiques d'austérité conduites en Europe depuis 2008, et d'autre part, le résultat du démantèlement progressif des outils de production stratégique – politiques avec lesquelles il nous faut définitivement rompre. Il entend proposer en sortie de crise que se tienne une grande conférence sur notre souveraineté industrielle. Entretien réalisé par Lauric Sophie et Nicolas Vrignaud... »

Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : https://lvsl.fr/gabriel-colletis-la-mondialisation-montre-quelle-est-tout-le-contraire-dun-processus-heureux/?fbclid=IwAR2qrv3na03pMreUuXILn7Mu9gXC08bMokL6Me6o_FSPHYeamUhrvNusr1w





Covid-19 : un virus très politique

Editions Syllepse – 7 avril 2020



« La crise sanitaire, devenue crise sociale, économique et -politique mondiale, les éditions Syllepse sont contraintes de proposer une deuxième édition, mise à jour et augmentée, de Covid-19, un virus très politique. Ce livre est donc désormais entré dans un processus de réédition permanente et en accès libre ». **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** : : https://www.syllepse.net/syllepse_images/articles/un-virus-tre-s-politique.pdf

Qui protège la protection de l'enfance ? Confinement et travail social

Contretemps - 10 avril

« Obligé-e-s d'aller travailler, les personnels de la protection de l'enfance dénoncent l'absence de protection et plus largement de moyens pour faire face, les éducateurs-rices devant prendre en charge la scolarité des enfants en plus du reste. Hélène, professionnelle en protection de l'enfance, revient sur les effets du confinement dans son secteur et montre comment cette situation rend visible les dysfonctionnements existants, liés en grande partie aux politiques d'austérité imposées aux services publics depuis tant d'années.

Peux-tu revenir sur les effets du confinement en protection de l'enfance ?

Les lieux de vie dans lesquels sont confinés les jeunes sont de 2 types : les foyers de protection de l'enfance (public et privé) et des lieux « en autonomie » où ils vivent, individuellement ou en groupe (hôtel ou appartement). Comme pour tous les enfants, être enfermé, c'est dur à gérer et en protection de l'enfance, bien souvent, il faut ajouter des fragilités : la plupart des jeunes ont une forme de violence en eux parce qu'ils ont vécu des choses difficiles... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** : <https://www.contretemps.eu/confinement-covid19-protection-enfance/?fbclid=IwAR3yLvVMku8GA5jPgY5DGKdn4pRCA-YKiJt5K8wEqXAGmSB0sG6ASciHd8>



Quel travail social en confinement ?

Actualité des luttes – 8 avril 2020

« Aujourd'hui une chronique sur la santé, suivie de deux entretiens autour du travail social et de ses transformations en temps de confinement : – le planning familiale pour un entretien réalisé le 7 avril – Allison assistante social en hôpital psychiatrique et militante au sein de la commission du travail social pour un entretien réalisé le 30 mars. » **Ecoutez l'émission en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** : <https://actualitedesluttes.info/?p=6261>



Contre la logique de la guillotine : Pourquoi la Commune de Paris a brûlé la guillotine – et nous devrions faire de même

crimethinc.com – 12 avril 2020

« Il y a 148 ans cette semaine, le 6 avril 1871, des participant-e-s révolutionnaires armé-e-s de la Commune de Paris ont saisi la guillotine qui était entreposée près d'une des prisons de Paris. Ils et elles l'ont apporté au pied de la statue de Voltaire, l'ont brisée en morceaux et l'ont brûlée dans un feu de joie, le tout, sous les applaudissements d'une immense foule.¹ Il s'agissait d'une action populaire émanant de la base et non d'un spectacle coordonné par des politiciens. À l'époque, la Commune contrôlait la ville de Paris, qui était encore peuplée par des gens de toutes classes sociales ; les armées françaises et prussiennes encerclaient la ville et se préparaient à l'envahir afin d'imposer le gouvernement républicain conservateur d'Adolphe Thiers. Dans ces conditions, brûler la guillotine était un geste courageux qui répudiait le règne de la Terreur et l'idée selon laquelle un changement social positif peut être obtenu en massacrant des gens... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** : <https://fr.crimethinc.com/2020/04/05/contre-la-logique-de-la-guillotine-pourquoi-la-commune-de-paris-a-brule-la-guillotine-et-nous-devrions-faire-de-meme-1>



Epub et pdf en accès libre

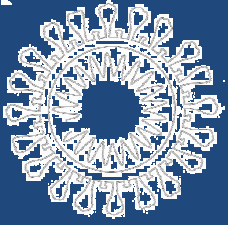
Edition Libertalia – 12 avril 2020

Pour vous accompagner pendant le confinement, nous vous offrons les versions numériques de quelques-uns de nos titres. Liste augmentée régulièrement.

• Mon histoire, Rosa Parks • Trop classe !, Véronique Decker • Appel à la vie, Raoul Vaneigem • Les Historiens de garde, Blanc, Chéry & Naudin • Codine, Panaït Istrati • Handi-Gang, Cara Zina • Plus vivants que jamais, Pierre Peuchmaurd • Canicule, Jean Stern • La Joie du dehors, Guillaume Sabin • Le Mexicain, Jack London • Pirates de tous les pays, Marcus Rediker... **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** : <https://editionslibertalia.com/blog/epub-et-pdf-en-acces-libre>



manifestation confinée



CONFINÉ-ES ET
EN COLÈRE !

14 AVRIL 2020

Pour nos services publics

Décorez vos **balcons**, **drapez**
vos maisons, **affichez**, **graffez**,
chantez, **criez**, **dansez**,
scandez !



SNUTER34 - LA FSU TERRITORIALE DE L'HERAULT
0783837765 - snuter34fsu@yahoo.com
www.snuter34fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN





PROTECTION DE L'ENFANCE FACE AU COVID-19, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX, MEDICO SOCIAUX ET ASSISTANTS FAMILIAUX REPONDENT PRESENT-ES

Le secteur de la protection de l'enfance, dont l'ASE et la PMI, est sous tension depuis plusieurs mois. Les personnels, qui n'ont eu de cesse d'alerter sur la situation dégradée de leur secteur, doivent maintenant assurer leurs missions auprès des enfants et des familles dans des conditions extrêmement difficiles consécutives à la pandémie du COVID 19.

La situation est très critique dans des foyers de l'enfance, des maisons d'enfants à caractère social qui, depuis le début de la période de confinement, assurent l'accueil des enfants et adolescents. Malgré la formidable mobilisation des personnels, au manque de personnels qualifiés et de moyens préexistants s'ajoutent les arrêts de travail et les effets durables du confinement : prise en charge des enfants et adolescents percutée par l'absence de visites familiales, pour certains, ruptures de soins thérapeutiques, la désorganisation d'un quotidien sécurisant. Ce climat amplifie des conditions de travail déjà détériorées.

Les assistants familiaux qui accueillent 24 heures sur 24 h et 7 jours/7 à leur domicile les enfants de l'ASE ont dû assumer du jour au lendemain la prise en charge globale des enfants. Bien que le lien soit maintenu avec les équipes, les assistants familiaux se retrouvent isolés du fait de l'interruption d'activités, des visites ou droit d'hébergement des parents. Elles et ils font preuve d'un engagement professionnel sans faille, démontrant leur sens du service public.

Malgré les contraintes liées au confinement limitant de fait les visites à domicile, l'ensemble des professionnel-les sociaux et médico-sociaux poursuivent l'accompagnement de prévention et de protection des futures mères, des familles, des enfants et des adolescents dont ils ont la charge. Le confinement peut favoriser les violences intra familiales, engendrer une détérioration des situations les plus fragiles, c'est pourquoi les travailleurs sociaux continuent à assurer l'accompagnement et une veille sociale et éducative.

Les syndicats locaux de la FSU Territoriale, dans les Départements, agissent auprès des employeurs pour qu'aucun professionnel et collectif de travail ne reste isolé et obtienne les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les 101 Conseils départementaux sont les chefs de file de la protection de l'enfance. A ce titre, la FSU Territoriale considère qu'ils doivent fournir à tous les professionnel-les assurant cette mission, les protections et équipements garantissant leur intégrité physique.

La FSU Territoriale rappelle que les travailleurs sociaux sont aussi en première ligne pour faire face à cette situation sanitaire inédite. Leur investissement professionnel et leur mobilisation doivent être reconnus au même titre que les salarié-es qui agissent pour répondre aux besoins essentiels de la population, qu'ils travaillent dans les établissements de santé ou médico sociaux, les EHPAD, les commerces d'alimentation, les transports, l'énergie, la salubrité publique...

Cette crise sanitaire exceptionnelle ne doit pas faire oublier les différentes responsabilités des collectivités territoriales et de l'Etat dans le délabrement annoncé de la Protection de l'Enfance. A l'issue de la pandémie, les professionnel-les devront avoir les moyens structurels, financiers et humains pour assurer pleinement cette mission essentielle à l'avenir de notre société.

La FSU Territoriale veillera à ce que la Protection de l'Enfance ne soit pas l'oubliée des chantiers à venir. Dans le travail social comme dans la société, « le jour d'après » se doit d'être en rupture avec les jours d'avant cette crise sanitaire.

Les Lilas, le 8 avril 2020





Paris, le 9 avril 2020

Monsieur Olivier Dussopt,
Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique,

Monsieur le Ministre,

Nos organisations se voient contraintes une fois de plus de vous interpeller solennellement concernant les nombreuses carences observées dans la fourniture d'équipements de protection aux personnels devant assurer une présence physique dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Nous sommes chaque jour saisis de situations aussi dramatiques qu'inacceptables. Les variations quotidiennes de la communication gouvernementale en la matière n'aident aucunement à apaiser la situation.

Compte tenu de la pénurie actuelle, nous demandons par conséquent de nouveau et avec force que les stocks de matériels de protection disponibles soient intégralement affectés aux services publics et secteurs de l'économie concourant aux besoins vitaux de la population. Nous insistons de nouveau sur la responsabilité des employeurs en matière de protection des salariés et sur les possibles conséquences pénales des carences constatées en la matière.

L'urgence est donc de répondre aux nombreuses carences observées dans la fourniture d'équipements de protection aux personnels devant assurer une présence physique dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Nous avons par ailleurs reçu l'agenda social Fonction publique pour le 2^e trimestre de 2020. Dans le contexte de crise sanitaire que vit notre pays, nous considérons aussi inacceptable qu'inapproprié qu'un projet de reprise de l'agenda social tel qu'il était conçu avant la crise puisse nous avoir été adressé. Un agenda social qui prendrait la mesure de la situation à nos yeux devrait consister à ce que le ministère s'engage à prévoir, d'une part, un cadre de discussion visant à tirer les enseignements de la crise et leurs conséquences sur les réformes engagées et celles désormais nécessaires, d'autre part, à programmer une véritable négociation

salariale et non une seule réunion sous la forme d'un simple rendez-vous salarial, et enfin à ouvrir une discussion sur un plan de relance des services publics sur la base des besoins de court et de long terme en matière de service public et d'emploi public.

Compte tenu de ce que vivent nos collègues, compte tenu de l'effet dévastateur produit par les réformes menées sur la capacité des services publics et de la Fonction publique de faire face à une telle situation de crise, un retour à la situation antérieure et a fortiori un simple report de l'agenda social tel qu'il était construit avant la pandémie est inacceptable. Nous ne comprenons pas, en particulier, qu'à la lumière de la crise et du rôle que les CHSCT y ont joué, le gouvernement s'obstine à mettre en œuvre la diminution de leur rôle. Comment, de manière générale, peut-on justifier de la suppression des droits des représentants du personnel alors que leur rôle est majeur dans la crise ? Comment continuer à viser l'externalisation, les privatisations, alors que les agents publics pétris de la culture de l'intérêt général agissent avec un dévouement exemplaire pour le bien commun en toute responsabilité ?

Dans l'immédiat, nous considérons, comme s'y est d'ailleurs engagé le Président de la République lors de son discours du 16 mars, que les efforts de tous doivent être prioritairement tournés vers la gestion de la crise, la protection des populations et de celles et ceux qui sont au travail dans des conditions très difficiles.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

CORONAVIRUS

Macron promet un déconfinement progressif à partir du 11 mai

- Après un mois de confinement, le chef de l'Etat a annoncé lundi soir qu'il prolongeait cette durée jusqu'au 11 mai.
- Il donne quinze jours au gouvernement pour le plan de déconfinement ; les plus vulnérables resteront confinés.
- Les crèches, écoles, collèges et lycées réouvriront progressivement et un masque grand public sera distribué à tous.

ÉPIDÉMIE

Isabelle Ficek
@IsabelleFicek

A 20h02. Juste après les applaudissements des Français à leurs fenêtres en hommage aux soignants. C'est ce moment qu'Emmanuel Macron a choisi, lundi soir, pour s'adresser aux Français dans sa quatrième allocution en un mois. Un mois. Cela correspond à quelques jours près à l'entrée de la France dans le confinement, le 17 mars.

« Nous sommes en train de vivre des jours difficiles, nous ressentons la peur, l'angoisse (...). Cette période est encore plus difficile à vivre quand on habite à plusieurs dans un appartement exigu, que les risques de tension scandent le quotidien et que la solitude et la tristesse est là pour les anciens », a-t-il commencé. Avant de rendre hommage aux soignants, à la première ligne – « ils ont tenu » – à la deuxième ligne comme à la troisième. « Vous avez fait que l'épidémie commence à marquer le pas. Les résultats sont là (...) l'espoir renaît », a-t-il salué.

Les aides renforcées

Alors certes il a reconnu que la France n'était sans doute pas assez préparée : « le moment a révélé des failles », a admis le chef de l'Etat sur le manque de matériel mais il a assuré que gouvernement, collectivités locales, industriels, associations se sont mobilisés. « Mais quand on est au front, il est difficile d'entendre qu'une pénurie mondiale empêche les livraisons », a-t-il déclaré face à la colère promettant, avec les commandes réalisées et la production mobilisée en France, que « nous saurons faire face. »

Mais si l'espoir renaît, il a aussi martelé que « rien n'est acquis : nous devons continuer de respecter les règles » a-t-il affirmé en annonçant que « le confinement le plus strict doit se prolonger jusqu'au lundi 11 mai ». « Il y aura ce lundi 11 mai si les règles sont respectées », a-t-il avancé tout en demandant aux élus de conserver les mêmes règles pour tous. Il a ouvert la possibilité, dans les hôpitaux et les maisons de

retraite, « avec les protections adéquates » aux familles de venir visiter leurs proches en fin de vie.

Le chef de l'Etat a aussi annoncé que sur cette période, les mesures d'activité partielle et les aides aux entreprises seront prolongées et renforcées. Pour les indépendants et les entrepreneurs, « j'ai demandé au gouvernement de les renforcer ». Un plan pour les secteurs du tourisme, de la restauration, de l'événementiel doit être mis sur pied.

Pour les plus vulnérables, Emmanuel Macron a aussi annoncé une « aide exceptionnelle » aux familles avec enfants, ainsi qu'aux étudiants loin de leur famille. Le conseil des ministres de mercredi décidera des éléments financiers nouveaux.

A partir du 11 mai, le président prévoit une réouverture progressive des crèches, écoles, collèges et lycées. « C'est une priorité », a-t-il martelé, soulignant le creusement des inégalités avec le confinement. Mais il a assuré qu'il faudrait organiser les protections pour les enseignants. Les étudiants, en revanche, ne reprendront pas le chemin de l'enseignement supérieur le 11 mai.

Il anticipe aussi une reprise de l'activité pour le 11 mai, mais « avec une protection des salariés, c'est la priorité », a-t-il souligné, dans le sillage de la proposition du leader de la CFDT Laurent Berger. Les personnes fragiles, malades chroniques notamment, resteront confinées.

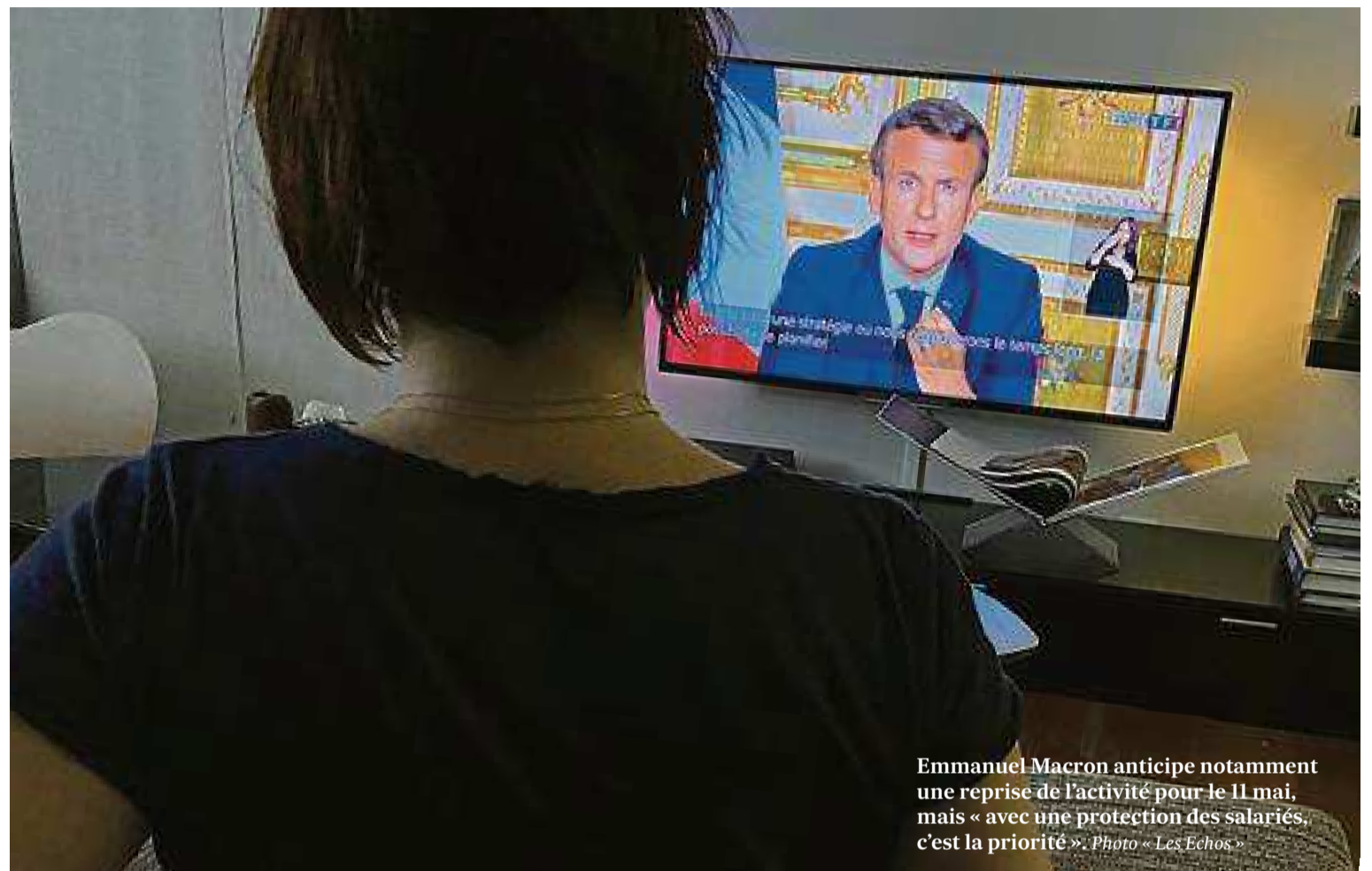
Des tests massifs

Ces ouvertures iront avec des tests massifs, qui iront en priorité aux personnes avec symptômes, aux soignants et aux plus fragiles. Les malades seront mis en quarantaine et pris en charge par un médecin.

Jusqu'à nouvel ordre en revanche, les frontières demeureront fermées. A partir du 11 mai, les Français pourront, avec les mairies, se voir fournir un « masque grand public » pour un « usage systématique », notamment dans les transports.

Le gouvernement a quinze jours pour présenter le plan exact de sortie de crise, et le président de la République a promis des points réguliers pour adapter les mesures.

Quant à la fin définitive de cette « épreuve » s'est-il interrogé ?



Emmanuel Macron anticipe notamment une reprise de l'activité pour le 11 mai, mais « avec une protection des salariés, c'est la priorité ». Photo : Les Echos

« Vous avez fait que l'épidémie commence à marquer le pas. Les résultats sont là [...], l'espoir remonte. »

Emmanuel Macron a reconnu que nous étions « loin de l'immunité collective ». « La première voie pour sortir de la crise est le vaccin », a-t-il redit, plaçant ses espoirs dans la recherche mondiale mais aussi, s'agissant des traitements, dans tous les essais cliniques en cours. « Je vous ai dit ce soir ce que nous savons et ce que nous ne savons pas » a-t-il souligné quand jusque-là, sa parole a rencontré beaucoup de

défiance. Mais il a aussi prévenu que « si nous finissons par l'emporter, nous allons devoir vivre plusieurs mois avec le virus », redoutant une deuxième vague. Le chef de l'Etat a voulu saluer « la solidarité » des Français. Et au niveau européen, il a promis une « initiative » dans ce « moment de refondation » afin d'avoir « plus d'unité, plus de solidarité », posant au passage la question des dettes et assurant que « nous ne gagnerons jamais seuls ».

Quant à la France, pour l'après, « il va nous falloir rebâtir une indépendance agricole, industrielle et technologique française », avec un « plan massif » pour la santé, une stratégie bas carbone. Pour l'après, il a promis de s'exprimer à nouveau. « Sachons nous réinventer, moi le premier, bâtir un projet français. Prenons soin les uns des autres. Nous tiendrons », a-t-il conclu pour tenter d'offrir un horizon. ■

Garder la France unie

Le chef de l'Etat a tenté de répondre aux deux crises, sanitaire et économique. Le confinement est prolongé mais un après se dessine. Le plus dur commence.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE

Cécile Cornudet



Garder « la France unie ». Au départ était une formule, lancée dans la première allocution d'Emmanuel Macron, transformée depuis en slogan sur Twitter, couleurs bleu et rouge. Aujourd'hui est une obsession, tapie derrière chacune de ses phrases. Le confinement va durer jusqu'au 11 mai mais il y aura un après. Des efforts et un horizon, en même temps. Crise sanitaire (« la santé reste notre priorité »), crise économique, le chef de l'Etat tente de concilier les deux. Si les médecins restent très prudents et « le virus garde beaucoup de mystères », le pays ne peut se permettre de rester paralysé, sans perspective d'en sortir, établit-il. Les écoles maternelles et élémentaires vont donc rouvrir le 11 mai, affirme Emmanuel Macron, puisque c'est la condition pour que l'activité reparte. Dans un moment marqué par les incertitudes, il garde une prudence verbale (« ce sera progressif », « la situation sera évaluée ») mais tente de baliser le chemin de sortie. C'est un risque, mais il l'assume. Au bout d'un mois de confinement, le pays était arrivé à ce drôle de

constat que le remède est efficace – l'engorgement tant redouté de l'hôpital n'a pas eu lieu –, mais les effets secondaires sont redoutables. Toutes les fragilités sociales et psychologiques ressortent, la crise économique, et partant sociale et donc humaine, s'aggrave à mesure que les jours passent. Le confinement, meilleur et pire des remèdes. Quand les Français s'inquiètent, pour leur grand-mère comme pour leur salaire, quand la confiance dans la gestion de la crise s'émousse rapidement et la colère gronde (entre Français eux-mêmes, et vis-à-vis du pouvoir), il fallait remercier les Français, colmater les brèches (soutien financier aux plus fragiles, visite des malades en fin de vie), et dessiner un après positif, a estimé Emmanuel Macron. A ceci près que ce raisonnement bute maintenant sur la réalité. Le scénario ne se vérifiera qu'à une multitude de conditions : des Français qui restent civiques et confinés malgré les difficultés, des infrastructures politiques et administratives capables de réaliser les prouesses organisationnelles et de faire oublier leurs ratés (qu'Emmanuel Macron a très légèrement reconnus), des médecins en soutien, et surtout une maladie qui se décide à rentrer dans l'agenda présidentiel. Ce n'est pas gagné. ccornudet@lesechos.fr

Pourquoi l'épidémie perdure malgré le confinement

Après un mois de confinement, les services de réanimation commencent à se vider. Mais la décrue est lente, car les lits sont occupés longtemps. De plus, les contaminations se poursuivent car les personnes infectées ne sont pas détectées en amont.

Solveig Godeluck
@Solveig

Claquemurés depuis quatre semaines, les Français commencent à trouver le temps long. Et pourtant, leurs efforts sont bien mal récompensés, puisque les tableaux de bord hospitaliers continuent à cli-gner. Lundi soir, la Direction générale de la santé (DGS) a annoncé que 6.821 malades étaient encore en réanimation, soit 24 de moins que la veille. C'est le cinquième jour consécutif de baisse, mais 227 entrées ont été enregistrées en 24 heures.

De plus, le coronavirus a provoqué près de 15.000 décès. C'est ce

que la DGS appelle « un haut plateau » épidémique.

Pourquoi une telle lenteur dans la décrue ? Depuis le 17 mars, pourtant, les Français ont assez bien respecté la règle du confinement. Une étude de l'Inserm portant sur l'Île-de-France estime que, grâce à cette mesure inédite, le taux de reproduction du virus aurait pu chuter de 3 contaminations par personne infectée avant le confinement à 0,68 à présent. Pour rappel, il faut que ce taux soit inférieur à 1 pour que l'épidémie commence à refluer. De fait, le nombre de contacts face à face aurait diminué de 80 %. C'est un peu moins bien qu'à Wuhan, avec une chute estimée à 83 %, ou qu'à Shanghai (89 %), mais mieux qu'en Angleterre (73 %).

Toutefois, les services hospitaliers se vident lentement, parce que certains malades ont mis du temps avant d'arriver à l'hôpital, et encore plus avant d'en sortir. La moitié des personnes en réanimation pour un Covid-19 y demeurent plus de 10 jours, certains jusqu'à trois semai-

DÉCRYPTAGE

nes. Ces délais très longs expliquent ce « plateau » haut perché, et mettent à l'épreuve un système de soins qui n'a pas été conçu pour cela.

Mise en isolement

De plus, de nouveaux malades continuent d'affluer : 2.673 nouveaux cas confirmés lundi, sans compter tous ceux qui n'ont pas été dépistés mais ont consulté en ville ou qui ont attrapé le virus en maison de retraite. Pour William Dab, ancien directeur général de la santé et médecin de santé publique, il y a quatre explications à ces nouvelles contaminations.

Premièrement, certains confinés ne respectent pas la règle. Deuxièmement, certains Français doivent travailler, et par conséquent multiplient les contacts, parfois en transports en commun. Troisièmement, il est possible que le virus puisse se transmettre par voie aérienne – en parlant, pas seulement en toussant.

Cela le rendrait encore plus dangereux qu'on ne le pensait, d'autant plus que le grand public, la plupart du temps, ne porte pas de masques.

« Et surtout, quatrième, des malades encore contagieux retournent chez eux sept jours après leur séjour à l'hôpital, parce qu'il faut libérer des lits », s'inquiète William Dab. En Espagne ou en Italie, souligne-t-il, on propose des chambres d'hôtel ou des lits dans des gymnases aux convalescents, afin qu'ils ne contaminent pas toute leur famille. On pourrait également imaginer d'offrir cette possibilité aux patients avant qu'ils soient hospitalisés.

Encore faudrait-il pour cela être en mesure de remonter le fil des contaminations, alors que 20 % à 50 % des porteurs du virus ne présenteraient aucun symptôme. D'où la nécessité de dépister massivement les suspects de Covid-19, et le cas échéant de recontacter tous ceux qu'ils ont croisés et potentiellement infectés. Un chantier indispensable en vue du déconfinement, mais encore balbutiant. ■

L'hôpital, le jour d'après

«**N**ous sommes en guerre. » Le président de la République Emmanuel Macron l'a répété six fois lors de son allocution solennelle du 16 mars 2020. En guerre, contre qui ? Contre un virus qui provoque une maladie bénigne chez celles et ceux qu'il ne tue pas. Mais qui, comme il est particulièrement contagieux, peut tuer beaucoup de monde et pas seulement les personnes âgées ou fragiles – en l'absence de vaccination. D'où les variations de la communication gouvernementale.

Nous sommes en effet passés en quelques semaines de messages rassurants visant à protéger les personnes dites « à risque » à la mobilisation générale enjoignant à chacun de rejoindre au plus vite les abris. La contradiction a culminé la veille du premier tour des élections municipales, quand le premier ministre Édouard Philippe décidait la fermeture immédiate des bars et restaurants, tout en engageant les citoyens à se rendre le lendemain dans les bureaux de vote. Le « en même temps » macronien tournait à la confusion. Il provoquait une abstention massive justifiée, mettant fin à la « mascarade », pour reprendre le mot employé par M^{me} Agnès Buzyn, dépitée par son résultat électoral, après avoir déserté le ministère de la santé. Le « chef des armées » s'est alors prudemment retranché derrière le prétendu avis donné par des experts scientifiques, tout en accusant implicitement les mauvais Français d'insouciance. D'où une impression d'irréalité, accentuée par la théâtralité des discours affectés et grandiloquents du président.

Plus grave, cette guerre ne devrait pas être la « poursuite de l'activité politique avec des moyens différents », pour reprendre l'expression consacrée. Elle impose un retournement complet. En effet, l'épidémie a brutalement révélé l'ineptie dangereuse de la politique néolibérale suivie de façon continue depuis le dernier quart du XX^e siècle, et que M. Macron avait décidé d'accentuer en transformant le salarié en auto-entrepreneur et l'usager du service public en client. Ministre de l'économie puis candidat à la présidence de la République, il souhaitait alors que de plus en plus de « jeunes Français aient envie de devenir milliardaires (1) » et il les exhortait à « ne plus chercher un patron mais à chercher des clients (2) ».

Cette vision marchande dessine la ligne directrice des politiques de santé appliquées avec assiduité depuis l'introduction en 2004 de la tarification à l'activité (T2A) pour financer les hôpitaux publics (3). Il s'agit de mettre en concurrence ces derniers et les cliniques commerciales, sur un pseudo-marché administré. Le but de chaque établissement n'est plus de répondre à des besoins mais de gagner des parts de marché en augmentant l'activité financièrement rentable, tout en réduisant les coûts de production.

Pour assurer l'équilibre des comptes, il faut donc à la fois augmenter les séjours, réduire leur durée, fermer des lits (70 000 en dix ans) et contenir la masse salariale, en bloquant les salaires, en comprimant les effectifs et en imposant le travail à flux tendu. Cette conception idéologique, qui réduit l'hôpital public à une chaîne de production ou à une plate-forme d'aéroport, tire argument du développement des activités techniques standardisées programmées, comme la pose de pacemakers ou de stents vasculaires, la dialyse, la coloscopie ou la chirurgie ambulatoire, soit les activités privilégiées par les cliniques privées.

Las, elle ignore à la fois l'explosion des passages aux urgences, conséquence du développement des déserts médicaux dans les territoires ruraux et en ville, et le développement des maladies chroniques ; elle fait l'impasse sur le retour des épidémies infectieuses, malgré plusieurs alertes ces dernières années.

IL FAUDRA DONC FAIRE LE BILAN DE CES DÉCISIONS IRRRESPONSABLES

À partir de 2008, la contrainte budgétaire publique a porté essentiellement sur l'hôpital public, auquel on a imposé, en dix ans, 8 milliards d'euros d'économies et auquel on demande encore, pour 2020, 600 millions d'économies. La crise de l'épidémie de bronchiolite à l'automne 2019, pendant laquelle les réanimateurs pédiatriques durent transférer des nourrissons à plus de deux cents kilomètres de leur domicile parisien faute de lits et de personnel, annonçait la catastrophe. Mais elle n'ébranla point les responsables politiques accrochés à leur vision financière de la santé publique.

Il a donc fallu le Covid-19 pour donner raison au Collectif inter-hôpitaux (CIH) et disqualifier en quelques semaines le credo néolibéral : le collier de fer budgétaire des hôpitaux, la tarification à l'activité, la gouvernance d'entreprise transposée à l'hôpital public... Le président Macron a semblé soudainement découvrir que la santé devait échapper aux marchés. Les « premiers de cordée » ont laissé la place dans ses discours aux « héros en blouse blanche », celles et ceux qui depuis des mois réclament la fin de l'asphyxie budgétaire.

Pas question toutefois pour nos gouvernants d'annoncer clairement une augmentation des salaires pour les personnels hospitaliers non médecins : concernant les salaires des infirmiers, la France arrive pourtant en vingt-huitième position sur les 32 pays étudiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (4). Pour toute reconnaissance envers les « héros en blouse blanche » qui manquent de masques de protection, M. Gérald Darmanin s'est contenté d'assurer que « leurs heures supplémentaires seraient payées ». Monsieur le ministre de l'action et des comptes publics est trop généreux !

Sa goujaterie fait craindre que les leçons de cette épidémie ne soient pas tirées par ceux qui avaient donné la priorité au profit à court terme sur la sécurité ; ceux qui avaient accepté que les principes actifs des médi-

**Tous les spécialistes en conviennent :
le confinement total est le prix du manque
de moyens, notamment à l'hôpital,
dû à l'incurie des gouvernements
qui se sont succédé depuis trente ans.
C'est maintenant qu'il faut en tirer les leçons
et revoir de fond en comble
la politique de santé.**

PAR ANDRÉ GRIMALDI
ET FRÉDÉRIC PIERRU*



DHRUVI ACHARYA. – « Ashes » (Cendres), 2016

caments ne soient plus produits en Europe ; ceux qui considèrent comme insensée la construction d'une entreprise pharmaceutique à but non lucratif produisant les médicaments génériques et les dispositifs indispensables ; ceux qui se sont avérés incapables de fournir à la demande masques et solution hydroalcoolique ; ceux qui ont œuvré pendant des années à la démolition de l'hôpital public ; ceux qui ont mis fin à la sanctuarisation des recettes de la Sécurité sociale (5) et y ont puisé cette année 2,5 milliards d'euros pour financer les exonérations de cotisations et la baisse de la contribution sociale généralisée (CSG) décidées à la suite du mouvement des « gilets jaunes ».

Il faudra donc faire le bilan de ces décisions irresponsables et mettre la politique de santé et environnementale au cœur du débat démocratique. En effet, le système de soins se retrouve en bout de chaîne et doit gérer les conséquences sanitaires des choix de politique économique et budgétaire qui creusent les inégalités sociales et géographiques de santé. Treize ans d'espérance de vie séparent les catégories les plus favorisées des plus démunies (6). Le virus ne choisit pas ses victimes, mais les crises sanitaires, économiques et sociales frappent les plus démunies.

« Le jour d'après », nous promet le président, ne sera pas un retour au jour d'avant. Nous espérons qu'il sera meilleur, mais il pourrait être pire : tout aussi libéral économiquement mais plus autoritaire politiquement. La politique de santé représentera un test : santé business ou santé publique ?

L'hôpital public de demain sera hautement technologique, mais il devrait garder sa place de recours médical et social ; à la fois maintenir sa fonction d'hospitalité et permettre l'innovation scientifique. Son financement serait alors majoritairement assuré par un budget global évoluant en fonction des besoins définis avec les professionnels et avec les représentants des usagers – et non en actionnant la calculatrice de Bercy. Soignants et usagers devront être inclus dans la « gouvernance » des établissements. L'application de la règle du « juste soin pour le patient au moindre coût pour la collectivité » remplacera la recherche de la rentabilité pour chaque établissement.

Il va de soi qu'il faudra ouvrir des lits avec des personnels formés là où cela est nécessaire, c'est-à-dire en aval des urgences pour mettre fin aux hospitalisations prolongées pendant des heures sur des brancards et en aval des soins aigus impossibles, pour des raisons médicales ou sociales, à poursuivre au domicile des personnes qui en ont besoin. Les managers français sont obsédés par la réduction de 30 % des lits pour pousser au « tournant ambulatoire ». L'Allemagne, elle, dispose de 50 % de lits en plus et du double de lits de réanimation par habitant.

En ville comme à l'hôpital, la qualité des soins repose sur le travail en équipe – médicale et paramédicale – avec des personnels en nombre suffisant, formés et stables. Cela implique une coordination structurée entre les professionnels : qu'ils soient de premier recours (médecins généralistes en secteur I et infirmières libérales), spécialistes, hospitaliers, ou exerçant en centres de soins de suite et de rééducation, ou encore, dans le champ médico-social, en établissements d'hébergement pour

personnes âgées dépendantes (Ehpad). Et cela nécessite aussi la participation aux équipes soignantes de « patients experts » – ces patients souffrant de maladies chroniques qui ont accumulé des connaissances, appris à vivre avec et qui peuvent accompagner d'autres malades. Toute cette qualité doit être évaluée, notamment par les pairs et par les patients. Ce qui est impossible si l'on ne renonce pas au modèle anglo-saxon du « paiement à la qualité » conduisant à soigner les indicateurs plutôt que les personnes.

Construire un service de la médecine de proximité devient indispensable, avec la possibilité pour les professionnels qui le souhaitent de choisir le salariat et la nécessité de restreindre la liberté totale d'installation sur le territoire national, en particulier pour les médecins libéraux choisissant le secteur 2 avec dépassements d'honoraires. D'une façon générale, il faudrait avoir le courage politique de revenir sur les décisions qui ont conduit progressivement au délitement du secteur I, dit conventionné, moyennant la revalorisation des rémunérations des médecins généralistes. La Sécurité sociale, donc la socialisation de la dépense de santé, n'est en effet pas compatible avec la liberté de fixer les honoraires « à la tête du client ».

Le métier d'infirmier dit de « pratique avancée » à partir de la validation des acquis de l'expérience (VAE) doit être développé et ceux qui le choisissent doivent bénéficier d'un statut et d'une reconnaissance salariale, en ville comme à l'hôpital. Ces infirmiers cliniciens travaillant en équipe avec des médecins pourraient suivre un certain nombre de patients et adapter leurs traitements.

REVENIR À L'ESPRIT QUI PRÉSIDA À LA CRÉATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La France se glorifie d'être en troisième position mondiale pour les dépenses de santé calculées en pourcentage du produit intérieur brut. Mais elle tombe à la douzième place lorsqu'on les rapporte au nombre d'habitants (7). En 2018, selon l'OCDE, les dépenses de santé représentaient 5 847 dollars (5 200 euros) en Allemagne, 4 931 dollars (4 300 euros) en France. Comparée aux pays européens comparables, notre structure de dépense se caractérise par la faiblesse de la place consacrée à la prévention, l'importance des inégalités sociales et géographiques malgré la couverture maladie universelle, la modération des revenus des professionnels hospitaliers (en dehors du secteur privé) et de ceux du premier recours – laquelle pousse à multiplier les actes. Il nous faudra donc à la fois porter les salaires des hospitaliers au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE, soit plus que la revendication légitime de 300 euros par mois pour les personnels non médicaux avancée par les collectifs et les syndicats. De même, il faudra proposer aux médecins généralistes une solution de rechange au paiement à l'acte (25 euros la consultation), qui se traduit par des consultations courtes mais fréquentes. Et finalement des rendez-vous saturés.

Enfin, élaborer une vraie politique pour améliorer la pertinence des actes et des prescriptions suppose la participation de tous les acteurs concernés – des sociétés savantes aux associations de patients en passant par les enseignants, les syndicats de médecins et de professions paramédicales, en collaboration avec la Haute Autorité de santé et la Sécurité sociale.

Ainsi pourrions-nous enfin passer d'un système centré sur la maladie et le soin à un système de santé centré sur la personne – ce qui inclut la prévention individuelle et collective. Car l'état de santé de la population dépend de déterminants sociaux, comme l'accès au logement, à l'éducation, la cohésion sociale, la qualité de l'environnement physique, etc. Cela implique également une prise en charge globale, à la fois biomédicale et psychosociale. Le patient ne sera donc pas un consommateur faisant librement son marché et le professionnel un prestataire comme un autre, mais l'un et l'autre deviendront les acteurs d'un système solidaire prenant en charge à 100 % un panier de prévention et de soins dont les limites devront être fixées après un débat de démocratie sanitaire.

Cependant, pour espérer pouvoir mettre en œuvre cette orientation traitant la santé comme un « commun » échappant à la logique du profit et ne devant être ni étatisé ni privatisé, il faudra revenir à l'esprit des « jours heureux » qui présida à la création de la Sécurité sociale et à la grande réforme hospitalière de 1958, celle qui fit entrer l'hôpital dans la modernité biomédicale avec la création des centres hospitaliers universitaires (CHU) où s'articulent soin, recherche et formation (8).

L'histoire montre que les systèmes de santé ne peuvent connaître des réformes d'ampleur que dans des conjonctures sociales et politiques critiques. Dans le cas français, ce furent la Révolution française, la sortie de la seconde guerre mondiale, la crise algérienne et l'avènement de la V^e République, ou encore mai-juin 1968. Le caractère inédit de la pandémie de Covid-19 peut fournir une telle occasion. En attendant, on ne peut que répéter les mots du docteur François Salachas, neurologue au CHU-Pitié Salpêtrière (Paris), à l'adresse de M. Macron, le 27 février dernier : « Monsieur le président, vous pouvez compter sur nous. L'inverse reste à prouver. »

(1) Les Échos, Paris, 6 janvier 2015.

(2) L'Obs, Paris, 12 janvier 2016.

(3) Lire « Hôpital entreprise contre hôpital public », *Le Monde diplomatique*, septembre 2006, et « Le cauchemar de "l'hôpital du futur" », *Le Monde diplomatique*, octobre 2019.

(4) « Panorama de la santé », OCDE, Paris, 2019.

(5) La loi Veil de 1994 imposait le remboursement intégral du manque à gagner pour la Sécurité sociale des exonérations de cotisation. M. Macron ne l'applique plus depuis 2019.

(6) Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie », série des documents de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, n° F1801, Paris, février 2018.

(7) « Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019 », consultables sur www.oecd.org

(8) Cf. Pierre-André Juven, Frédéric Pierru et Fanny Vincent, *La Casse du siècle. À propos des réformes de l'hôpital public*, Raisons d'agir, Paris 2019 (accessible gratuitement sur le site de l'éditeur, en soutien aux personnels du service public hospitalier).

* Respectivement professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière (Paris) et sociologue, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (Ceraps), université Lille-II. Ils ont dirigé l'ouvrage *Santé urgence*, Odile Jacob, Paris, à paraître prochainement.

directeur du département des situations d'urgence, supervise dans le camp de Krindin le déchargement de poutres et de nattes. « *Je suis arrivé juste après les événements, assure-t-il. Nous avons remis en état les pompes à eau, déployé de nouvelles forces de sécurité, nous allons ouvrir de nouveaux dispensaires et trois des écoles sont prêtes à recevoir leurs élèves. Les déplacés peuvent rentrer chez eux.* » Hatima Moussa Ibrahim a entendu le message et elle veut y croire. Elle arrose le citronnier devant sa modeste maison et a rebâti la clôture qui entoure sa parcelle. « *Depuis quelque temps, je venais m'occuper de mes arbres pendant la journée, et je retouruais dormir à Al-Geneina. Mais là, j'ai décidé de rester. Les soldats sont de Khartoum* », dit-elle.

Ils ne sont pas très nombreux à faire comme Hatima. À ce jour, seules 36 familles ont repris possession de leurs habitations dans le camp de Krindin. Preuve que le gouvernement de transition devra faire beaucoup plus pour rétablir la confiance.

L'art de se réapproprier l'économie avec le philosophe Alain Deneault

PAR ANTOINE PERRAUD
LE LUNDI 13 AVRIL 2020



Plongée salutaire dans *L'Économie esthétique*, troisième épisode du « feuilleton théorique » échafaudé par le philosophe québécois à partir du mot « économie », qu'il juge trop important pour le confier aux seuls économistes.

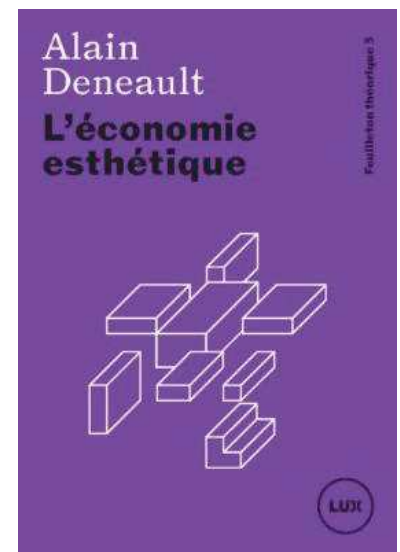
Cette émission est également disponible en format sonore (« podcast » pour les franglaisants), à retrouver ici.

Rien n'est à eux, tout est à nous, à commencer par l'économie ! Cette riche idée appelée à se propager en temps utile, c'est-à-dire dès demain (cf. l'article de Romaric Godin du 11 avril : « **Ce que le confinement nous apprend de l'économie** »), cette riche idée, un philosophe québécois né en 1970, **Alain Deneault**, en propose le meilleur usage. L'économie, c'est en effet plus que l'économie, puisque gît dans cette notion polysémique une capacité d'affranchissement, d'émancipation et de délivrance mise sous le boisseau à partir du XVIII^e siècle.

Une caste de kleptomanes prédateurs, bientôt baptisés économistes, fit alors main basse sur l'économie, ainsi réduite à la myopie de ceux qui s'en emparèrent en asséchant la sémantique. Il suffit de penser au beau mot de « commerce », qui, d'échange intellectuel, en est venu à désigner une circulation matérielle, sonnante et trébuchante. Fini les penseurs en tous genres (théologiens, philosophes, musiciens, médecins, botanistes, peintres, esthètes et psychologues avant la lettre) : place aux physiocrates de l'Ancien Régime obsédés par la rentabilité maximale et partant, à leur manière, ancêtres de Friedrich Hayek et de l'École de Chicago...

Face à ce gâchis conceptuel et philologique navrant, Alain Deneault a ramassé le tronçon du glaive. Il a bâti un « feuilleton théorique » en six épisodes autour du vocable économie, ainsi pris au mot. Il a déjà publié *L'Économie de la nature*, puis *L'Économie de la foi* (Lux Éditeur). Mediapart accompagne une telle chronique salutaire, à mesure de sa parution. D'où l'entretien (vidéo ci-dessus) que nous vous présentons, à l'occasion de la livraison (actuellement perturbée pour cause de pandémie planétaire) du troisième volet : *L'Économie esthétique*.

Il y est notamment question de *L'Adoration des mages*, un tableau peint par Pieter Brueghel l'Ancien en 1564 et conservé à la National Gallery de Londres (à voir ici).



Alain Deneault :
L'Économie esthétique
(Lux Éditeur, 160 p., 12 €)

Boite noire

Cet entretien a été réalisé le 10 mars 2020 – une semaine avant que ne fût décrété le confinement.

Ce que le confinement nous apprend de l'économie

PAR ROMARIC GODIN
LE SAMEDI 11 AVRIL 2020



© Bryan R. Smith / AFP

Le débat autour d'une supposée sortie du confinement pour des raisons économiques est la pire manière de penser cette époque. C'est un débat entre deux positions conservatrices qui dissimule la vraie question, démocratique.

Depuis quelques jours, une petite musique se fait entendre : il faut cesser de toute urgence le confinement pour des raisons économiques. **Dans Les Échos,**

l'éditorialiste Éric Le Boucher le dit clairement : « *Il faut sortir la France du confinement.* » L'idée est défendue par plusieurs journalistes sur Twitter, dans les radios, à la télévision. L'idée est simple et s'appuie sur un des instruments préférés des économistes, le tableau coût-bénéfice.

D'un côté, les morts du coronavirus, de l'autre les coûts économiques de perte de PIB et de la crise qui suivra, qui induiront aussi des morts. Ce rapport serait favorable à la reprise de l'activité économique. On pourrait donc revenir à la fameuse stratégie de « *l'immunité de groupe* » et tolérer les morts du coronavirus pour ne pas avoir à en déplorer davantage pour cause de désastre économique.

La démarche est remarquable par ce qu'elle dit de ce qu'est l'économie capitaliste. Elle s'appuie sur un des éléments les plus puissants de ce système, mais aussi, lorsqu'il est mis à nu, un des plus fragiles : l'abstraction. Car dans cette macabre comptabilité, deux réalités distinctes sont mises à égalité. D'un côté celle d'un phénomène qui s'impose à l'homme, un virus contre lequel nous n'avons pas d'armes, du moins pour l'heure, et qui tue directement des hommes et des femmes. Et de l'autre, une création de l'humanité, l'économie de la marchandise, qui imposerait sa loi à sa créatrice au point de lui enlever également des vies.

Il n'est pas question de nier que les crises économiques sont coûteuses en vies humaines. Les exemples du passé le montrent assez. Mais ce que ces doctes penseurs oublient, c'est que ces crises ne sont pas des phénomènes qui échappent aux hommes. Elles sont le produit de leur organisation sociale, de leur activité et de leurs choix. Et il ne dépend que d'eux de trouver d'autres formes d'organisation qui sauvent des vies et empêchent que les crises ne tuent autant.

Autrement dit, ce que le discours de ces contempteurs économiques du confinement cache, c'est que les victimes de la crise ne seront pas les victimes collatérales du choix de préserver aujourd'hui des vies, elles ne seront pas

les victimes tardives de notre décision de freiner la pandémie de coronavirus, elles seront les victimes de l'organisation économique fondée sur le fétichisme de la marchandise qui se traduit précisément dans leurs calculs de bas étage.

On comprend leur colère : soudain, en quelques semaines, on se rend compte que l'on peut stopper la fuite en avant de l'économie marchande, que l'on peut se concentrer sur l'essentiel : nourrir, soigner, prendre soin. Et que, étrangeté suprême, la Terre ne cesse pas de tourner, ni l'humanité d'exister. Le capitalisme est suspendu dans son fonctionnement le plus primaire : il génère une plus-value minimale, insuffisante à alimenter la circulation du capital. Et l'homme existe encore.

Mieux même, débarrassé de l'abstraction marchande, il pense à sa vie et à celle des autres. C'est un pan essentiel de la pensée de ces gens qui s'effondre : le capitalisme n'est pas l'humanité. Lorsque la marchandise cesse de créer la « richesse », il ne se passe rien ou presque. On établit une forme de « *socialisme de la pandémie* », pour reprendre les termes de l'ancien dirigeant de Citigroup Willem Buiter.



© Bryan R. Smith / AFP

Alors, pour continuer à maintenir en vie le mythe du caractère capitaliste intrinsèque de l'humanité, on a recours à des menaces : tout cela se paiera, et au centuple. Et par des morts. On ne réduit pas impunément le PIB de 30 %. Sauf que, précisément, l'époque montre le contraire et invite à construire une organisation où, justement, la vie humaine, et non la production de marchandises, sera au centre.

Et là encore, l'époque est bavarde. Ces gens qui pensent que seul le marché produit de la valeur se retrouvent, eux-mêmes, à pouvoir manger à leur faim dans une ville propre, alors même que le marché ne fonctionne plus de façon autonome. Ils ne le peuvent que grâce au travail quotidien de salariés, des éboueurs aux caissières, des chauffeurs de bus aux soignants, des livreurs aux routiers qui, tout en s'exposant au virus, exposent au grand jour la preuve de l'écart béant entre la valorisation par le marché de leur travail abstrait et la valeur sociale de leur labeur concret. La valeur produite par le marché qui donne à un consultant un poids monétaire dix fois supérieur à celui d'une caissière ou d'un éboueur apparaît alors pour ce qu'elle est : une abstraction vide de sens. Ou plutôt une abstraction destinée à servir ce pourquoi elle est créée : le profit.

Pour nos « économistes », tout cela est profondément insupportable et il faut vite en finir avec un confinement qui finirait par rendre tout cela trop visible. On finirait par s'imaginer qu'il est possible de s'organiser autrement, de placer d'autres priorités au sein du fonctionnement social, de définir ses besoins essentiels pour construire une société de la sobriété. Mais alors, on n'aurait plus besoin de tout ce fatras – PIB, compétitivité, profits, dividendes, marchés financiers – qui assure la soumission du monde du travail à la valeur d'échange. On pourrait démocratiser l'économie...

C'est bien pourquoi il est urgent de passer à la suite, cette fameuse crise qu'on laissera se développer pour nous passer l'envie de recommencer à placer les vies concrètes au-dessus de l'abstraction marchande.

Mais ne nous faisons pas d'illusion : quelles que soient les gamberges qui, dans ce temps suspendu, nous occupent sur le « monde d'après », le confinement n'est en rien progressiste, encore moins « socialiste ». Et c'est précisément la difficulté de la situation.

Au début de la pandémie, les gouvernements les plus imprévoyants (notamment l'Italie, la France, l'Espagne,

le Royaume-Uni et les États-Unis) ont choisi de faire le même calcul que ce que proposent Éric Le Boucher et ses amis : on ne pouvait sacrifier l'économie à une « mauvaise grippe ». On tablait donc sur l'immunité de groupe. Les gens mourraient certes en nombre, mais vite. L'impact économique serait réduit.

C'est ce choix qui a incité les autorités italiennes à tarder à agir en Lombardie, alors que, comme l'ont montré **les enquêtes d'Il Fatto Quotidiano**, le patronat local redoutait de perdre des marchés. Et c'est aussi ce choix qui explique, en France, le mensonge sur la pénurie de masques, tant la reconnaître publiquement aurait obligé à détrôner l'économie au profit de l'urgence sanitaire. Sans compter, dans le cas français toujours, les agendas idéologiques et politiques du pouvoir – imposer à la hussarde la réforme des retraites, tenir coûte que coûte les municipales.

Si toutes ces autorités, y compris les plus convaincues, comme les gouvernements britannique ou étatsunien, ont abandonné cette stratégie, c'est que, politiquement, face aux alertes répétées des soignants et des chercheurs, il n'était plus possible d'assumer ces décès massifs dans des hôpitaux surchargés. Et il était trop tard pour les éviter. Une telle image aurait été désastreuse et on aurait accusé le capitalisme de dévorer les vies pour son propre intérêt. À une époque où la question des inégalités et du changement climatique, et de leurs relations avec le modèle économique, se pose avec acuité, l'effet aurait été ravageur. On s'est donc résolu à momentanément « sacrifier » l'économie.

On s'y est d'ailleurs plus ou moins résolu. En France, toujours, on s'est échinés à maintenir une activité inutile pour « réduire l'impact », mais aussi et surtout pour continuer à maintenir au maximum le règne de l'économie. On se souvient des **pressions exercées par le ministre du travail Muriel Pénicaud sur le secteur du BTP** pour que les chantiers reprennent. Il ne faut jamais oublier que le confinement français, comme d'autres

d'ailleurs, est un confinement limité où 40 % des travailleurs doivent continuer à justifier de leur présence, malgré les risques. Et il faut se souvenir que c'est encore une fois devant l'échec de cette stratégie du « en-même-temps » et l'accélération de la pandémie que des gouvernements, avec la même stratégie de départ, en Italie ou en Espagne, ont dû réduire au strict minimum l'activité économique.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est que partie remise. Plus cette crise « politiquement fabriquée » sera sévère, plus, là aussi, on la fera payer à la population. Pour « reconstruire », assurer les « emplois », attirer les investisseurs, bref, faire repartir la machine, on demandera, comme a commencé à le faire Bruno Le Maire, des « efforts » à la population. On fera donc tout pour que le confinement produise une violente crise économique qui, effectivement, sera cruelle et coûteuse en vies humaines. On le fera simplement : en se contentant de « geler » le système économique et en se gardant de profiter de cette suspension pour le modifier. Une fois décongelé, l'économie marchande donnera le pire d'elle-même. Ses mécanismes propres se déchaîneront. Mais on devra l'accepter comme une loi divine.

L'appel à la « Restauration » du capital

Les effets de cette inévitable « Restauration » du capital seront redoutables. Certes, comme Louis XVIII avait en 1815 su céder à l'air du temps en « octroyant » une Charte, tout en mettant en place une réaction sociale sévère, le capitalisme donnera quelques gages par un paternalisme d'État patelin, avec quelques gorgées de souverainisme. Mais le « mouvement réel » sera celui de la destruction, au nom de sa propre sauvegarde, des droits sociaux et des niveaux de vie des plus fragiles par la poursuite de « l'austérité » et des « réformes structurelles ».

Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, et le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, ne réclament pas la fin rapide du confinement. Mais ils préviennent qu'ensuite il faudra « réduire la dette par des efforts » pour l'un, « réfléchir à la question du temps de travail » pour l'autre. Le bar est ouvert. Une « bonne crise » est finalement le meilleur moyen de rétablir la discipline dans les rangs du travail. Celle-ci ne fera pas exception.

Qu'on se comprenne bien : cela ne signifie pas que cette crise a été construite pour cela, par un dessein machiavélique. On l'a dit : c'est la pression politique qui a amené à abandonner la stratégie de l'immunité de masse en réponse au virus. Mais l'occasion fera le larron parce que cela est dans la logique interne au système capitaliste : la destruction de valeur marchande doit être suivie par son rétablissement. Et la volonté de ces mêmes gouvernements de se contenter de maintenir l'économie d'après comme elle était avant en est la preuve.

Que retenir de tout cela ? Que l'économie est sans doute la plus mauvaise façon de penser le confinement. Prolongation du confinement ou pas, la crise sera sévère si l'on reste dans la logique de la société dominée par les marchandises. Elle fera des victimes et sera cruelle pour les plus modestes. Et finalement, derrière le faux débat entre partisans du confinement et partisans du déconfinement « économique », cette conclusion est bel et bien la même.

Mais redisons-le : l'économie n'est que ce que l'on en fait collectivement et c'est précisément ce que le confinement montre avec éclat. Dès lors, il apparaît clairement que la perspective inévitable de la « crise » n'est que le fruit de notre démission sur ce terrain, de notre refus collectif de penser autrement l'économie et de la « remettre à sa place », **comme dirait le philosophe canadien Alain Deneault**.

Cela signifie aussi que ce débat sur l'économie dissimule un autre débat, autrement plus sérieux, sur les conséquences humaines concrètes

du confinement. Suspendre l'abstraction économique, c'est chose aisée. Mais suspendre la vie sociale de l'homme, animal social par excellence, est autre chose. C'est nécessairement réduire la portée de cette vie et, partant, immobiliser l'homme ; c'est l'entraver, le dominer, le soumettre.

La réduction de la sphère sociale à la sphère familiale la plus étroite, la réduction de l'espace de vie à un domicile plus ou moins adapté à une vie permanente en son sein, la réduction du temps à un temps personnel et non collectif, l'atomisation des situations, des expériences, des joies et des souffrances, tout cela a des conséquences, personnelles et collectives. Et ces conséquences sont plus graves à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale et que le confinement dure.

Ces conséquences sont en permanence niées et sous-estimées. On prétend les dissimuler derrière un ersatz technologique, dont on sent pourtant avec le confinement les limites. À ceux à qui l'enfermement pèse, on répond par la répression et la désapprobation morale, ce qui signifie que l'on nie le sujet. À ceux qui s'inquiètent pour l'état des libertés publiques, on renvoie l'accusation d'égoïsme et d'alarmisme. Alors même qu'on sait que c'est durant ces moments que les pouvoirs fourbissent leurs armes contre ces libertés.

Pour faire tenir le peuple, on lui envoie soit des messages et des chansons de stars bien à l'aise dans leurs douillettes résidences, soit le bâton du gendarme et du juge, qui s'en donnent à cœur joie pour « faire des exemples ». On demande au peuple de continuer à regarder le spectacle passivement, sans bouger, sans penser. Mais n'est-ce pas l'inverse même de la vie humaine ?

Cette réponse moralisatrice est hautement problématique. Dans le silence du confinement, elle aggrave les tensions sociales et les dissensions au sein de la société. Chacun blâme son voisin pour ses actes, les délations se multiplient, les jugements sont légion. Les bases

de la société démocratique sont remises en cause par un climat de suspicion, d'angoisse et de peur. La culpabilisation est la première étape vers cette exigence de discipline que l'on affirmera pendant la crise économique. Et c'est bien de cela qu'il faut parler.

La sous-estimation des questions psychiques, politiques et sociales dans le confinement au profit d'une surestimation de la question économique est significative. D'un côté, on y voit une forme de caprice d'enfants gâtés qui doivent rester chez eux et qui le pourraient sans problème s'ils le voulaient bien. De l'autre, une question sérieuse qui mérite qu'on pèse le pour et le contre du confinement. La réalité est pourtant exactement inverse.

Et c'est bien ici que le débat devrait se situer : entre l'impossibilité sociale du confinement et sa nécessité médicale. Et il devrait être de la responsabilité de nos dirigeants que l'économie ne soit pas un problème et ne le devienne pas. Si cette crise nous a appris une chose, c'est que, désormais, la protection de la vie doit être au cœur des politiques publiques. C'est donc à l'économie de se soumettre à l'homme, pas l'inverse. Le débat sur le confinement devrait donc se situer ailleurs.

Il devrait se situer dans le *comment* du confinement pour en minimiser les conséquences *concrètes*. Et dans ce débat, l'impératif de santé devra être confronté aux autres impératifs de la vie réelle pour trouver des solutions ou pour accepter des limitations temporaires. Ce dialogue n'est possible que s'il n'est pas uniquement pris en charge par un État qui utilise le confinement pour dissimuler ses manques et ses erreurs, comme un ersatz de politique sanitaire, sans se soucier de rien d'autres. Car dans cette logique d'un pouvoir sans contre-pouvoir, le confinement est une aubaine : il permet de suspendre le débat au nom de la « *guerre contre le virus* », tout en étant sûr de reprendre la guerre sociale après la crise sanitaire.

C'est pourquoi le confinement ne devrait pas être une suspension de la vie commune et de l'exigence démocratique. Il devrait au contraire être le moment où la société définit ses priorités et réussit à trouver des solutions pour sortir de la crise et éviter le châtement que promettent les néolibéraux. Plus que jamais, au cœur même de la crise sanitaire, c'est bien de démocratie sociale dont ce pays – et ce monde – ont besoin.

Covid-19: chronologie d'une débâcle française

PAR FRANÇOIS BONNET
LE DIMANCHE 12 AVRIL 2020



Emmanuel Macron, le 7 avril, à Pantin. © AFP

Comment le pouvoir français apprend-il l'émergence d'une épidémie devenue pandémie ? Comment a-t-il réagi, englouti qu'il était dans la réforme des retraites et les municipales ? Comment s'est-il préparé ? Éléments de réponse en dates.

C'était le 30 janvier, il y a moins de trois mois. Autant dire un autre temps, comme effacé par la violence de la pandémie de Covid-19. Ce jour-là, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), déjà critiquée pour sa lenteur et sa complaisance envers le régime chinois, décidait de déclarer « *l'urgence de santé publique de portée internationale* ». Par ce mécanisme d'alerte, l'OMS demande à tous les pays de se préparer en urgence à une possible pandémie.

Ce même 30 janvier, le pouvoir exécutif français est tout entier concentré sur la bataille parlementaire qui s'engage sur le projet de réforme des retraites (*voir ici la page d'accueil de Mediapart du 30/01*). Macron et Philippe font face depuis deux mois à une mobilisation sociale inédite et à un rejet massif de cette réforme. Président et premier ministre n'entendent rien céder et consacrent même à cette réforme la

→→→ de masques, dont 600 millions de FFP2. Huit ans plus tard : le plan grippal – censé être mis à jour tous les deux ans – est toujours la même et il n'y a que 145 millions de masques chirurgicaux et aucun FFP2 ! » Un scandale « qui risque d'avoir la portée du sang contaminé », prédit-il. « La question devra se régler devant une commission d'enquête parlementaire », plaide pour sa part Xavier Bertrand, qui affirme que « le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale [SGDSN, rattaché au Premier ministre, NDLR] avait aussi repris la main sur cette question stratégique » après son départ du ministère de la Santé.

Quoi qu'il en soit, dès 2013, le stock des FFP2 est mis sous la responsabilité des employeurs des soignants. « Mais personne n'a vérifié ces stocks, regrette Roland Fangeat. À partir de là, il n'y a plus eu de commandes et l'usine de Plaintel a progressivement chuté. On était en surcapacité, ça nous a mis dedans. On n'avait pourtant pas besoin de fonctionner à plein pour survivre, mais le groupe américain ne s'est pas défendu. » Dès 2011, Honeywell licencie 43 salariés sur 130. Telle une allégorie de la nouvelle stratégie étatique, le géant américain impose à son usine bretonne une « politique du zéro stock » : « Avant leur arrivée, on avait une marge de stocks de matière première, explique un ancien ouvrier. Honeywell nous a imposé de rendre nos stocks proportionnels à notre production. On est passé d'une visibilité de deux mois à quatre semaines. On n'a plus été en capacité de répondre aux grosses commandes soudaines qu'on devait honorer rapidement. Et puis moins on produit, moins on stocke... C'est un cercle vicieux. » La stratégie du « flux tendu » fait perdre des clients à l'usine. Les plans sociaux s'enchaînent alors que le groupe fait des bénéfices et profite des aides de l'État français, comme le CICE.

AU PRIX DE LA FERRAILLE

Puis, viennent les ordonnances Macron. Les salariés se souviennent : « Avec le plafonnement des indemnités prud'homales et la réduction de l'analyse de la santé économique d'une entreprise à un site national et non plus au groupe, les ordonnances Macron nous ont achevés. » Certains écrivent quand même au président de la République, mais rien n'y fait : en 2018, l'usine ferme ses portes. Pire : les machines dévolues au stock étatique, dont certaines étaient quasi neuves, sont vendues au prix de la ferraille, puis détruites. L'industrie française du masque FFP2 perd l'un de ses plus gros producteurs. Plus cynique encore : à l'heure de la pandémie du Covid-19, le groupe Honeywell rouvre une usine à Rhode Island, aux États-Unis, pour subvenir aux besoins américains, avec les mêmes masques que ceux fabriqués à Plaintel. Pour Roland Fangeat, « avec les autres entreprises impliquées, et le maintien de la stratégie de stock de sécurité géré par l'État, nous aurions pu subvenir aux besoins de la demande française aujourd'hui. » Mais la logique du flux tendu à l'américaine a écrasé une vieille sagesse politique française : « Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte (3). » ■



Emmanuel Macron en visite à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, le 27 février.

MARTIN BUREAU/POOL/AFP

Trente ans de « management public » en accusation

L'impréparation de la France face à la pandémie est le résultat d'une idéologie gestionnaire qui a soumis l'action publique à la loi du marché et à sa logique de flux tendu. Une doctrine qui s'est durcie depuis la fin des années 1990.

Erwan Manac'h

Un stock de masques sacrifié pour arrondir les fins de mois du ministère de la Santé, une gestion à flux tendu des lits d'hospitalisation et du matériel médical : l'impréparation de la France face à la pandémie jette une lumière crue sur le court-termisme des politiques publiques en matière de santé. Si tout le monde, jusqu'au corps médical, a été pris de court par la gravité de la maladie, le manque de moyens pour y faire face demeure la conséquence d'une logique comptable, qui s'est progressivement imposée comme une norme de gouvernance de tous les services publics.

Il faut remonter à la fin des années 1960 pour trouver les premières traces de cette pensée gestionnaire, note Nadia Okbani,

sociologue au Centre Émile-Durkheim. « Les méthodes américaines sont importées en France sous la forme d'un plan de rationalisation des choix budgétaires (RCB) voté en janvier 1968. La France est encore sous l'influence du plan Marshall et le commissariat au plan joue un rôle moteur. » Le credo, déjà, vise à reproduire le mode de gestion des entreprises privées sur l'action publique. Mais il est trop tôt. La « RCB » percute les réticences des hauts fonctionnaires, « car elle leur enlève des marges de manœuvre, note l'universitaire, il va falloir la crise économique des années 1980, qui dégrade les finances publiques et accroît les demandes sociales, pour que cette vision commence à s'imposer ».

(3) Citation du journaliste et homme politique Émile de Girardin (1802-1881).

Le « nouveau management public » se répand alors, à la faveur de l'effondrement du contre-modèle communiste, avec un argument massif : la dette publique. La Banque mondiale, l'OCDE, ou encore la Commission européenne agissent comme gardiennes du dogme et des cabinets de conseil en management pollinisent les administrations, au rythme des « audits » et des plans de « modernisation » qu'ils sont invités à leur livrer clés en main. C'est l'heure des « réformes » et de la « performance », qui financiarisent l'action publique en fixant un prix à toute intervention de l'État. Alain Juppé s'attaque en 1995 à la Sécurité sociale, en fixant des « conventions d'objectifs de gestion » à ses différentes caisses. Les choses s'accélérent ensuite avec la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), en 2001, qui pose un cadre qui contraindra toutes les lois de finances à venir, au prisme de la « nouvelle gestion publique ». Nicolas Sarkozy approfondit le mouvement avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) en 2007, en organisant des fusions, regroupements et suppressions de services de l'État. Il poussera le vice jusqu'à noter et classer ses propres ministres, au regard d'objectifs chiffrés qu'il leur fixait (1).

Cette nouvelle « quantophrénie », ou obsession du chiffre, infuse progressivement tous les corps de l'État, par l'acculturation progressive des élites. Paradoxalement, « l'autonomie » des universités (2007) comme le renforcement des pouvoirs des directeurs d'hôpitaux (2009) et la création des agences régionales de santé (2010) s'accompagnent d'un durcissement du contrôle sur les agents. Le hiatus grandit, pour les fonctionnaires ou le personnel soignant, entre la réalité de leur travail et le modèle censé le traduire en termes de « performance ». Emmanuel Macron franchit les dernières frontières symboliques en confiant à un panel de personnalités issues du secteur privé le soin de redessiner l'État. Le comité « Cap 2022 ».

Depuis ses débuts, cette idéologie gestionnaire, qui contraint les dépenses publiques et organise le recul de l'État, s'appuie sur des leviers indirects à la logique implacable. La décentralisation, entamée dès 1982, transfère ainsi de nombreuses compétences aux collectivités sans les recettes fiscales correspondantes, afin de les forcer à déployer des plans d'économies. L'ouverture à la concurrence agit également sur les grandes entreprises de service public (télécom, poste, électricité et train) pour les mettre au diapason de la gestion au rendement.

Ainsi placées en situation de concurrence, elles sont contraintes d'épouser les normes comptables du secteur privé, sous peine de disparaître. C'est cette logique, plaquée sur l'hôpital par la Lolf à partir de 2004, qui fait naître « la tarification à l'activité » : chaque

acte médical a désormais un prix, ce qui donne corps à un marché du soin, sur lequel les établissements de santé se trouvent en concurrence. Avec cette conversion forcée, les hôpitaux subissent un véritable harcèlement, entamé avec la réforme des 35 heures, qui n'a été compensée qu'à moitié par des embauches. La Commission européenne recommande aux États de privatiser certains pans de la santé à 63 reprises entre 2011 et 2018, selon le décompte de l'eurodéputé allemand Martin Schirdewan (2). Résultat, en dix ans, de 2007 à 2017, 99 064 lits d'hospitalisation à temps complet ont été fermés en France, malgré l'augmentation des besoins.

La crise sans précédent que nous traversons précipitera-t-elle la fin de cette politique ?

Le risque est réel que la crise soit au contraire le prétexte d'un nouveau tour de vis.

Rien n'est moins sûr, à en croire les ébauches de travail d'un plan « santé » demandé par Emmanuel Macron à la Caisse des dépôts et dévoilé le 1^{er} avril par Mediapart. Le document préconise notamment de « mettre en place des partenariats public-privé vertueux » pour accélérer la privatisation de la santé. Le directeur de l'agence régionale de santé du Grand Est

vient aussi de confirmer la suppression de 174 lits et de près de 600 emplois dans les hôpitaux de la région, suivant le plan établi pour les six prochaines années. Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a été forcé d'annoncer la suspension de « tous les plans de réorganisation » en attendant « la grande consultation » qui suivra la crise.

Le risque est donc réel que la crise soit au contraire le prétexte d'un nouveau tour de vis. Naomi Klein, théoricienne de la « Stratégie du choc », a décrit comment le « capitalisme du désastre » savait « lancer des raids systématiques contre la sphère publique au lendemain de cataclysmes et traiter ces derniers comme des occasions d'engranger des profits ».

Ce scénario n'est pas pour autant inéluctable. Il existe dans notre histoire récente au moins un contre-exemple de taille : « Il faut se souvenir que la Sécurité sociale a été construite dans un contexte économique extrêmement dégradé, au sortir de la Seconde Guerre mondiale », souligne Nadia Okbani.

Ironie de l'actualité, la situation d'urgence absolue qui secoue les hôpitaux a redonné aux soignants leur autorité. « On leur fait, subitement, de nouveau confiance », observe la sociologue Fanny Vincent, spécialiste du milieu hospitalier (3). On ne leur dit plus qu'ils sont mal organisés. ■

(1) Idée abandonnée après la publication de son palmarès dans *Le Point* en janvier 2008.

(2) *L'Humanité*, 2 avril.

(3) Soirée débat organisée par Attac, « l'hôpital à l'épreuve du néolibéralisme », 2 avril, vidéo sur france.attac.org

 Lire la version complète de cet article sur Politis.fr

Les « trente désastreuses » de l'hôpital public

Un des aspects les plus criants de la crise du coronavirus est la sursaturation des hôpitaux face aux besoins des patients gravement atteints. Presque tous les pays de l'OCDE ont connu une réduction, depuis le début des années 1990, des capacités d'accueil dans les hôpitaux, mis à une diète néolibérale forcée où tous les services publics ont trinqué. Mais dans des proportions variables selon les pays. Comparons la France et l'Allemagne.

En 1991, ces deux pays avaient presque la même densité de lits d'hôpitaux : 10,1 lits pour 1 000 habitants en Allemagne, 9,6 en France. En 2017, ces chiffres étaient de 8 en Allemagne et 6 en France. Une diminution de 21 % en Allemagne, de 48 % en France. Sans forcément prendre l'Allemagne comme modèle, on peut au moins affirmer que, si les politiques sanitaires en France avaient limité la casse en réduisant la densité de lits dans la même proportion qu'en Allemagne, nous aurions 112 000 lits d'hôpitaux en plus. Pour ce qui est des lits de soins intensifs, nous en aurions environ 20 % de plus, ce qui serait sans

La densité de lits a diminué de 48 % en France, de 21 % en Allemagne.

doute insuffisant dans quelques régions, mais probablement à la hauteur des besoins nationaux.

Une partie de cette diminution n'est pas condamnable en soi.

Par exemple, il y avait dans les hôpitaux des années 1980 et 1990 beaucoup de « longs séjours » ressemblant aux services des Ehpad, qui ont été créés ou développés à partir du début des années 2000. Il est vrai aussi que les techniques médicales ont permis de raccourcir les durées de séjour dans des conditions parfois justifiées, parfois moins. La forte progression de la chirurgie ambulatoire (sans journée d'hospitalisation) comme stratégie de réduction des coûts (et des lits) est parfois un progrès du point de vue des patients, parfois une régression. En cas d'épidémie forte et dangereuse, l'ambulatoire n'est pas une solution et la pénurie de lits d'hospitalisation devient mortelle.

Tous les gouvernements, de droite comme de gauche, ont mené cette politique de casse pendant ces « trente désastreuses ». Il en a fallu, des lois austéritaires, pour cela ! Rien qu'au cours des onze dernières années, on a eu la « loi Bachelot » de 2009, qui avait pour objectif de supprimer 22 000 postes et de fermer 16 000 lits d'hospitalisation en installant à la direction des hôpitaux des managers non médicaux. En 2015, la loi de Marisol Touraine et Manuel Valls était tout aussi « ambitieuse » dans la casse. Depuis le début du règne d'Emmanuel Macron, le tour de vis s'est poursuivi en dépit des puissants mouvements des personnels soignants. La « loi Buzy » de 2019 a prévu notamment de « déclasser » environ 300 hôpitaux de proximité en fermant de nombreux services d'urgence et de chirurgie et des maternités. Il ne faut pas attendre un hypothétique « jour d'après » pour demander des comptes aux casseurs, en particulier à ceux qui, depuis des semaines, mènent une « politique criminelle (1) ».

(1) « Lettre ouverte à Muriel Pénicaud : "Cessez votre politique criminelle !" », blog « Ateliers travail et démocratie », Mediapart, 2 avril.

Serge Tisseron

« Physiquement confinés, mais désenclavés relationnellement »



YANN LEGENDRE

Le psychiatre analyse avec optimisme le nouveau rapport à l'autre que permettent les technologies numériques en période de confinement

ENTRETIEN

Serge Tisseron est psychiatre et psychanalyste. Très investi dans la réflexion sur l'usage que nous faisons des nouvelles technologies, il analyse ici les effets du confinement sur notre rapport aux écrans. Selon lui, nous ne verrons plus les outils numériques de la même façon après qu'avant l'épidémie. Et il faut s'en réjouir.

Dans cette expérience inédite qu'est le confinement, qui réagit prioritairement en vous, le psychiatre ou le spécialiste des technologies numériques ?

Le père de famille ! J'ai deux adolescents à la maison, âgés de 12 et 16 ans. L'enseignement à distance, quelle gageure ! Les professeurs n'y étaient pas préparés, les parents non plus. Dès l'annonce de la fermeture des écoles, je me suis posé cette question : comment des enfants, des ados qui n'ont pas le contrôle de leurs impulsions, vont-ils gérer leur temps ? Comment leurs parents vont-ils les faire étudier en dehors du cadre scolaire, à partir d'informations qui arrivent sur un écran ? Comment les familles vont-elles répartir le temps entre écrans de travail et écrans de loisirs, qui plus est dans un lieu unique ? Sur ce plan comme sur d'autres, cette crise est un catastrophique accélérateur des inégalités sociales. Pour les familles qui n'ont ni tablette ni ordinateur – dans certains foyers, seul le père a un téléphone mobile –, ou qui n'ont pas d'imprimante, il est quasiment impossible de gérer l'école à la maison.

Par ailleurs, tous les parents ne peuvent pas s'improviser enseignants. Cela fait vingt ans qu'on évoque une formation à l'enseignement à distance dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspe), ex-IUFM. Rien n'a été fait, ou presque. Résultat : pour beaucoup, l'enseignement à distance se limite à envoyer les cours par Internet. Il existe pourtant des vidéos très pertinentes, mises en ligne par des youtubeurs ayant un sens aigu de la pédagogie. Quant aux élèves, ils collaborent spontanément sur leurs réseaux. Il faudrait que l'éducation nationale profite de cette rupture pour dire à ses enseignants : surtout, ne reprenez pas vos cours comme avant ! Exploitez les ressources d'Internet, faites du collaboratif, encouragez le tutorat entre les élèves et privilégiez les interactions à chaque fois qu'elles sont possibles, en présence physique ou en ligne !

Avec le confinement, nous avons considérablement augmenté nos communications par Skype, Whats-

App et autres réseaux sociaux permettant le visiodialogue. Cela peut-il constituer un tournant dans notre utilisation des outils numériques ?

Beaucoup de gens découvrent que la communication à travers un écran ne s'oppose pas à la communication en présence physique, mais que ce sont deux manières de fonctionner complémentaires. La frontière que la culture du XX^e siècle tendait à établir entre le monde réel et le monde virtuel est en train de s'effacer. On a beaucoup critiqué les réseaux sociaux, et parfois à raison : les fausses nouvelles, le harcèlement en ligne, l'info en continu, l'économie de l'attention, tout cela est en effet problématique. Mais, dans ce moment où nous sommes physiquement séparés les uns des autres, on s'aperçoit qu'ils présentent aussi d'énormes avantages pour rester en lien les uns avec les autres.

Il y a un dessin des *Indégivrables*, de Xavier Gorce [dessinateur pour Le Monde], que j'aime bien. Un gâteau avec des bougies est posé sur une table. Le père pingouin dit à son enfant : « Tu n'as pas invité tes copains pour ton anniversaire ? » Et l'enfant de brandir son téléphone mobile : « Ils sont tous là ! » Quand Gorce a fait ce dessin, il y a quelques mois, cela faisait rire tout le monde : les ados considéraient les parents comme de vieux croûtons, les parents trouvaient que leurs enfants étaient complètement fous. Ce qui paraissait relever de l'absurde pour certaines générations se révèle aujourd'hui être un comportement adapté à une situation inédite, et peut-être aussi à des situations futures.

Une des craintes souvent exprimées à l'encontre de ces technologies, c'est qu'elles nous éloignent de la réalité. Ce n'est pas si vrai. Dès 2016, une étude réalisée pour Médiamétrie montrait que la tranche d'âge des milléniaux, ces 25-35 ans qui passent leur temps sur leur mobile, est aussi celle où l'on se voit le plus, car le fait d'être connecté en permanence permet d'improviser des rencontres en fonction de ses disponibilités. En 2017, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) soulignait quant à lui, dans un rapport sur « Les enfants dans un monde numérique », que l'utilisation de ces technologies a essentiellement pour eux des effets positifs. Sans omettre les possibles effets néfastes de la vie en ligne, il notait trois avantages des réseaux sociaux : ils augmentent le sentiment d'être en lien avec les camarades, réduisent la sensation d'isolement et favorisent les amitiés existantes. Aujourd'hui, ce constat devient valable pour nous tous : nous sommes physiquement confinés, mais désenclavés relationnellement. Après cette expérience collective, il ne sera plus possible de parler des réseaux sociaux comme avant.

Chacun étant invité à rester chez soi, la téléconsultation remplace de plus en plus la visite chez son médecin de ville. Qu'en est-il en matière de psychothérapie ?

De nombreux patients vont probablement découvrir l'utilisation de Skype ou du téléphone mobile pour rester en lien avec leur thérapeute. La pratique des consultations à distance existait déjà avant le confinement, notamment pour pallier le désert médico-psychologique de certaines régions. La crise actuelle va accélérer



IL SERA SANS DOUTE DIFFICILE, APRÈS LE CONFINEMENT, DE RETOMBER DANS L'IDÉE QUE LA SEULE MANIÈRE DE GÉRER LES ÉCRANS EST DE LIMITER LEUR TEMPS D'UTILISATION

le développement de cette pratique. Mais encore faut-il que les conditions d'un cadre éthique et déontologique soient réunies – la confidentialité de la séance, par exemple, qui n'est pas toujours facile à garantir en période de confinement –, et comprendre que la relation en ligne n'est pas la même que dans un cabinet. C'est pourquoi nous avons lancé, dès le 23 mars, avec d'autres psychologues et psychiatres formés à diverses techniques (hypnothérapie, EMDR, psychanalyse, systémique, thérapie cognitivo-comportementale), la plate-forme collaborative CyberPsyCO. fr : « CO » comme « coronavirus » et « collaboratif ».

Son but est de proposer une aide psychologique gratuite aux personnels médicaux et médico-sociaux confrontés au Covid-19, mais également d'apporter un soutien aux thérapeutes qui souhaitent passer à la consultation à distance, notamment grâce à des séances de supervision en ligne. J'aime à croire que ces « groupes d'intervention » continueront à fonctionner même après le déconfinement, car les psys se sentent souvent seuls dans leur pratique.

Pour beaucoup d'entre nous, le confinement est aussi l'occasion de découvrir la richesse des activités proposées sur Internet. Cela changera-t-il durablement notre rapport au virtuel ?

Je l'espère. On a eu trop tendance par le passé à raisonner autour des écrans de manière quantitative, et non qualitative. A s'inquiéter des addictions que pouvait provoquer un temps d'écran trop important – comme pour le tabac ou l'alcool –, en négligeant de réfléchir en matière d'usages. Or, les outils numériques, c'est d'abord une multiplicité de possibles. Ce sont des visites de musées, du coaching pour des activités sportives, des documentaires géographiques ou historiques...

Beaucoup d'entre nous le découvrent aujourd'hui, car ils passent sur leurs écrans un temps qu'ils auraient d'ordinaire considéré comme folie. Il sera sans doute difficile, après cela, de retomber dans l'idée que la seule manière de gérer les écrans est de limiter le temps d'utilisation. Il devient évident qu'il ne faut pas seulement apprendre à s'en passer, mais aussi apprendre à mieux s'en servir. C'est ce que font d'ores et déjà un nombre considérable de gens, pour qui la pandémie est ressentie comme un révélateur de dysfonctionnements majeurs. Ils ont envie de mettre cette crise à profit pour faire bouger les choses, et s'emparent des outils numériques pour proposer un foisonnement d'initiatives. C'est l'enthousiasme de l'an 1, comme en Mai 68 ! D'où l'importance de recueillir les témoignages sur ce moment historique, mais aussi de recenser tous les projets qui naissent en ce moment sur Internet.

Dans votre prochain livre, « L'Emprise insidieuse des machines parlantes » [Les liens qui libèrent, parution prévue en mai], vous vous inquiétez de

l'importance que pourraient prendre les assistants vocaux dans notre univers mental, tant tout est fait pour nous faire oublier que ces « chatbots » ne sont que des machines. L'expérience que nous vivons actuellement résonne-t-elle avec cette crainte ?

Absolument. Les enceintes connectées, qui font déjà leur entrée dans nos appartements, vont être dotées d'une voix de plus en plus réaliste, et elles nous parleront avec un degré croissant d'intelligence sociale et émotionnelle. Ma crainte, c'est que ces chatbots deviennent, pour un certain nombre de personnes, connectées mais isolées, des substituts de relations humaines. De ce point de vue, la gigantesque activité conversationnelle sur Internet à laquelle nous poussons le confinement est une bonne chose. Beaucoup découvrent de nouvelles formes de communication pour être en liaison avec leurs proches, même s'ils ne sont pas près d'eux physiquement. Cela remet les machines parlantes à leur juste place, qui est de nous rendre de menus services et non pas d'être des substituts d'interlocuteurs. Cela nous rappelle que l'utilisation des machines transforme les humains et les relations entre eux, et qu'il faut savoir leur poser des limites – un sujet de recherche pour lequel nous avons créé, en 2019, avec le psychologue clinicien Frédéric Tordo, le premier diplôme universitaire de cyberpsychologie à l'université de Paris.

A cet égard, la crise actuelle nous confronte aussi à un risque. Dans certains hôpitaux, en Chine et en Italie notamment, des médecins et des infirmiers pilotent à distance des machines programmées pour vérifier les paramètres vitaux ou déclencher des procédures indispensables au maintien en vie de malades durement atteints par le Covid-19. Vu le risque de contagion, c'est tout à fait justifié. Mais il serait catastrophique que cette introduction précipitée, sous l'effet de l'urgence, de technologies robotiques capables d'accomplir des gestes soignants, crée un état de fait qui nous épargnerait l'indispensable réflexion sur l'importance de l'humain dans le soutien et l'accompagnement à la vie d'autres humains. Ou alors, ce serait la fin de l'humanité sous prétexte de vouloir éviter la fin de l'espèce humaine.

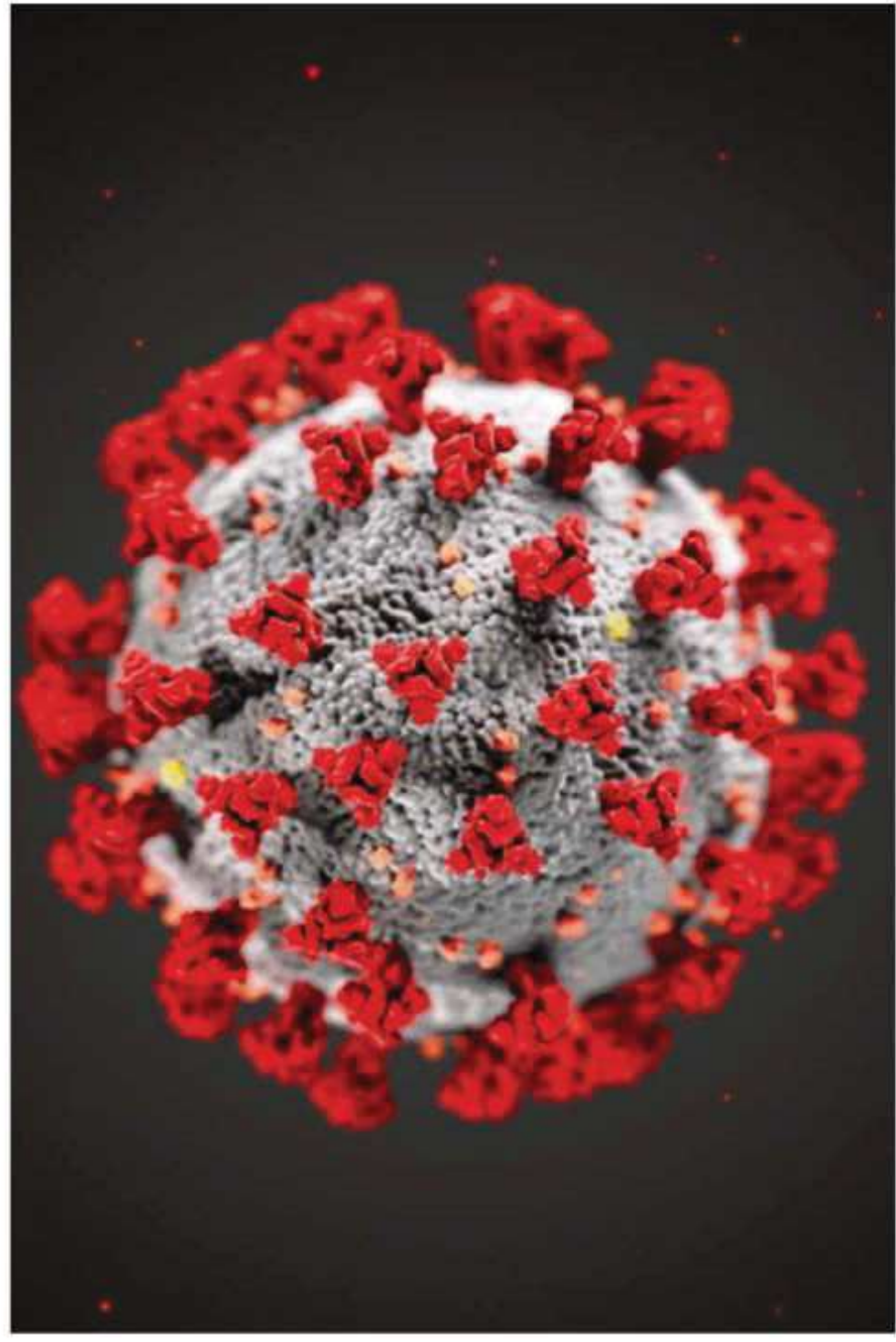
En quelques jours, l'expression « Prenez soin de vous » est devenue la formule de salutation la plus répandue dans les échanges de messages numériques. Qu'en pensez-vous ?

C'est magnifique, parce que cela donne l'idée d'une réciprocité : je ne dis pas à l'autre de prendre soin de lui si je ne prends pas également soin de moi. Cela souligne que chacun d'entre nous est porteur d'une valeur, que chacun est indispensable et que nous avons besoin de tout le monde. Cette formule met chaque humain au centre des choses. Gardons-la ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CATHERINE VINCENT

Face au coronavirus

Ce qu'on a appris sur le Covid-19



BILAN De la transmission du virus à la recherche de traitements, le JDD explore les dix avancées enregistrées depuis le début de l'épidémie

1 COMMENT SE TRANSMET-IL ?

Le Sars-Cov-2 se transmet principalement d'une personne à l'autre par les gouttelettes respiratoires qui peuvent être expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'on éternue, ou lorsqu'on est en contact avec une surface contaminée par ces gouttelettes puis qu'on se touche le visage. Il n'existe aucune preuve scientifique irrefutable de la transmission du virus par voie aérienne. Et même si celui-ci est aéroporté, dans l'écrasante majorité des cas, selon les études existantes, la charge virale serait infinitésimale et ne pourrait pas conduire à la contagion.

Pour ce qui est de sa propagation, les recherches font état jusqu'à présent d'un porteur du virus infecte entre deux et trois personnes en moyenne. Cette semaine, une étude américaine a réévalué ce chiffre à la hausse (entre 5 et 6) en se fondant sur de nouvelles données sur les contagions en Chine.

2 QUELLE EST LA DURÉE DE « SURVIE » DU VIRUS ?

Selon plusieurs études, le virus pourrait « survivre » sur diverses surfaces (carton, plastique, cuivre, métaux, papier) pour des durées allant de quelques heures à quelques jours. Néanmoins, les conditions généralement de ces travaux ne correspondent pas à la réalité. Et il n'est pas prouvé que le virus soit transmissible, même s'il est détecté sur une surface. Dans des situations quotidiennes (les courses), « les charges virales [présentes sur les différentes surfaces] sont très, très faibles », rappelle la professeure Anne Goffard, virologue à l'université

3 QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE CONNUS ?

Le Covid-19 incube entre un et quatorze jours, et les symptômes arrivent généralement de manière progressive. Certains porteurs du virus sont asymptomatiques. Comme le rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les symptômes les plus fréquents sont la fièvre, la fatigue et une toux sèche. Certains malades peuvent ressentir des douleurs, avoir le nez pris, des maux de gorge, une diarrhée ou des difficultés respiratoires.

4 FAUT-IL PORTER UN MASQUE POUR SE PROTÉGER ?

Les masques FFP2 et chirurgicaux doivent être portés par les soignants plus exposés, mais aussi par les malades. La question des masques « artisanaux » n'est pas tranchée. L'OMS ne recommande le port d'un masque médical « que si on présente des symptômes » de la maladie, ou si l'on s'occupe d'une personne potentiellement contaminée, et ne recommande pas le port de masques artisanaux. Faute d'études, il n'existe pas à ce jour de preuves scientifiques de leur efficacité. « On est dans une incertitude complète », avoue François Briçaire. Néanmoins, l'usage des masques alternatifs s'impose petit à petit dans différents pays. En France, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a encouragé le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques « alternatifs » après l'appel de l'Académie nationale de médecine à rendre obligatoire le port de masques grand public.

5 LES PERSONNES ÂGÉES SONT-ELLES PLUS EN DANGER ?

Les personnes les plus vulnérables au Covid-19 sont les personnes âgées ou présentant des comorbidités (autres pathologies). Selon Santé publique France, l'âge moyen des décès pour les personnes malades du Covid-19 est de 80,5 ans.

Europe 1

ECOUTEZ LE MONDE CHANGER

DE 6H À 9H AVEC MATTHIEU BELLIERD

Du lundi au vendredi avec Sonia Wabrouk, Nicolas Canteloup et toute la rédaction.

Illustration de la surface externe du virus. © CICALISSA/EGRETT-AG/DAVID HIGGINS - MAMA

6 LES ENFANTS RISQUENT-ILS DE LE CONTRACTER ?

« Les enfants semblent très peu touchés par ce virus », explique sur son site la Société française de pédiatrie (SFP), citant plusieurs études menées en février. « Il est possible que les cas pédiatriques soient sous-diagnostiqués du fait de tableaux peu symptomatiques, mais les enfants pourraient transmettre le virus même s'ils sont peu malades », poursuit la SFP. Les Centers for Disease Control and Prevention américains observent quant à eux, pour l'instant, que « relativement peu de cas infantiles de Covid-19 sont hospitalisés ».

9 LE VIRUS PEUT-IL REVENIR CHEZ DES PATIENTS GUÉRIS ?

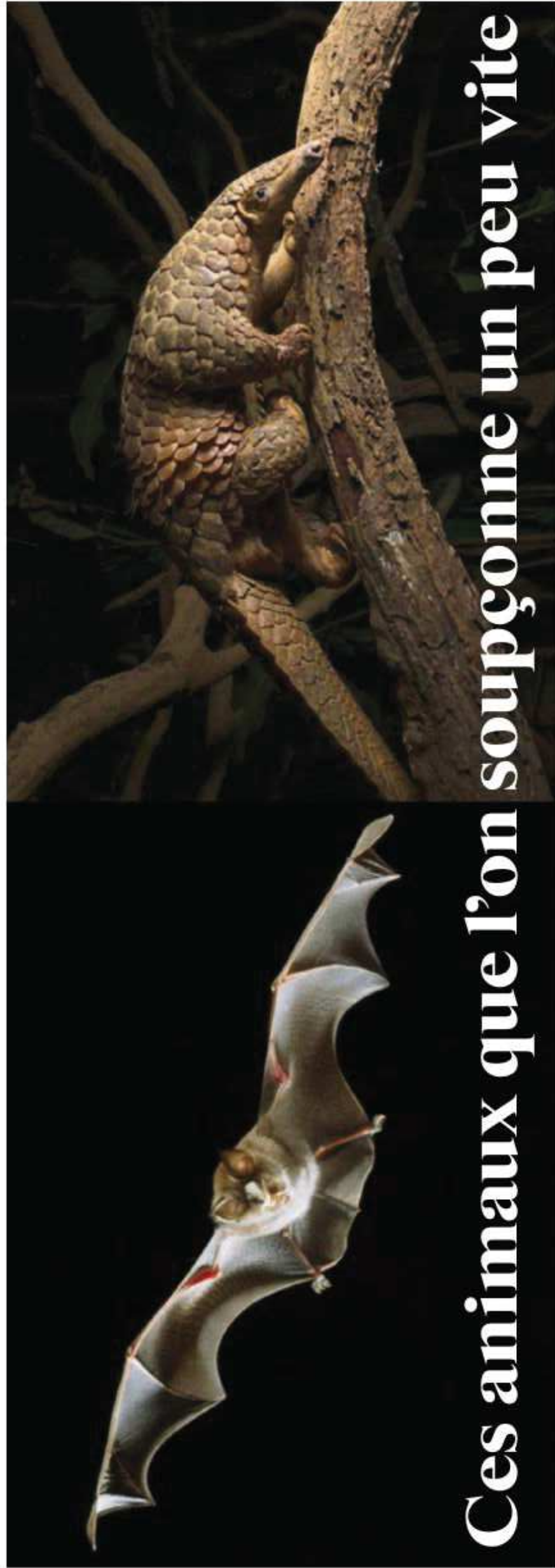
Plusieurs cas ont été rapportés, notamment en Corée du Sud et en Chine, de patients considérés guéris du Covid-19 qui ont été de nouveau testés positifs. Selon le directeur général du KCDC (Centre coréen pour le contrôle et la prévention des maladies), Jeong Eun-kyeong, il ne s'agit pas d'une nouvelle infection mais d'une possible « réactivation » du virus après leur période de quarantaine. Une étude épidémiologique est en cours et en attendant ses résultats, la prudence est de mise. « Il y a eu plusieurs cas où un patient traité était testé négatif un jour et positif le lendemain », a ainsi déclaré Jeong Eun-kyeong. Interrogé hier soir sur la possible contagiosité des personnes qui sortent d'une hospitalisation pour Covid-19, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a rappelé que ces patients « n'ont plus d'excréments viraux » : « Aujourd'hui, personne ne sort de l'hôpital avec 40 de fièvre ou en toussant. »

10 EST-CE QUE « PISTIER » LES MALADES PEUT SE RÉVÉLER EFFICACE ?

En Corée du Sud et en Israël, des dispositifs de « tracking » ont été mis en place afin de pistier les malades. En France, les détecteurs – tous volontaires – d'une application dédiée seraient alertés en cas de contact avec un malade, qui lui se serait signalé sur le même outil sur son téléphone portable. Selon une étude publiée dans la revue Nature, ce système pourrait ralentir la propagation de l'épidémie. Mais en pratique, encore faut-il qu'un maximum de personnes télécharge l'application pour que le tracking s'avère efficace (lire aussi page 6).

MARION LEFÈVRE

La crise sanitaire



Ces animaux que l'on soupçonne un peu vite

Ces deux mammifères sont pour l'heure les seuls identifiés comme hébergeant un coronavirus apparenté à celui trouvé chez l'homme. S. DALTON/PHOTOSHOT/BIOPHOTO, S. ISZTERHAG/MAGNETIC/PICURES/BIOPHOTO

PARCOURS Sur les traces du pangolin et des chauve-souris, les chercheurs tentent d'identifier l'origine du Sars-Cov-2

La scène est presque familière tant elle a été évoquée. Marché humide de Huanan, dans la ville de Wuhan, province du Hubei, Chine. L'un de ces endroits à ciel ouvert où dans les allées vendeurs et acheteurs côtoient poissons, oiseaux, chauve-souris, pangolins, tortues, civettes. Certains sont morts, la plupart vivants, bientôt dépeçés sur place. Si ce n'est pas ici qu'est née l'épidémie, les chercheurs y situent le point de départ de la propagation du virus.

« La structure a rapidement été démantelée », rapporte Jean-François Guégan, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Cela complique la recherche de la source du coronavirus. Dans leur quête pour déterminer l'origine du Sars-Cov-2, étape essentielle pour éviter sa récurrence, les scientifiques ont acquis une certitude : tout est parti d'un animal. Ce n'est pas une surprise, 75 % des maladies émergentes apparues depuis le début du XX^e siècle sont des zoonoses, des maladies transmises

par les bêtes. « Pour déterminer lesquelles, il faut mener une véritable enquête de police », raconte Serge Morand, chercheur au CNRS-CIRDAD. Mais remonter la piste prendra du temps. Depuis le début de l'épidémie, plusieurs scénarios ont été élaborés. Tous débudent avec les chauve-souris. « Les civettes abritent une trentaine de coronavirus, explique l'écologue de la santé. Leurs diverses espèces existent depuis des millions d'années, soit le temps de cohabiter avec une multitude de maladies ». Excellents réservoirs de virus, elles les hébergent sans développer les symptômes.

Les recherches ont permis d'établir que le génome d'un coronavirus isolé à partir d'une chauve-souris originaire de la province du Yunnan, présentant 96 % d'identité avec celui du virus humain. Les séquences du gène étant différentes, la piste d'une transmission directe du petit mammifère à l'homme est explorée mais pas privilégiée. Les scientifiques travaillent également sur l'hypothèse d'un hôte intermédiaire. C'est ici qu'a surgi le pangolin, un animal qui possède le statut peu enviable de mammifère le plus braconné de la planète, chassé pour sa chair et ses écailles.

Plusieurs études ont établi que l'insectivore était le seul autre mammifère, avec la chauve-souris, signalé comme infecté par un coronavirus. Les scientifiques ont établi que l'insectivore était le seul autre mammifère, avec la chauve-souris, signalé comme infecté par un coronavirus. Les scientifiques ont établi que l'insectivore était le seul autre mammifère, avec la chauve-souris, signalé comme infecté par un coronavirus.

Et de poursuivre : « Est-ce que l'un et l'autre ont été des réservoirs et l'ont transmis à d'autres animaux ? Est-ce que l'un est réservoir et l'autre, hôte intermédiaire ? Il est trop tôt pour le dire. »

D'autres chercheurs suivent d'ailleurs la piste de la civette, un mammifère à mi-chenin entre la panthère et le blaireau, déjà soupçonné d'avoir joué les hôtes intermédiaires entre la chauve-souris et l'homme dans l'épidémie de Sras en 2003. « Il faudrait aussi regarder du côté des cochons », estime Serge Morand. Il y a eu une alerte en 2017 quand un coronavirus de chauve-souris avait émergé sur des porcs dans des élevages en Chine.

Les scientifiques s'accordent à dire que l'hôte intermédiaire est à rechercher chez un animal sauvage prélevé en masse dans son milieu d'origine ou de source de nourriture. « C'est la proximité entre les activités humaines et la faune sauvage qui créent les conditions de naissance d'une épidémie », explique Aleksandar Rankovic, chercheur à l'Idri. Privés de leurs habitats naturels et de source de nourriture – 13 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année –, faute de quoi, « ce n'est pas la dernière des catastrophes », alerte Jean-François Guégan, car nous vivons réveillés des cycles qui dormaient. »

Virginie Maris, philosophe de l'environnement au CNRS

« Sans prise de conscience, les épidémies vont se répéter »

que l'on pourrait être, chez nous partout, est une folie. Il y a tout un cortège d'espèces sauvages avec lesquelles nous n'avons pas été en contact pendant notre histoire évolutive et avec lesquelles nous ne pourrions pas cohabiter sans qu'il y ait des coûts en vies humaines. Il faut accepter de préserver des espaces de nature sauvage où nous ne sommes pas les bienvenus. Il faut parler de distanciation sociale entre ces sociétés humaines très denses et la nature sauvage.

Certains parlent d'une revanche de la nature...
Celle-ci se lit de deux façons. Une lecture sympathique consiste

pendance économique alimentaire à une économie mondialisée. Les processus de surexploitation des ressources permettent cette mise en contact entre des espèces sauvages et des populations humaines très denses. Cela vient souligner le problème de l'instrumentalisation du vivant et sa réduction à un outil de production, très visible dans les élevages intensifs, qui sont des réservoirs à zoonoses. Cette épidémie rend évident le caractère insoutenable de l'organisation actuelle de nos sociétés.

Quelles sont les leçons à en tirer ?
L'extension du territoire humain à l'échelle planétaire, cette idée

INTERVIEW

PANDEMIC La surexploitation des ressources naturelles est à l'origine de cette crise sanitaire, estime cette spécialiste de l'écologie

Qu'est-ce que cette épidémie nous dit de notre relation à la nature ?
Ni la chauve-souris ni le pangolin ne font une pandémie. Ils sont réservoirs ou transmetteurs d'un virus. Ce qui fait la pandémie, c'est la déforestation, la perte d'habitat naturel, la réduction de la biodiversité. Puis la globalisation, l'intensification des voyages humains et la dé-

MARIANNE ENAULT

qui organise ces rencontres », juge Jean-François Guégan, relayant ces longs trajets en camion lors desquels pangolins, chauve-souris et autres se retrouvent dans des cages souillées d'urine et d'excréments. « Le parfait corrélatif pour constituer le lit de maladies infectieuses ».

Les exploitations intensives, elles, hébergent des animaux dont le peu de diversité génétique en fait de parfaits candidats à l'épidémie. Les pandémies grippales de 2005 et 2009 sont d'ailleurs nées dans des élevages de porcs et de volailles en haute concentration. « Dans le monde, la demande pour la viande le lait et les œufs explose, explique Aleksandar Rankovic. Cela forme un véritable rouleau compresseur sur les écosystèmes. »

« Aujourd'hui, 75 % de nos terres sont transformées pour l'agriculture et les activités humaines, abonde Hélène Soubelet, directrice de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité. Notre modèle de développement met en danger la santé humaine, animale et environn-

mentale. » C'est pourquoi, juge Serge Morand, il est « nécessaire de comprendre les mécanismes écologiques de l'émergence du virus ». Faute de quoi, « ce n'est pas la dernière des catastrophes », alerte Jean-François Guégan, car nous vivons réveillés des cycles qui dormaient. »

MARIANNE ENAULT

Par
CHECKNEWS.FR

Libération met à disposition de ses lecteurs un site, CheckNews, où les internautes sont invités à poser leurs questions à une équipe de journalistes. Notre promesse : «Vous demandez, nous vérifions.» A ce jour, notre équipe a déjà répondu à plus de 4 785 questions.

Hydroxychloroquine

Vos questions nos réponses

Quels hôpitaux utilisent le médicament ?

Didier Raoult a remis le sujet sur le tapis mercredi. Dans une vidéo publiée par son IHU Méditerranée Infection, l'icône marseillais déclare : «En France, le nombre de gens qui donnent de l'hydroxychloroquine, sans le dire, est considérable.» Et d'opposer les «médecins» (qui appliqueraient largement son traitement à base d'hydroxychloroquine, à l'en croire) et des gens qui, selon lui, «ont fini d'être des médecins ou n'en sont pas» (qui s'opposent au traitement). L'hydroxychloroquine est aujourd'hui administrée à des patients Covid dans de nombreux hôpitaux français, mais dans des cadres très différents. Le fameux «protocole Raoult», qui associe l'hydroxychloroquine à l'azithromycine (*lire ci-contre*), est même plutôt minoritaire.

D'abord, plusieurs essais cliniques testent actuellement la molécule en France. A l'échelle européenne, il existe le fameux essai Discovery, coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et les Hospices civils de Lyon (HCL). Il a pour objet de tester l'efficacité de plusieurs médicaments contre le Covid-19. «Chaque malade est tiré au sort pour recevoir l'un des traitements, dont l'hydroxychloroquine», explique à CheckNews le professeur Jean-Paul Stahl, chef du service des maladies infectieuses au CHU de Grenoble, qui participe à l'essai européen. Discovery associe 25 établissements français, dont ni l'Inserm ni les HCL n'ont accepté de donner les noms en détail.

CheckNews a pu recenser vingt-trois de ces établissements. D'abord, les cinq premiers

à avoir intégré l'étude : l'hôpital lyonnais de la Croix-Rousse, qui coordonne l'étude, ainsi que les CHU de Lille, Nantes, Strasbourg et Bichat, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Ceux-ci ont été rejoints par trois autres membres de l'AP-HP : la Pitié-Salpêtrière, Bicêtre et Georges-Pompidou. Enfin, dans le reste de la France, on retrouve les CHU d'Avignon, de Nice, de Nancy, de Grenoble, et de Toulouse, d'Amiens (qui a dû arrêter par manque d'un médicament), d'Annecy-Genevois, de Besançon, de Caen, de Calais, de Dijon, de Metz-Thionville, de Montpellier, de Rodez et de Saint-Etienne.

A l'échelle française, un autre essai appelé Hycovid, et coordonné par le CHU d'Angers, réunit une trentaine d'établissements, situés principalement dans l'Ouest. En plus d'Angers, il regroupe les CHU d'Amiens, de l'AP-HP (quatre sites dont ni Angers ni l'AP-HP ne nous ont précisé les noms, mais on sait que la Pitié-Salpêtrière en fait partie), de Brest, Caen, Dijon, Limoges, Nantes, Poitiers, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse, Tours et Orléans. Ainsi que les centres hospitaliers d'Agen, Cherbourg, Cholet, Colmar, Laval, Lorient, Le Mans, Melun, Monaco, Niort, Pontoise, Quimper, Saint-Brieuc, Rezé, La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Tourcoing, Valenciennes, Vannes et Versailles. Que ce soit dans Discovery ou Hycovid, l'hydroxychloroquine y est testée sans être associée à la fameuse azithromycine, qui fait partie du protocole Raoult.

En revanche, vendredi a été lancé un autre essai, Covidoc, associant plusieurs hôpitaux

du Sud-Est qui, eux, suivront le «protocole Raoult» en testant l'efficacité de la bithérapie «hydroxychloroquine + azithromycine» sur des patients en début de maladie. Mené par le CHU de Montpellier, il impliquera les centres hospitaliers de Perpignan, Narbonne, Béziers, Sète, Rodez et le CHU de Nîmes.

Hors de ces essais, certains hôpitaux ont eu, ou ont encore, recours à l'hydroxychloroquine (avec ou sans azithromycine) pour traiter des patients Covid-19. Ils l'ont fait, ou le font, à titre «compassionnel», et hors du cadre de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de cette molécule. Un décret pris le 25 mars est venu encadrer cette pratique hors essai clinique, et plus particulièrement la prescription par les médecins hospitaliers d'hydroxychloroquine (mais pas d'azithromycine), pour les seuls patients dans un état grave. En dehors de ce cadre, rien n'interdit aux médecins de prescrire le traitement, mais ils engagent alors leurs responsabilités. Il est cependant impossible de prétendre recenser exhaustivement ces établissements. «Etablir la liste de chaque service qui utilise l'hydroxychloroquine hors essai clinique est impossible. C'est très mouvant. Il y en a qui l'ont utilisée et l'ont arrêtée, d'autres qui vont l'utiliser... Par ailleurs, des services qui vont l'utiliser ne vont pas forcément suivre le protocole Raoult», confirme le docteur de la Pitié-Salpêtrière Alexandre Bleibtreu, qui fut l'un des premiers médecins à annoncer publiquement son choix d'administrer la molécule à des patients Covid.

Toutefois, certains hôpitaux jouent la carte de la transparence. Le CHU de Forbach et la clinique Beaugard (Marseille) assument utiliser ce fameux protocole. Celui d'Antibes précise administrer le traitement «sur la base d'une décision collégiale au cas par cas».

Une explication aussi fournie par Cannes. Précisons par ailleurs que le choix du traitement incombe avant tout au praticien. Deux médecins au sein d'un même service peuvent avoir un avis différent sur l'hydroxychloroquine, ou sur son association avec l'azithromycine. Et cet avis est susceptible d'évoluer dans le temps. Dans l'ensemble, les centres hospitaliers sont très réticents à communiquer sur le sujet. «C'est une réalité complexe, il y a beaucoup de "bruit Raoult" en ce moment, dit avec euphémisme une chargée de communication. Mais nous ne nous positionnons pas pour ou contre un protocole.» Un de ses homologues évoque également le «contexte actuel» pour ne pas répondre.

Alors que Didier Raoult indiquait que le nombre de médecins utilisant son protocole «sans le dire» était considérable, l'institut IHU Méditerranée Infection refuse également de communiquer sur les hôpitaux qui les auraient contactés pour suivre le protocole. «Ce n'est pas notre rôle», nous répond-on.

FABIEN LÉBOUCQ
et PAULINE MOULLOT





Didier Raoult,
le 23 mars
à Marseille.
PHOTO OLIVIER
MONGE. MYOP

L'essai Discovery permet-il de tester le protocole Raoult ?

«Si on avait envie de prouver que ça ne marche pas, on ne s'y prendrait pas autrement.» La déclaration de Didier Raoult n'est pas passée inaperçue. Elle vise directement l'essai clinique européen Discovery, qui a pourtant pour but de tester l'efficacité de l'hydroxychloroquine (HCq) sur les patients du Covid-19. Mais pas comme il le faudrait, à en croire le professeur marseillais. Invité par le journal *Marcelle* à commenter le fait que «l'essai clinique Discovery [allait] être mené sur des patients très atteints», le Pr Raoult estime en effet que «l'hydroxychloroquine fonctionne sur les cas modérés à sévères», et non lorsque les patients sont en réanimation. Autre reproche : le seul traitement «qui a commencé à donner des résultats, c'est l'hydroxychloroquine associée à un antibiotique, l'azithromycine». Or, dans l'essai Discovery – qui compare l'efficacité de plusieurs traitements – l'hydroxychloroquine est testée sans l'antibiotique. Sur le premier point, la critique semble en partie infondée. Les détails du protocole Discovery, enregistrés le 20 mars, sont très clairs : sont concernés tant les patients atteints de formes modérées de la maladie («ne nécessitant pas de ventilation non-invasive, d'oxygénation à haut débit, de ventilation mécanique, ou d'oxygénation par membrane extracorporelle») que les patients atteints de formes graves (pour lesquels ces assistances s'avèrent nécessaires). Autrement dit, précisément des cas «modérés à sévères». Dominique Costagliola, membre du comité d'organisation international de l'essai Discovery, confirme que «la majorité des patients inclus pour l'instant ne sont pas des cas sévères». De son côté, Xavier Lescure, investigateur principal de l'essai à l'hôpital Bichat, souligne que le protocole «n'empêche pas l'inclusion de patients qui sont au début de la maladie», bien au contraire. «Les patients qui ont des facteurs de risques, chez qui la maladie pourrait évoluer en une forme grave [sont pris en charge] dès que possible». L'essai Discovery ne porte en revanche pas sur des cas asymptomatiques ou mo-

dérés chez des personnes sans facteurs de risque (l'institut dirigé par le Pr Raoult à Marseille propose également le traitement à tous les patients Covid + qui ne présentent pas de contre-indication). A l'origine de l'information fautive, reprise dans la presse : un communiqué de l'Inserm du 22 mars, dans lequel on peut lire que l'essai inclura des patients «atteints de formes sévères du Covid-19». La direction de la communication de l'Inserm nous explique avoir employé le mot «sévere» dans le sens de «nécessitant une prise en charge à l'hôpital» – alors que cela peut concerner les cas modérés. Concernant l'azithromycine, nos interlocuteurs s'étonnent. «Si cette piste n'est pas explorée dans Discovery c'est que, pour le moment, elle n'est pas assez étoffée, explique Xavier Lescure. Pour le moment, les preuves scientifiques concernant la combinaison HCq plus azithromycine sont encore moins bonnes que celles qui concernent l'HCq seule. Les résultats des études sur ces deux molécules sont loin de tous aller dans le même sens. Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'il y a des effets indésirables qui peuvent se potentialiser, notamment sur le plan cardiaque.» Costagliola ajoute que la seule étude qui évoque à ce jour un éventuel effet in vivo de l'HCq avec l'antibiotique ne démontre pas l'intérêt de cette combinaison. «Cette étude compare trois groupes : des patients non traités à l'HCq, des patients qui ont reçu l'HCq seule, et un troisième groupe qui a reçu l'HCq plus l'azithromycine.» Si l'on compare les deux derniers groupes, «il n'y a pas de différence statistiquement significative dans le pourcentage de gens qui ont une charge virale contrôlée au sixième jour». Lescure rappelle enfin que «Discovery est un essai adaptatif, qui est ouvert à la possibilité d'évaluer de nouvelles pistes thérapeutiques, mais il faut que ces pistes soient méthodologiquement argumentées. Dès lors qu'on aura des arguments sérieux sur cette combinaison, Discovery pourra intégrer un nouveau bras d'étude».

FLORIAN GOUTHIÈRE

Quand connaîtra-t-on les résultats des essais sur le Covid-19 ?

Une quarantaine d'essais cliniques autour du nouveau coronavirus impliquent actuellement des établissements de santé français, selon le site gouvernemental américain Clinical Trials. Celui de plus grande envergure s'appelle Discovery. De dimension européenne, il compte 25 établissements français participants, chapeautés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Il compare l'efficacité de quatre traitements : remdésivir ; lopinavir-ritonavir ; lopinavir-ritonavir et interféron bêta ; hydroxychloroquine. Auxquels s'ajoute un groupe qui ne reçoit pas de traitement mais uniquement les soins habituels.

Lors d'une conférence de presse cette semaine, la coordinatrice de l'essai, la professeure lyonnaise

Florence Ader, déclarait que compte tenu de l'évolution plutôt lente de la maladie chez les patients, il fallait attendre quinze jours après l'inclusion d'une personne dans un des bras de l'essai pour en évaluer l'efficacité. Et de poursuivre : «Pour l'analyse globale des 300 premiers patients, et des 300 premiers résultats, il va falloir attendre que chaque patient ait franchi ce cap du quinzième jour. Si on va plus loin, ça veut dire que pour avoir des premiers résultats, et des premières tendances, rien ne sera disponible avant au moins la fin du mois.»

Autre essai d'ampleur, qui ne teste lui que l'hydroxychloroquine (comparée à un groupe témoin qui n'en reçoit pas) : le protocole Hyco-vid du CHU d'Angers, qui réunit

une trentaine d'établissements français, et doit concerner 1300 malades. «Une à trois semaines» étaient initialement annoncées, début avril, pour les recruter. Aujourd'hui, l'hôpital angevin ne souhaite pas communiquer sur l'avancée de ce recrutement. Son service communication fait par ailleurs savoir qu'il n'y a «pas de date connue» pour une première communication des résultats. Seule certitude, comme pour Discovery (et pour les mêmes raisons), une quinzaine de jours est nécessaire après l'entrée d'un patient dans le protocole pour mesurer les effets du traitement.

Une date un peu plus précise est en revanche connue pour Coviplasm, une étude de l'Établissement français du sang, de l'Assis-

tance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et l'Inserm. Cet essai étudie l'efficacité du transfert de plasma de personnes guéries du Covid-19 à des malades. Les prélèvements ont commencé mardi et doivent profiter à 60 patients (dont la moitié recevra du «plasma de convalescent»). La professeure Karine Lacombe, de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, qui coordonne le projet, nous fait savoir que les premiers résultats sont attendus «pour fin avril ou début mai».

Sans verser dans le catalogue, on pourrait également citer l'essai Covidoc, que vient d'annoncer le CHU de Montpellier, et qui s'intéresse peu ou prou aux préconisations du Pr Didier Raoult (hydroxychloroquine et azithromycine) mais pour lequel les résultats ne sont pas annoncés avant quatre semaines. Idem pour les études de l'AP-HP Stroma-Cov2 ou Corimuno-19. «Je n'ai pas d'informations à vous commu-

nicier sur les inclusions de patients», et donc sur des dates de résultats, nous répond à ce sujet le Pr Bruno Riou. «Tout ce que je peux vous dire, c'est que tout s'est fait à une vitesse jamais vue en France en termes de recherches.»

Selon plusieurs professionnels de santé, un premier obstacle à l'avancée de ces protocoles est la difficulté à recruter des patients volontaires. «C'est peut-être que le confinement marche, et tant mieux, soufflent de concert deux de nos interlocuteurs, mais ça réduit le nombre de personnes que l'on peut recruter.»

Il existe un autre frein à la publication des résultats provisoires : à ce stade, selon nos informations, aucun des traitements à l'essai n'a prouvé une efficacité (ou une dangerosité) particulièrement importante. Sans quoi il est vraisemblable que les médecins responsables de l'essai en question auraient fait savoir.

Le retour des « corbeaux »

A Paris comme en province, la police reçoit des appels pour dénoncer des manquements, réels ou supposés, aux mesures de confinement. Un phénomène limité, mais révélateur des angoisses de l'époque et du poids du passé

Ce mail a sûrement déçu des vocations. La mairie du 20^e arrondissement de Paris l'a envoyé à ses administrés, le 19 mars : « La préfecture de police nous informe recevoir de nombreux appels concernant le non-respect des mesures de confinement prévues par le gouvernement. [...] Cela sature le système d'urgence. Aussi, il est demandé de ne pas appeler le 17 pour signaler ces manquements aux règles de confinement. » Quelques jours plus tard, à 18 000 km de la capitale, les autorités de Nouvelle-Zélande ont connu un encombrement semblable, mais sans songer à s'en plaindre. Au contraire : la police locale avait elle-même mis en place une plate-forme numérique appelant à la dénonciation. Assailli de connexions, le site s'est retrouvé hors service en quelques heures.

En France, depuis l'annonce du confinement, comme toujours lorsque s'appliquent des mesures de police exceptionnelles – changements de régime, état d'urgence, guerres... –, les autorités notent une hausse significative de ces « signalements ». Pourquoi, à la différence de l'administration néo-zélandaise – imitée par des municipalités canadiennes, espagnoles et belges –, la préfecture de Paris tient-elle à les décourager ? D'abord parce que ces dénonciations s'avèrent souvent inutiles, sinon calomnieuses. « Dans le cadre du confinement, les signalements qui désignent des personnes précises nous font en général perdre du temps, confirme un responsable du « 17 » à Saint-Etienne. Ces appels prétendent remplir un devoir civique. En réalité, beaucoup sont liés à des problèmes de voisinage. Quand on se rend sur place, le plus souvent, il n'y a rien. Encore plus quand les signalements sont anonymes – leurs auteurs ignorent que les numéros masqués, en raison de l'urgence absolue de certains appels, n'ont pas de secrets sur notre ligne... »

« DÉNONCIATIONS DÉLIRANTES »

A Caen, après un appel anonyme pointant un rassemblement dans le jardin d'une copropriété, les policiers se sont déplacés sans trouver personne à verbaliser. « J'étais remontée chez moi pour coucher mon fils de 8 ans, explique Julia B., l'une des deux femmes visées par la dénonciation. Avec une voisine, nous étions descendues prendre l'air en respectant scrupuleusement les gestes barrières. Je me sentais responsabilisée : mon confinement avait commencé deux semaines avant l'annonce du gouvernement, au retour de mes vacances en Sicile. Mais il est apparemment interdit aux membres de deux foyers différents de se retrouver dans le jardin de l'immeuble. » Cette éducatrice spécialisée de 37 ans connaît-elle la personne qui l'a dénoncée ? « Je pense que c'est une de mes voisines, présume-t-elle. Elle vit seule et ne peut pas me saquer. Nos appartements sont mal insonorisés. Elle me reproche tout le temps de faire du bruit. »

Dans le 10^e arrondissement de Paris, avisés d'un « rassemblement de gens non confinés » sur la place Sainte-Marthe, les policiers se sont également déplacés pour rien. Les 80 personnes présentes sur les lieux – des sans-abri venus recueillir des vivres – observaient les distances réglementaires, grâce à des marquages au sol. « Signaler des « gens non confinés », ça ne manque pas de sel pour des SDF, souffle le président de l'association Entraide et partage avec les sans-logis, qui organise la distribution. D'après les allusions des policiers, je crois savoir qui les a appelés.

Une personne seule, excédée par la présence des SDF sous ses fenêtres. »

Les opérateurs du « 17 » reconnaissent que la solitude favorise les signalements. « C'est aussi un terrain propice aux dénonciations délirantes, relève le responsable du centre d'information et de commandement du département de la Loire. Il arrive qu'on nous demande d'intervenir d'urgence sur des juifs ou des Arabes accusés d'avoir introduit le Covid-19 en France... »

Délires racistes, règlements de comptes et petites jalousies formaient déjà la toile de fond des « corbeaux » sous l'Occupation. Cette période demeure une référence incontournable en France quand il est question de dénonciation. « Pendant les années noires, comme aujourd'hui, les délateurs s'abritaient derrière des valeurs civiques : la justice, la salubrité publique, l'intérêt général, analyse Laurent Joly, historien, auteur de *Dénoncer les juifs sous l'Occupation* (CNRS Editions, 2017). Ils tentaient de transformer un contentieux personnel – un locataire refusant de payer son loyer ou un mari voyant une maîtresse – en indignation collective. »

« BON SENS »

En octobre 1941, l'administration de Vichy adoptait une loi encourageant la dénonciation. Les lettres anonymes, déjà nombreuses, ont redoublé, la plupart motivées par des intérêts personnels, sinon par des manœuvres de sabotage destinées à tromper les services d'enquête. Les fausses pistes se mêlaient aux rancœurs minuscules. La délation finit toujours par échapper au pouvoir qui la suscite. C'est ainsi, ironie de l'histoire, que le régime pétainiste a édicté, en 1943, une loi réprimant la « dénonciation calomnieuse ».

Face à l'épidémie de Covid-19, le président de la République exalte l'« union sacrée », comme en temps de guerre. Le premier ministre, lui, juge « scandaleux » les messages anonymes adressés à certains soignants par leurs voisins. En cette période d'exception, les autorités ne redoutent rien tant que les actes de division. Elles savent que les régimes fondés sur la surveillance de tous par tous ne durent pas. Une démocratie aux rouages efficaces n'a pas besoin de policiers de substitution. C'est pourquoi les administrations sont le plus souvent embarrassées par la délation, signe de leur faiblesse. Depuis le début du confinement, la Mairie de Paris assure ainsi n'en avoir reçu aucune sur son centre d'appels, le « 39 75 ». « Il n'y a que des propositions d'aide et des gestes de solidarité », prétend même le service de presse. Une affirmation contredite par une opératrice, que *Le Monde* a pu contacter : « Il y a plus de dénonciations que d'habitude, précise-t-elle. Elles sont bien souvent virulentes, mais minoritaires, environ cinq appels sur cent... »

En France, la délation reste encouragée dans certains domaines, comme celui des impôts. L'administration fiscale promet une indemnisation pour les renseignements pouvant conduire à la découverte d'une fraude. A rebours des idées reçues, ce n'est pas la police qui reçoit le plus de dénonciations dans l'Hexagone, mais les services de Bercy et la Caisse d'allocations familiales (CAF). Souvent intimes des personnes qu'ils signalent, ces « aviseurs » placent également leur démarche sous le signe du bien commun et de la justice sociale.

Où s'arrête la délation ? Où commence le « devoir civique » ? Si la question peut faire



« SOUS L'OCCUPATION, RIEN NE PERMET D'AFFIRMER QUE NOUS AVONS ÉTÉ LES CHAMPIONS D'EUROPE DE LA DÉLATION »

LAURENT JOLY
historien

l'objet de débats sans fin, la loi, elle, en définit les cas limites. Elle oblige tout citoyen à dénoncer les actes terroristes, les atteintes infligées à un mineur ou à des personnes vulnérables – malades, infirmes, femmes enceintes... –, ainsi que les crimes dont il est encore possible de prévenir les effets.

Depuis l'annonce du confinement, les standardistes des lignes d'urgence tentent, eux aussi, de distinguer l'action citoyenne de la délation intéressée. « Il y a ceux qui appellent pour dénoncer des personnes en particulier et ceux qui signalent juste des pratiques prohibées, expliquent les opérateurs du « 17 » de Saint-Etienne. Dans la deuxième catégorie, on sent une forme d'exaspération civique. Parfois même une véritable inquiétude pour ceux qui sont pointés. "Dites-leur qu'ils sont en danger !", nous a lancé une infirmière qui signalait un rassemblement d'adolescents sur la place Grenette. Pas un instant elle ne pensait faire de la délation. » Nazan E., une cadre de 49 ans résidant entre Paris et Vincennes, ne se considère pas, elle non plus, comme une « balance » : « En plein confinement, dans la petite rue que j'habite à Vincennes, il y avait autant de monde qu'à une brocante. J'ai appelé la police municipale pour leur demander d'intervenir. Pour moi, ça relevait du bon sens. J'ai peut-être évité à certaines personnes d'être contaminées. »

RÉFÉRENCES À L'OCCUPATION

Pareil engagement a été galvanisé, ces dernières années, par l'apparition de nouvelles figures revendiquant une démarche citoyenne, telles que les *whistleblowers* (« lanceurs d'alerte »), les tenants du *name and shame* (« nommer et couvrir de honte ») ou encore les partisans du *full disclosure* (« divulgation totale »), pratique prônée par les hackers « éthiques ». Dans le sillage de ces mouvements anglo-saxons, les auteurs de dénonciations s'adressent moins aux autorités qu'à l'opinion publique.

Les « corbeaux » seraient-ils devenus des hironnelles ? Certains d'entre eux s'abandonnent à une fièvre accusatrice. En attestent les pages Facebook exhortant à dénoncer les propagateurs du Covid-19 ou des comptes Twitter comme Fallait pas supprimer. Son animateur appelle, depuis le 28 mars, à

recenser « tous les fdp [fils de pute] qui ont déserté les grandes villes à l'annonce du confinement. Politiques, journalistes, people... Epluchez les dates de leurs Insta [Instagram], ces cons ne peuvent pas s'empêcher de poster ». Ajoutant l'insulte à la délation, l'initiative a soulevé une vague d'indignation parmi ses 80 000 abonnés : « J'aurais pas aimé être votre voisine dans les années 1940. » ou « Toi tu aurais vendu du beurre aux Allemands. »

Toujours le rappel de l'Occupation. « Si la délation est associée à cette période, elle ne correspond pourtant pas au phénomène de masse qu'on imagine communément, tempère l'historien Laurent Joly. Ce sont d'abord les Allemands qui ont forcé ce trait sous l'Occupation pour dénigrer les Français. Reprise par des écrivains de droite soucieux de se dédouaner à la Libération, puis par des journalistes et des réalisateurs engagés à gauche, le mythe de millions de dénonciations s'est solidement installé dans l'imaginaire collectif, loin du véritable ordre de grandeur. »

Le même effet de loupe semble avoir joué aux premiers jours du confinement. Si les appels aux services de police et de gendarmerie ont explosé – pour l'essentiel, des questions pratiques autour des autorisations de déplacement –, la part des délations est restée marginale. De Bordeaux à Strasbourg en passant par Paris, les standardistes des mairies partagent ce constat. Il n'en reste pas moins que l'anonymat du « corbeau », son parfum de scandale, son goût pour les périodes troubles attirent l'attention et marquent les esprits. « Sous l'Occupation, conclut Laurent Joly, rien ne permet d'affirmer que nous avons été les champions d'Europe de la délation. Il suffit de comparer la France avec des pays comme la Pologne ou la Belgique. »

Quand elle a vu la police investir son immeuble, à Caen, Julia B. n'a pourtant pas pu s'empêcher de penser au régime de Vichy. Et s'est promis de porter plainte contre la délatrice présumée. Avant de se raviser. La jeune femme s'est souvenue qu'à la Libération de nombreux Français avaient été accusés à tort d'être des « corbeaux ». Pour quelles raisons ? Les mêmes que sous l'Occupation : des rancunes personnelles et des vengeances de voisinage. ■

ALEXANDRE KAUFFMANN

PAR ICI LA MONEY

La Banque centrale d'Angleterre a fait sauter, jeudi, un tabou en décidant de façon transitoire de financer directement les dépenses décidées par le gouvernement britannique sans passer par les obligations, donc par les marchés financiers.

1,5 million

C'est le nombre officiel de personnes ayant contracté le coronavirus dans le monde, selon un décompte effectué par l'AFP.

Le monde en mouvement

MAROC

Les forçats du télémarketing obligés de trimer

Entre la crainte d'être contaminés par le coronavirus et celle de perdre leur emploi, les salariés des centres d'appels dénoncent des conditions de travail propices à la propagation du virus.

Le Maroc a décrété le 19 mars un confinement total et obligatoire pour tous, sauf pour ceux qui disposent, pour se rendre au travail, d'une attestation dérogatoire de déplacement visée par les autorités. Parmi ceux-là, nombreux sont les travailleurs des centres d'appels à rejoindre encore chaque jour des plateformes d'appels où les distances de sécurité entre les salariés comme les conditions d'hygiène restent aléatoires. Critiqués pour exposer leurs salariés au risque de contagion en maintenant des activités non essentielles, des poids lourds du secteur, comme Majorel ou Comdata, se sont offert ces dernières

semaines dans la presse des encarts publicitaires vantant les mesures prises contre le Covid-19 : prises de température, réaménagement des espaces de travail désinfectés chaque soir, individualisation des postes.

« La direction ne nous écoute pas, elle ignore nos demandes »

Ayoub Saoud, secrétaire général du syndicat UMT des centres d'appels et des métiers de l'offshoring, y voit surtout une « opération de communication » de ces entreprises pour « redorer leur blason ». « Les mesures barrières ne sont pas partout respectées : parfois, des salariés en roulement partagent le même poste, le même casque et, de toute façon, les salariés prennent des risques en circulant, en

allant au travail », résume ce syndicaliste. Constat confirmé par Karim (le prénom a été changé), qui travaille dans un centre d'appels de LBOS Morocco, une filiale du groupe Lycamobile. « Ici, les conditions de travail misérables nous alarmaient déjà avant le Covid-19, au point que nous avons fait dresser un constat d'huissier pour engager une action en justice. Les locaux, sans fenêtre ni aération, sont exigus, les couloirs étroits, il y a moins d'un mètre entre chaque agent. La société nous fournit du gel désinfectant, mais nous devons acheter nous-mêmes des masques, obligatoires au Maroc depuis lundi. La direction ne nous écoute pas, elle ignore complètement nos demandes et refuse d'investir le moindre centime », témoigne-t-il.

Quelques salariés sont bien passés au télétravail, mais la société refuse de fournir pour cela des ordinateurs portables et de prendre en charge les forfaits Internet. Ceux dont la connexion au domicile est trop médiocre sont tenus de venir travailler dans les locaux de l'entreprise. Par crainte d'être contaminés, alors que le droit de retrait n'est pas reconnu par la législation marocaine, des salariés ont déjà jeté l'éponge et, pour ceux qui se déplacent encore, c'est la croix et la bannière : « Avec le confinement, les transports en commun ont été réduits et les places dans les bus ont été limitées », rapporte Karim.

« Invités » à prendre des congés anticipés sur 2021

Pour sauver leurs profits, les multinationales de la relation clients ne mettent pas seulement en danger la santé de leurs salariés : elles entendent les pressurer jusqu'au bout. C'est ainsi que des centres d'appels ont instamment « invité » leurs téléconseillers à liquider leurs congés payés, voire à prendre des congés anticipés sur 2021. Dans une note adressée à ses adhérents, la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc conseille d'ailleurs aux entreprises de recourir à ce procédé. « Si le crédit de congés payés est insuffisant, il faut négocier avec les salariés un congé sans solde », suggère-t-elle. Micux, elle rappelle que « tous les salariés (...) en arrêt d'activité, employés par une entreprise en difficulté, bénéficieront d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2000 dirhams net ». Soit l'équivalent de 180 euros, la moitié du salaire d'un téléconseiller. « Cette indemnité est financée par un fonds Covid-19 alimenté par des fonds publics et des dons de particuliers. Il a été créé pour garantir un revenu aux salariés des PME et TPE durement affectées par la crise, précise Ayoub Saoud. Pourquoi les mastodontes du télémarketing devraient-ils en bénéficier, eux qui se sont déjà gavés de privilèges fiscaux ? Qu'ils se tournent vers les donneurs d'ordre européens pour garantir la rémunération de leurs salariés ! »

Entre le risque de contracter le Covid-19 et celui de perdre leur emploi, les forçats du télémarketing dont l'activité reste maintenue n'ont pas d'autre choix que d'aller trimer encore, la peur au ventre. ■

ROSA MOUSSAOUI



Alors que le droit de retrait n'est pas reconnu par la législation marocaine, certains téléconseillers ont préféré jeter l'éponge. Denis Allard/REA

UN APPEL SYNDICAL INTERNATIONAL

Dans un communiqué commun, les syndicats UGTT (Tunisie), SUD-Solidaires (France), UMT (Maroc), CGT (Espagne), Syntic (Cameroun), CSC-CNE (Belgique), STCC (Portugal) s'alarment des risques encourus par les salariés des centres d'appels : « Les cas de Covid-19 ne cessent de s'accumuler puisque la proximité et les conditions de travail sont un terrain ultrafavorable à la propagation du virus. Les centres annoncent des infections tous les jours, parfois par dizaines, et ferment pour mieux rouvrir quelques jours après. » Ils exigent « la fermeture de tous les centres de contact non essentiels à travers le monde », le paiement intégral des rémunérations, l'arrêt des licenciements et des sanctions contre les salariés exerçant leur droit de retrait.

Le carré musulman
du cimetière de Thiais,
dans le Val-de-Marne.

PHOTO JULIEN MAGRE

Immigration

L'autre rive

sans voyage

Pour les familles des victimes du Covid-19 issues de l'immigration, la douleur du deuil se double de l'impossibilité de rapatrier les dépouilles dans les pays d'origine. Les frontières sont fermées pour les vivants comme pour les morts.

Par
RAMSÈS KEFI et RACHID LAÏRECHE

RÉCIT



Ali (1) a espéré jusqu'au bout rapatrier la dépouille de son grand-père en Algérie, mort du Covid-19 en Seine-Saint-Denis. Il y a eu tous ces jours à écumer les administrations, passer des coups de fil et tout miser sur un avion-cargo qui embarquerait encore des corps d'une rive à l'autre. Et puis, le verdict est tombé : le coronavirus ferme toutes les frontières. La pandémie pose ses conditions, partout et tout le temps. Elle modèle la souffrance à sa guise, écartant de son chemin dernières volontés, traditions et communions. Ali : «*Le lavage du corps, comme le veut l'islam, est interdit. Une liste resserrée est nécessaire pour l'enterrement... Nous sommes une famille soudée et nombreuse. Comme pour d'autres, il ne nous reste plus grand-chose, si ce n'est le téléphone pour combler des moments où les proches devraient être ensemble. Mon grand-père était aimé d'un nombre incalculable de gens. On n'imaginait pas tant de solitude et se retrouver à le pleurer avec un masque sur le visage.*»

Le vieil homme, 80 ans passés, souhaitait être inhumé en Afrique du Nord, près de sa femme. «*Avant tout ça, il envisageait même de retourner là-bas. D'une certaine façon, il anticipait. On l'a su après sa mort, mais il avait même laissé une enveloppe à mon oncle pour couvrir les frais. On ne se rend pas compte mais ce deuil, qui éloigne tous les proches, ici comme là-bas, pourrait avoir beaucoup de répercussions psychologiques.*» Le retraité sera mis en terre dans la commune de Seine-Saint-Denis, où il a vécu cinq décennies. Son terroir bis. Le petit-fils répète que chaque malheur se relativise : «*Des musulmans, comme nous, n'auront pas de place dans le cimetière de leur ville.*»

Les chiffres officiels, toujours complexes à compiler, indiquent que 75 % à 80 % des personnes de culture musulmane mourant dans le département sont en temps normal enterrées dans leur pays d'origine. Pour la première génération d'immigrés, les raisons dépassent la dimension religieuse et un quel-

conque sentiment patriotique. Au vrai, elles plongent au plus profond des racines de l'émigration. Formement une pelote où s'entremêlent fantasme d'un retour avorté (partir de son terroir et revenir riche auprès des siens), perpétuation d'une mémoire (offrir aux enfants une attache avec la terre de leurs ancêtres) et désir de réparer (rejoindre ceux qu'on a quittés pour l'éternité).

Valérie Cuzol, sociologue et auteure de travaux sur la question, explique : «*Le choix du rapatriement est en partie lié au désordre et au déséquilibre produit lorsque quelqu'un quitte son territoire d'origine. On entre dans le cadre d'histoires de familles singulières, qui touchent aux fratries amputées.*» L'interrogation sous-jacente a l'allure d'une gigantesque impasse : à qui appartient plus un corps ? A ceux qui sont restés là-bas ou ceux qui vivent ici ? Faut-il assurer la continuité avec les ancêtres là-bas ou en devenir un à son tour ici ?

De leur côté, certains pays encouragent fortement le retour des dé-

pouilles. Par le biais de contrats souscrits (via des banques) ou encore par la législation (facilitant paperasse et transfert). Géopolitique de la mort : celle-ci permet à ces Etats, fabricants de diasporas, d'entretenir le lien avec leurs émigrés et leurs descendants. Ces derniers forment d'ailleurs une catégorie complexe, ils envisagent plus facilement leur future sépulture en France, sans écarter la possibilité de rejoindre un parent au bled.

«MÉCONNAISSANCE»

L'épidémie pose désormais – et concrètement – la problématique de l'islam dans les cimetières français, que Valérie Cuzol qualifie «*d'impensé*» : «*Je ne sais pas si, au fond, les élus aussi ont intégré l'idée que les musulmans préfèrent le rapatriement. Peut-être. Ce qui est certain, c'est qu'il y a une méconnaissance autour de cela.*» En 2010, elle dénombrait plus de 200 carrés musulmans (sur 36 000 communes), puis le double en 2015. Cela dénote une demande en hausse,

une acceptation des mairies et surtout, un manque global. Mais on est toujours dans les nuances, souligne la chercheuse. «*Des communes vont mettre à disposition plus de places dans leurs cimetières, qui ne seront peut-être pas pourvues. Et à l'inverse, on aura des vides là où il va y avoir des besoins. Les imams sont souvent les référents des élus en la matière. Les premiers représentent une certaine demande, mais pas toute la demande.*»

Le Nord, le Sud ou encore l'Est : ce printemps-ci, les carrés musulmans se remplissent à une vitesse triste-ment folle. Des maires de Seine-Saint-Denis, territoire d'accueil et de surmortalité due au Covid (au moins 300 personnes ont péri à cause du virus), gambèrent très fort. Gilles Poux, édile de La Courneuve : «*La commune compte 103 nationalités et 37% de la population est étrangère. Pour le moment, on peut répondre à la forte demande. La vraie difficulté concerne les restrictions publiques. Certaines familles nombreuses sont touchées,*



par exemple, et tous les membres souhaitent accompagner le défunt. Nous devons être pédagogues.» Un autre élu du département: «Personne ne peut rentrer au pays. Des familles en détresse me jurent que leurs parents, frères ou sœurs ne sont pas morts du coronavirus. Ils ont un certificat qui l'atteste, mais je ne peux ouvrir les frontières.» Et: «Il ne faut pas oublier d'autres communautés, comme les Portugais et les Italiens, par exemple. Ils sont nombreux dans le département et tout aussi dévastés de ne pas enterrer les leurs là-bas.»

Des bénévoles issus de la communauté musulmane se dévouent au travers des réseaux sociaux pour conseiller des familles en suspens, coincées entre l'impossibilité du rapatriement (la tradition, parfois tacite et jamais formulée par le défunt), la rumeur de carrés musulmans déjà complets (le sujet est une fabrique à fausses informations et arnaques en tous genres) et l'urgence d'enterrer (comme le prescrit la religion musulmane). Certaines

personnes réfléchissent à des entredeux en attendant la réouverture du monde: l'exhumation – enterrer un corps en France et le déterrer ensuite; l'attente – conserver coûte que coûte la dépouille par ses propres moyens et à ses frais, avec le risque d'étaler le deuil dans le temps. Un imam influent en Ile-de-France: «Je reçois des dizaines d'appels quotidiennement, soit pour me dire qu'un proche est malade et qu'il faut prier pour lui, soit pour des conseils quant à l'enterrement. Je ré-

ponds à tous ceux qui me demandent d'enterrer les corps ici que la place de celui qui part est sous terre et qu'il ne faut pas faire de différence entre les terres dans une telle période.» Et déterrer un corps? «Une fois qu'il est sous terre, il faut le laisser reposer.»

«UNE AUTRE VOIX»

Aminata (1) a perdu sa mère, femme de ménage dans le nord de Paris, qui s'était arrêtée avant le confinement pour ne prendre aucun risque. Trop tard, elle était malade. Son petit frère, qui vit avec elle, est inconsolable: chauffeur-livreur, il pense l'avoir contaminée. «Deux jours après la visite du médecin, elle allait mieux, presque plus de symptômes. On était soulagés. J'ai appelé tout le monde. Les voisins, la famille au Mali et les amis pour dire qu'elle allait mieux.» La rechute l'a emportée. Le père d'Aminata a disparu il y a deux ans: «Ma mère ne peut le rejoindre en Afrique. Je suis allée voir un oncle qui s'occupe des rapatriements. Tout était bloqué. Il m'a

conseillé de vite l'enterrer parce que les cimetières se remplissent très vite. On se retrouve seul, c'est violent. Pas de réunion de famille, rien. Au Mali, mes tantes et oncles sont tristes. Les voisins envoient quand même des plats et prennent des nouvelles. Mais ils restent à distance, ils disent que peut-être quelqu'un de la famille est infecté.»

Samia (1) confie peu ou prou une expérience similaire: «On a reçu plusieurs appels des voisins, de la famille. Ils parlaient tous bizarrement. Le coronavirus change tout, même le ton des condoléances. Les gens prennent une autre voix. Je ne sais pas comment l'expliquer. Peut-être qu'ils ont peur, tout simplement, qu'ils comprennent que ça touche n'importe qui.» Son père, né dans l'est de l'Algérie, est parti la semaine dernière. «On a une belle maison là-bas. Il n'a même pas eu le droit à une prière à la mosquée. Il allait toujours à celle en bas de chez nous. C'est tout. Au cimetière de La Courneuve, on a croisé des gens comme nous. Pas la peine de se

parler, on se comprend. On a le sentiment que tout doit aller vite: l'enterrer et partir.» Samia est à «bout de forces». Elle craque: «Mon père part seul, dans une chambre, sans dire au revoir à ses enfants ni à sa femme et ne peut être enterré là où il aurait voulu. Personne ne mérite ça.»

Du bout des lèvres, un maire de banlieue parisienne confessera un mensonge nécessaire: le cimetière de sa commune pourrait accueillir des musulmans défunts, mais il s'y refuse par peur d'être lui-même débordé si certains de ses administrés venaient à mourir en nombre. On est dans l'inconnu et le pire n'a pas de plafond. Des élus craignent aussi que l'épidémie se propage dans les foyers de travailleurs immigrés, où les douches et les cantines sont encore communes. Des hommes seuls et vulnérables. En cas de tragédie, ils reposeraient là où les leurs ne pourront peut-être jamais se recueillir. ◀

«Au cimetière de La Courneuve, on a croisé des gens comme nous. Pas la peine de se parler, on se comprend.»

Samia (1) qui a perdu son père

(1) Tous les prénoms ont été changés.

La dotation globale de fonctionnement reste stable

Cette somme attribuée par l'Etat aux collectivités territoriales varie peu par rapport à l'année 2019

Pour la deuxième année consécutive, la direction générale des collectivités locales a mis en ligne, lundi 6 avril, les montants des dotations globales de fonctionnement (DGF) versées en 2020 aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux départements. Même si l'avenir s'est forcément assombri à cause de la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie due au coronavirus en cours, ce montant reste stable, dans son ensemble, par rapport à 2019 : 26,8 milliards d'euros, dont 18,3 milliards pour le bloc communal (communes et intercommunalités) et 8,5 milliards d'euros pour les départements. Depuis 2018, la DGF attribuée aux régions, de l'ordre de 4 milliards d'euros, a été remplacée par une part de TVA.

Stabilité, également, pour les autres dotations d'Etat (dotation de soutien à l'investissement local et dotation d'équipement des territoires ruraux), qui représentent 2 milliards d'euros. Les dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) bénéficient chacune d'une augmentation de 90 millions d'euros. La quote-part des départements d'outre-mer, quant à elle, progresse de 11,5 millions d'euros.

Stabilité, tel est le maître mot revendiqué par la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault. Car, pour la troisième année d'affilée, la DGF n'a pas subi de baisse de son montant global.

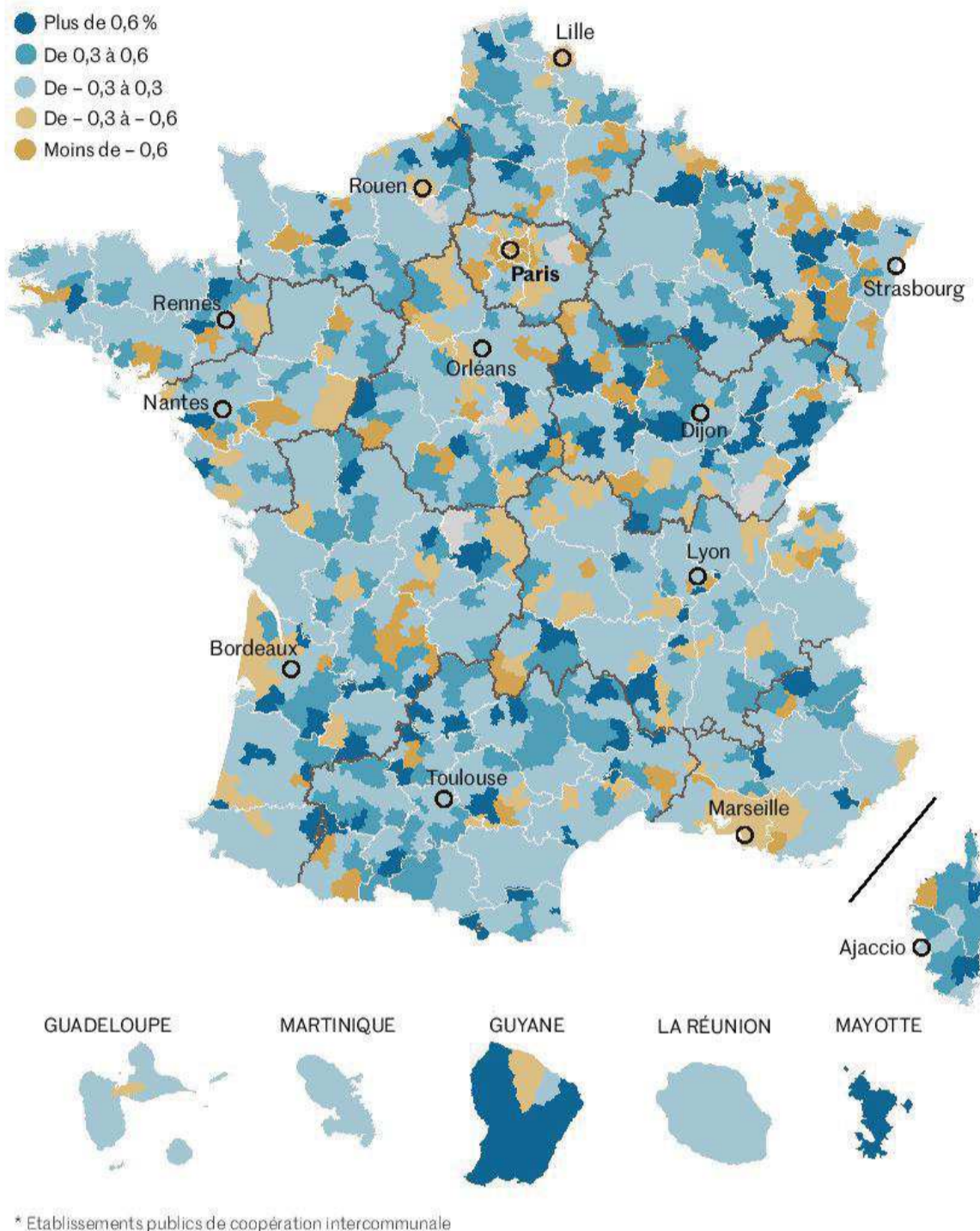
Stabilité d'ensemble ne veut cependant pas dire stabilité pour chacune des communes bénéficiaires : la répartition de la DGF obéit à une multitude de critères, dont l'évolution démographique, la superficie, le potentiel fiscal.

Stabilité, cela veut dire en réalité baisse, ne manquera pas de faire remarquer le président du comité des finances locales et vice-président de l'Association des maires de France (AMF), André Laignel. Lui a en tête l'augmentation de la population et des contraintes imposées par l'Etat auxquelles doivent faire face les collectivités.

Grande inconnue

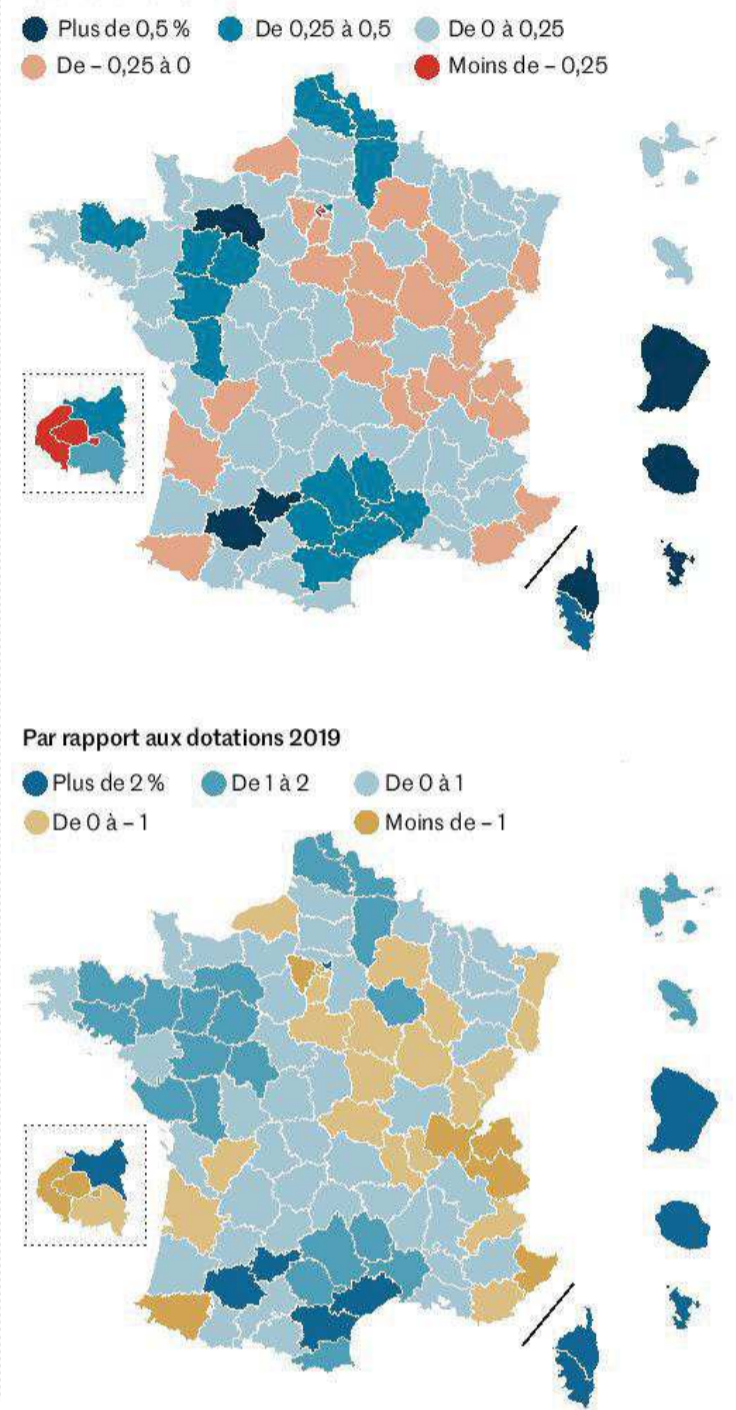
M^{me} Gourault tient néanmoins à souligner la « faible amplitude des variations » de DGF enregistrées par les communes, les EPCI et les départements. Globalement, en ce qui concerne les seules communes, 47,5 % d'entre elles bénéficient d'une hausse de leur dotation, 51,3 % subissent une baisse et pour 1,2 % d'entre elles, la dotation reste stable. Mais, fait remarquer la ministre, « pour 87 % de celles qui perdent, la diminution représente moins de 2 % des recettes

Evolution moyenne des dotations globales de fonctionnement des EPCI*, en % des recettes réelles de fonctionnement



* Etablissements publics de coopération intercommunale
Infographie Le Monde

Evolution moyenne des dotations globales de fonctionnement des communes, par département en % des recettes réelles de fonctionnement



Source : DGCL

réelles de fonctionnement dans leur budget principal ».

La DGF représente en moyenne 15 % des recettes de fonctionnement des communes, avec cependant de forts écarts. Aussi publions-nous deux cartes concernant l'évolution des communes : chacune retrace une évolution moyenne de la DGF des communes par département, l'une par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, l'autre par rapport au montant de la DGF l'année précédente.

Au sein du bloc communal, la DGF des intercommunalités représente 6,4 milliards d'euros, dont 4,8 milliards de dotation forfaitaire de compensation et 1,6 milliard de dotation d'inter-

communalité. Pour celles-ci, 55 % des EPCI voient leur dotation augmenter et 45 % enregistrent une baisse. Nous présentons une carte des évolutions de DGF par intercommunalité en pourcentage de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Enfin, pour les départements, la DGF est en augmentation pour 57 d'entre eux et en baisse pour 45. « A la hausse comme à la baisse, cela représente à peine une variation de 0,5 % des recettes de fonctionnement », précise M^{me} Gourault. Les hausses de dotation concernent en majorité les départements ruraux et d'outre-mer.

Même si elle était programmée, cette publication des dotations de l'Etat intervient dans un contexte

Cette publication intervient dans un contexte de détente entre l'exécutif et les associations d'élus locaux

de détente entre l'exécutif et les principales associations d'élus locaux – AMF, Assemblée des départements de France et Régions de France –, en particulier depuis le début de l'épidémie causée par le coronavirus. « Avec les associations, ça avait commencé à se dé-

crisper avant, assure la ministre. Naturellement, la crise sanitaire a fait que les positions se sont rapprochées, car nous avons besoin les uns des autres. »

Après, c'est une grande inconnue. Tout d'abord en ce qui concerne la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Dès cette année, 80 % des foyers en seront totalement exonérés. La loi de finances pour 2020 prévoit que les 20 % de ménages restants, les plus aisés, en seront progressivement exonérés jusqu'à suppression totale en 2023. Lundi, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, réaffirmerait que « les politiques fiscales définies depuis le début du quinquennat sont maintenues ». « Pour

l'instant, il n'y a eu aucune discussion au gouvernement sur l'idée de revenir sur la réforme », assure M^{me} Gourault.

Quant au projet de loi « 3D » – décentralisation, différenciation, déconcentration –, dont la présentation était prévue après les élections municipales, « je ne suis pas sûre que ce soit le sujet prioritaire », reconnaît la ministre de la cohésion des territoires, tout en soutenant que cette crise montre bien le rôle majeur des collectivités. Des collectivités qui, au sortir de cette pandémie, devront probablement surmonter une baisse significative de leurs recettes, hors dotations, et faire face à de nouvelles difficultés. ■

PATRICK ROGER

Les préfets pourront déroger à la réglementation nationale

Le droit de dérogation, expérimenté depuis 2017 dans certains territoires, a été étendu mercredi à l'ensemble des départements

Permettre aux préfets d'agir plus vite et en fonction des spécificités locales. Le gouvernement a décidé en conseil des ministres, mercredi 8 avril, d'étendre à l'ensemble des hauts représentants de l'Etat dans les territoires un droit de dérogation. Ce droit, expérimenté depuis deux ans et demi dans deux régions, dix-sept départements et trois territoires ultramarins, permet au préfet de déroger ponctuellement aux réglementations nationales pour tenir compte des circonstances locales. Et ce, dans des domaines spécifiques : aménagement du territoire

et politique de la ville, emploi et activité économique, environnement, agriculture, forêt, etc. « C'est le signe que nous pouvons nous adapter pour faciliter la vie des Français », a déclaré le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, mercredi. Dans les prochaines semaines et les prochains mois, le pouvoir de dérogation des préfets pourra être un outil utile pour faciliter la reprise de notre pays. »

Le décret a beau avoir été présenté en conseil des ministres en pleine crise sanitaire, il ne faut pas surinterpréter ce qui relève plutôt du hasard de calendrier. « Il n'y a pas de lien. La pé-

riode d'expérimentation prévue est terminée, nous généralisons. Nous tenons une promesse de déconcentration que le président de la République a faite depuis longtemps », précise l'entourage de M. Castaner, tout en appuyant les propos du ministre : « Dans le contexte actuel, ce sera un outil pour les préfets qui aidera à la sortie de crise. Cela leur donnera des marges de manœuvre renforcées. »

« Revendication récurrente »

Il ne s'agit donc pas, par exemple, de préparer un déconfinement ciblé ou différencié selon les régions. D'ailleurs, souligne Fabrice

Melleray, professeur de droit public à Sciences Po Paris, « la loi du 23 mars [loi d'urgence pour faire face au Covid-19] donne des pouvoirs de police exorbitants au premier ministre. Celui-ci n'a donc pas besoin de ce décret pour organiser le déconfinement ». Au reste, les dérogations « ne concernent que des demandes individuelles et doivent être fondées sur un motif d'intérêt général », fait savoir l'Elysée. Cela signifie probablement, estime M. Melleray, que cela ne relève pas du pouvoir réglementaire du préfet, lequel lui permet de prendre des mesures « générales et impersonnelles ».

Certes, ajoute le professeur, « cela intervient dans une période où le gouvernement considère que les préfets travaillent vraiment très bien ». Mais le décret adopté mercredi s'inscrit plutôt, explique-t-il, dans le cadre d'une « revendication récurrente » des collectivités locales de pouvoir adapter les règles nationales à la réalité des territoires. Il ne s'agit pourtant pas d'une mesure de déconcentration, qui relève de l'accroissement du pouvoir des élus locaux. Le décret, en effet, renforce la déconcentration, c'est-à-dire le rapprochement au plus près du terrain de la décision étatique.

Mais « cela va de pair », rappelle M. Melleray : « Pour une vraie déconcentration, il faut une déconcentration forte », note-t-il.

Pendant la période d'expérimentation, 183 arrêtés dérogatoires ont été pris, explique le ministre de l'intérieur. En 2018, par exemple, le préfet de la Mayenne a allégé la procédure administrative afin que les élèves d'une école sinistrée par des inondations puissent faire leur rentrée dans des préfabriqués. Globalement, le droit de dérogation est une mesure « appréciée, opérationnelle, utile », conclut la Place Beauvau. ■

BERNARD FLOCH

Culture & Savoirs

CINÉMA

Fernand Deligny et les enfants sauvages

La vie et le travail d'un éducateur en marge qui changea la perception et le traitement de l'autisme. La sortie du documentaire ayant été décalée, il est disponible en VOD à partir de ce jour.

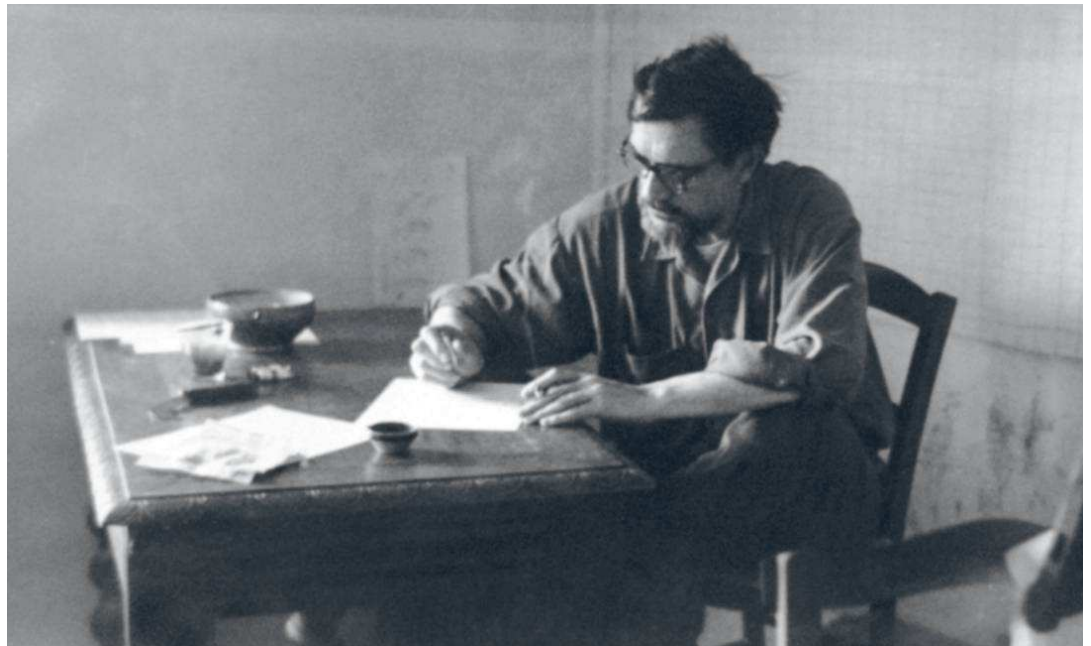
**MONSIEUR DELIGNY,
VAGABOND EFFICACE**
Richard Copans
France, 2019, 1 heure

Producteur depuis les années 1970, réalisateur de documentaires, Richard Copans revient sur la figure mythique de Fernand Deligny (1913-1996), qu'on peut relier à la mouvance des pionniers de l'antipsychiatrie, ou bien à la psychothérapie institutionnelle. En 1974, Copans participa lui-même, comme chef opérateur, à un documentaire de Renaud Victor, *Ce gamin-là*, sur Janmari, extraordinaire enfant autiste hébergé dans le centre d'accueil spécialisé créé par Deligny à Monoblet dans les Cévennes. Celui-ci fut de ceux qui pensèrent la maladie mentale dans un cadre et avec des méthodes non médicales et non coercitives.

« De l'hôpital d'Armentières, près de Lille, en 1940, au hameau de Graniers dans les Cévennes en 1996, au moment de sa mort, Deligny a inventé des lieux de vie qui permettent aux enfants et adolescents d'échapper à l'enfermement. Ils sont parfois délinquants, parfois psychotiques profonds, à d'autres périodes autistes, parfois muettes, cloîtrés hors le langage ou délirant à voix haute dans une logorrhée sans fin. Fernand Deligny crée du collectif et du réseau: il invente un atelier permanent sur ce qui fait l'humain au-delà du langage », explique Richard Copans.

Une correspondance et une relation étroite avec Truffaut

Éducateur, à l'origine instituteur n'ayant effectué que quelques mois d'études de psychologie, Deligny avait une autre spécificité par rapport à d'autres personnalités marquantes de cette communauté humaniste, comme Félix Guattari, Jean Oury ou Maud Mannoni: un rapport constant au cinéma. Côté André Bazin, le fondateur des *Cahiers du cinéma*, Deligny tourne en 1948 un documentaire (perdu) avec des enfants autistes. En 1955, il écrit un texte intitulé *la Caméra*, outil pédagogique, mais, par manque de moyens, il parvient difficilement à faire aboutir ses projets de films sur (et avec) les autistes de son centre. Tout



Pour Richard Copans, le réalisateur, « Deligny a inventé des lieux de vie qui permettent aux plus jeunes et aux adolescents d'échapper à l'enfermement ». Shellac

va changer grâce à l'intervention de François Truffaut, en 1958. Celui-ci, en préparant son premier film, *les Quatre Cents Coups*, a lu les écrits de Deligny, notamment son unique roman, *Adrien Lomme*, au sujet fort, proche de celui de son film: l'enfance délinquante. Ils s'écrivent: Deligny suggère à Truffaut des modifications sur son projet (la fin du film, où Antoine Doinel court sur la plage, est son idée). Correspondant avec lui pendant des années, Truffaut consultera Deligny utilement pour un autre de ses films, *l'Enfant sauvage*. Puis il sera une des chevilles ouvrières des films de Deligny (comme *le Moindre Geste*), ou de ceux dont il fut partie prenante comme *Ce gamin-là*.

Le film donne quelques indices sur toute une vie, celle d'un rebelle (éclairé) aux institutions.

Dans *Monsieur Deligny, vagabond efficace*, Copans retrace succinctement ce parcours, résumant l'œuvre et la pensée de l'éducateur, lui donnant la parole par le biais d'extraits d'entretiens où fusent ses expressions lumineuses - voir sa distinction entre « l'agir » et « le faire ». Ces extraits, divers documents (films, photos) et quelques interviews sont complétés par la correspondance de Truffaut et de Deligny lue par Mathieu Amalric (Truffaut) et Jean-Pierre Darroussin (Deligny). Mais Copans ne s'est pas contenté d'exhumer cette aventure et ses traces. Il est également retourné à Monoblet, où vivent toujours d'anciens éducateurs avec des autistes devenus adultes (dont certains présents dans *Ce gamin-là* -

on les voit accomplissant diverses tâches quotidiennes). Ce documentaire ne fait que donner quelques indices sur toute une vie, quelques jalons sur les apports et intuitions passionnants de Deligny, rebelle (éclairé) aux institutions. Mais cela suffit amplement à donner envie d'en savoir plus, de découvrir les écrits et la pensée de celui qui a essayé de donner une vraie place à ceux qu'on nomme autistes, sans discrimination, ni préjugés à cause de la différence de leur rapport au monde. Deligny a ouvert une voie à une nouvelle définition de l'humanité, non réductible au langage seul. Une passionnante synthèse signée Richard Copans. ●

VINCENT OSTRIA

Les spectateurs auront accès au film en TVOD pour un coût de 4 euros sur le site de Shellac, et sur les plateformes de la Toile.

Etat-maires, mariage de saison

L'idée d'un partage des rôles entre l'Etat et les maires se retourne contre ses auteurs. Les villes rivalisent de décisions pas toujours cohérentes.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
Cécile Cornudet



À quoi reconnaît-on l'ampleur de la crise ? A l'approbation – publique – que suscite la décision d'Anne Hidalgo d'interdire le jogging à Paris entre 10 et 19 heures. « J'approuve cette mesure », dit Gilles Le Gendre (groupe LREM). « C'est dur mais c'est nécessaire », appuie Jean-François Delfray (Conseil scientifique). Au cœur de la « guerre » contre le virus, l'union doit prévaloir, politiques, scientifiques, élus nationaux, élus locaux, tous pour un seul but. Le sommet et la base, l'Etat et les maires : depuis le début, l'exécutif conçoit la mobilisation comme large et sans frontières. Quand Christophe Castaner invite les préfets à durcir le confinement, il assortit son propos de l'habituel « en cohérence avec les maires ». L'idée est des plus simples : il faut partager les rôles. L'exécutif édicte la règle, les maires ajustent en fonction des particularités locales. Cela vaut pour les marchés, les couvre-feux... Question d'efficacité, vend le gouvernement. De facilité aussi, certaines décisions sont plus faciles à prendre quand ce sont d'autres qui les prennent. Trois semaines de partage et le bilan saute aux yeux :

il fonctionne. Pour aider les réanimations saturées, transporter les malades, apporter un peu d'humanité dans le monde abandonné des Ehpad, base et sommet ont su dans bien des endroits fonctionner, ou pallier les carences de l'autre. Si l'on parle du retour de l'Etat, il ne faut pas oublier le retour de la France décentralisée. Paradoxe du moment. Il fonctionne si bien que des maires poussent désormais le raisonnement. Durcir les règles, protéger, il faut bien répondre à la demande pressante de la population (et en faire la com). Biarritz interdit de s'asseoir plus de deux minutes sur un banc ; un maire du Nord sanctionne les crachats et les gants laissés dans la rue ; Nice, Paris, Sceaux vont rendre le port du masque obligatoire. La surenchère n'est pas loin, l'illégalité de certains couvre-feux non plus. Quant à la cohérence, la voici résumée : il est interdit de courir dans le bois de Boulogne (parisien) de 10 à 19 heures mais pas dans Boulogne la ville. Les maires font certes attention. Ce sont les masques alternatifs, en tissu, qu'ils imposeront (et donneront) : il n'empêche, le gouvernement priorise toujours, lui, l'hôpital et les Ehpad. Que comprendre ? Le partage devient brouillage des rôles. Une seule chose n'a pas changé : la volonté d'union nationale, le besoin des forces de tous, et l'impossibilité pour l'exécutif de mettre le holà. Ou si : « Vigilance », dit-il. ccornudet@lesechos.fr

Congés imposés, prime : les collectivités locales réclament des éclaircissements

Les collectivités territoriales sont dans l'attente d'éclaircissements sur la possibilité d'imposer des jours de congé à leurs agents. Elles réclament aussi un cadre pour pouvoir verser une gratification exceptionnelle à leurs agents sur le terrain.

Laurent Thévenin
@laurentthevenin

La question est plus brûlante que jamais pour les collectivités locales. Alors qu'un grand nombre de leurs agents ne sont aujourd'hui pas mobilisés face à la crise sanitaire, elles veulent être fixées sur la possibilité de leur imposer des jours de congé pendant la période de confinement. D'autant que les vacances scolaires de Pâques ont déjà commencé en Ile-de-France et en Occitanie et que « beaucoup d'entre elles ont suspendu, voire annulé, des congés dans l'attente d'une clarification », souligne Johan Theuret, président de l'Association des DRH des grandes collectivités territoriales (ADRHGCT).

« Des maires ont peur que beaucoup d'agents partent en vacances après le confinement et que leurs services ne puissent pas bien fonctionner », rapporte de son côté Philippe Laurent, porte-parole de la Coordination des employeurs publics territoriaux et maire de Sceaux.

« Sécuriser »

Fin mars, une ordonnance avait autorisé les entreprises du secteur privé à imposer jusqu'à six jours de congé à leurs salariés pendant la période de confinement. « Si la Direction générale de l'administration et de la fonction publique considère que les textes en vigueur suffisent pour la fonction publique territoriale, il conviendrait donc



Quelques communes, comme Paris et Evreux, ont déjà annoncé le versement d'une prime exceptionnelle à leurs agents mobilisés sur le terrain. Photo Alexandra Breznay/RÉA

de le rappeler a minima via une circulaire », estime l'ADRHGCT. Mais, selon elle, mieux vaudrait une ordonnance « pour sécuriser les collectivités et leur permettre d'exercer librement leur pouvoir de décision en la matière ».

La demande des élus porterait sur la possibilité d'imposer six jours de congé aux agents en autorisation spéciale d'absence.

Alors que des discussions ont lieu avec Olivier Dussopt, le secrétaire d'Etat en charge de la Fonction

publique, la demande porterait sur la possibilité d'imposer six jours de congé aux agents en autorisation spéciale d'absence.

« Institution d'un compte épargne temps »

Le Syndicat national des directeurs territoriaux préconise, lui, « de prolonger, en 2021, la durée de report des congés de l'année antérieure » ainsi que « l'institution d'un compte épargne temps pandémie exceptionnel qui pourrait être utilisé dans les dix-huit mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire ».

Autre sujet brûlant sur la table : les élus locaux réclament un support juridique ad hoc pour pouvoir verser une prime exceptionnelle à leurs agents mobilisés sur le ter-

rain, comme ce qui est prévu pour le secteur privé. « A défaut d'une ordonnance spécifique, les incertitudes relatives à la légalité d'une prime exceptionnelle et les disparités entre les métiers pouvant éventuellement y prétendre [...] créeraient de pénibles difficultés de mise en place dans un délai raisonnable d'une prime légitimement attendue », prévient Johan Theuret.

Quelques communes, comme Paris, Evreux ou Mennecy (Essonne), n'ont toutefois pas attendu pour annoncer le versement d'une telle gratification à leurs agents mobilisés sur le terrain. Les élus locaux attendent aussi que cette prime soit défiscalisée et déchargée, à l'instar de la « prime Macron » versée aux salariés du privé. ■

« Les services publics essentiels sont maintenus »

Propos recueillis par Grégoire Poussielgue
@Poussielgue et L. T.

Le ministre en charge des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, présente ce mercredi en Conseil des ministres une nouvelle ordonnance pour aménager le fonctionnement des collectivités à l'heure du coronavirus. Dans une interview aux « Echos », il se félicite de la bonne collaboration entre l'Etat et les collectivités.

Quel est l'objet de l'ordonnance que vous présentez ce mercredi matin en Conseil des ministres ?

Elle doit permettre, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, d'organiser l'intérim après le décès d'un maire ou d'un président d'exécutif. C'est une nécessité alors que quatre maires et un président de conseil départemental sont déjà décédés du Covid-19 et je tiens, ici, à avoir une pensée pour eux et leur famille. Comme les autres ordonnances que nous avons déjà prises dans le cadre de la loi d'urgence, sur la continuité budgétaire et fiscale ou le fonctionnement des assemblées délibérantes en période de confinement, elles doivent permettre à la puissance publique locale de fonctionner le plus normalement possible.

Avez-vous maintenant fait le tour des mesures d'urgence pour les exécutifs locaux ?

En tout cas, de toutes celles que nous avons identifiées et qui ont fait l'objet d'un travail de coconstruction avec les associations d'élus ou les parle-



mentaires. En trois semaines, nous avons réadapté le Code général des collectivités territoriales et le Code électoral de telle sorte que l'on puisse respecter les mesures d'ordre sanitaire sans pour autant mettre en panne la démocratie locale. Plutôt que de prendre des mesures d'exception, comme la suspension des assemblées locales délibérantes, nous avons préféré créer les bases légales pour permettre leur tenue en visio ou audioconférence.

Dans quel état d'esprit sont les maires ?

Ils sont très engagés et je tiens à leur rendre hommage au nom du gouvernement. Il y a une communauté de destin entre toutes les puissances publiques, locales comme nationale. Au début de la crise du coronavirus, nous avons pu avoir des interrogations sur la continuité de certaines missions comme la gestion de l'eau, des déchets ou encore de l'état civil. Aujourd'hui, grâce aux mesures que nous avons prises avec eux, les services publics essentiels à la population sont maintenus.

Par ailleurs, les maires jouent un rôle précieux dans l'application du confinement, du fait de leurs pouvoirs de police qui peuvent venir compléter celui que l'état d'urgence sanitaire confie aux préfets. Je constate d'ailleurs qu'il y a une bonne coopération sur le terrain avec les préfets.

Soutenez-vous ceux qui vont plus loin que le gouvernement et, par exemple, veulent rendre le port du masque obligatoire dans leur commune ?

Sur les mesures additionnelles, je fais confiance à l'intelligence locale. Néanmoins, elles doivent toujours être prises en lien avec les représentants de l'Etat, les préfets ou les ARS, pour à chaque fois s'assurer non seulement de leur utilité, c'est-à-dire de leur efficacité sanitaire, mais aussi de leur légalité, c'est-à-dire de leur proportionnalité. C'est par exemple ce qui est fait concernant les couvre-feux.

Constatez-vous un relâchement dans le respect du confinement ?

De manière très globale, il est respecté. Mais en effet, il y a une banalisation, une routine qui s'installe. Il faut donc repasser les messages de vigilance. On n'arrivera à endiguer l'épidémie et à préserver notre sys-



« Je fais confiance à l'intelligence locale. Néanmoins, [les mesures] doivent toujours être prises en lien avec les représentants de l'Etat, les préfets ou les ARS. »

tème de santé qu'en ralentissant la progression du virus, donc en respectant le confinement.

Pensez-vous que le second tour des municipales pourra se tenir en juin ?

La priorité, c'est la santé de nos concitoyens. C'est pourquoi il faudra voir si la situation sanitaire permet la tenue des élections et si la méthodologie de déconfinement est compatible avec une campagne électorale et l'organisation des bureaux de vote un dimanche de juin. Il faudra prendre le temps nécessaire pour cette décision et bâtir un consensus républicain que la situation exige.

Quelles perspectives financières donnez-vous aux collectivités financières ?

Nous venons de notifier aux mairies et aux intercommunalités le montant de leur dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2020. Cette année encore, comme depuis le début du quinquennat, nous avons maintenu la stabilité de l'enveloppe globale à 27 milliards d'euros, ce qui reste considérable. Nous avons tenu les délais – ce qui était loin d'être évident avec le confinement – au moment où les finances des collectivités locales sont sollicitées.

Il y a aussi un gros effort de solidarité en faveur du monde rural ainsi que des villes les plus modestes, à travers une hausse de 180 millions d'euros des dotations de péréquation (DSR et DSU).



Lire l'intégralité de l'interview sur lesechos.fr

en bref



Thomas Samson/AFP

François Hollande salue les personnels des Ehpad après le décès de son père

SANTÉ François Hollande, endeuillé par la mort de son père âgé de 96 ans samedi dans un Ehpad parisien, a fait part mardi de son soutien aux personnels de ces établissements en première ligne de la lutte contre le coronavirus. « Je veux rendre hommage à tous les personnels des Ehpad qui luttent contre le virus, mais aussi accompagnent les personnes les plus âgées dans cette période si difficile et angoissante, et en accompagnent d'autres vers la fin de leur vie », a déclaré l'ex-chef de l'Etat, ajoutant qu'il soutenait « tous ceux qui assurent les tâches essentielles et montrent que le service public est une garantie pour tous les Français ».

Retrouvez Nicolas Barré dans le journal de 7h pour « L'édito éco » dans le 6h-9h de Matthieu Belliard



Le déconfinement, une équation complexe

Selon des évaluations d'épidémiologistes, seule 3 % de la population française serait aujourd'hui immunisée

C'est l'une des premières bonnes nouvelles depuis le début du confinement, le 17 mars. Le nombre d'individus contaminés par chaque personne infectée par le SARS-CoV-2 est désormais inférieur à un, voire beaucoup moins dans certaines régions, a annoncé le ministre de la santé Olivier Véran lors de son point presse du lundi 6 avril. Ce chiffre, proche de trois avant que les Français ne soient « assignés à résidence », montre que la chaîne de transmission s'est considérablement ralentie, même s'il faudra du temps pour que la pression sur le système de santé diminue. Plus de 7 000 patients Covid sont actuellement hospitalisés en réanimation, mais 14 000 lits pourraient être nécessaires à terme selon les estimations du gouvernement (pour une capacité de 5 000 lits avant le début de l'épidémie).

Revers de la médaille, en freinant la vague épidémique, les autorités ont aussi retardé le moment où suffisamment de Français seront immunisés pour stopper définitivement la propagation du coronavirus. Faute de disposer d'un vaccin, cette « immunité de groupe » ne peut être acquise que par un contact avec le SARS-CoV-2, le virus responsable du Covid-19. Pour l'atteindre, les épidémiologistes estiment qu'environ 60 % de la population doit avoir été infectée. Cet horizon paraît encore très lointain : selon les évaluations des épidémiologistes de l'Imperial College de Londres, reprises par le ministre de la santé, seulement 3 % de la population française serait aujourd'hui immunisée.

Risque de deuxième vague « Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur le nombre de personnes ayant été infectées, mais nous sommes très probablement bien en dessous du seuil nécessaire à une immunisation collective », confirme Simon Cauchemez, modélisateur à l'Institut Pasteur et membre du Conseil scientifique, créé par le ministère de la santé pour « éclairer la décision publique » face à l'épidémie de Covid-19. « Le confinement a permis de considérablement ralentir l'épidémie mais nous ne sommes pas sortis d'affaire. Nous sommes à un moment charnière et il est essentiel que nous maintenions tous nos efforts pour pouvoir fortement résorber le nombre de malades Covid-19 », poursuit le chercheur, soulignant que « de mesures fortes devront être maintenues au-delà du confinement pour éviter une reprise rapide de l'épidémie ».

Comme d'autres pandémies l'ont montré dans l'histoire, notamment celle de la grippe espagnole de 1918-1919, une immunité collective insuffisante expose à une ou plusieurs vagues suivantes qui font des ravages en l'absence de toute mesure de

File d'attente devant un bureau de poste, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le 6 avril.

LUDOVIC MARIN/AFP



contrôle. Dans le cas du Covid-19, l'objectif est d'atteindre ce seuil de 60 % sans que les capacités hospitalières ne soient jamais débordées. La question n'est pas tant de savoir « si » on va être infecté mais « quand » et si on pourra être soigné en cas de complication.

De ce fait, plus encore que sa mise en place, la sortie du confinement est une opération particulièrement complexe. Pour avoir une idée de ce à quoi pourrait ressembler « le jour d'après », les autorités s'appuient sur des « modèles » mathématiques. Paramétrés avec différentes données issues de la surveillance de l'épidémie, ils donnent un aperçu de l'exercice d'équilibriste qui attend les pouvoirs publics.

Tous ces modèles reposent sur une donnée clé appelé nombre de reproduction ou « R » dans le jargon. Ce chiffre correspond au nombre de personnes que chaque malade contamine en moyenne. Tant que le R est supérieur à 1 (un individu infecté contamine plus d'une personne) la courbe épidémique continue de monter. Elle peut cependant être ralentie par des mesures de distanciation sociale. Lorsqu'il atteint la valeur 1, la courbe atteint son pic et reste en plateau. Elle redescend quand le R devient inférieur à 1, mais avec un risque de rebond lors de la levée des mesures contraignantes.

Stratégie du « stop and go » Plusieurs modèles ont été imaginés pour contrôler la diffusion du virus dans la population. L'un des plus simples – sur le papier – consiste à alterner des périodes de « distanciations sociales » et des périodes de retour à la vie normale : c'est le « stop and go ». Dans une étude publiée en ligne le 16 mars, l'équipe de l'épidémiologiste britannique Neil Ferguson suggère ainsi d'utiliser comme indicateur le nombre d'admissions en réanimation : dès que l'on

franchit le cap des 100 par semaine, les mesures de distanciations sociales doivent être réactivées, et dès que l'on retombe sous la barre des 50, elles peuvent être levées. Pour qu'une telle stratégie fonctionne les auteurs estiment que le confinement doit être en place au moins les deux-tiers du temps, jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible.

Le modèle de l'épidémiologiste américain Marc Lipsitch, mis en ligne le 24 mars sur le site spécialisé Biorxiv, reprend cette idée de « stop and go », avec une dimension supplémentaire de saisonnalité. Dans cette hypothèse, le SARS-CoV-2, serait comme la grippe, sensible aux variations climatiques. L'arrivée de l'été aux Etats-Unis permettrait de faciliter le contrôle de l'épidémie de Covid-19 mais exposerait à une « résurgence intense » à l'automne.

Cette deuxième vague est d'autant plus à craindre qu'elle s'ajouterait à la grippe saisonnière, avec un impact d'autant plus fort sur le système de santé. Comme dans le scénario britannique, il faudrait plusieurs périodes de confinement et de déconfinement – sept – avant de parvenir à une immunité collective en 2022. Tant qu'un vaccin n'est pas disponible, la seule variable d'ajustement est le nombre de lits en réanimations : plus il est important, plus les pics peuvent être hauts, ce qui réduit d'autant le nombre de vagues nécessaires pour atteindre le seuil d'immunité collective.

Les chercheurs reconnaissent aussi que cette stratégie de contrôle de la maladie est délicate à tenir car elle suppose des capacités à suivre le nombre de cas comme le lait sur le feu avec des décisions de levée et de reprise du confinement dès que des seuils sont franchis. Les disparités régionales compliquent encore la donne avec « différentes épidémies à différents stades », souligne Simon Cauchemez. Les grands mouvements de popula-

POUR DÉTERMINER QUI POURRA SORTIR, LES AUTORITÉS AURONT BESOIN DE RÉALISER À TRÈS GRANDE ÉCHELLE DES TESTS SÉROLOGIQUES

tion pendant les vacances d'été pourraient également faciliter une reprise de l'épidémie.

Un déconfinement par âge Pour s'affranchir de cette complexité, d'autres modèles suggèrent une différenciation sur la base de l'âge. L'idée de départ est simple : puisque le coronavirus tue davantage les personnes âgées, il convient de les protéger le plus longtemps possible en les laissant confinées tout en autorisant les moins âgés à ressortir de chez eux. C'est ce que recommande l'entreprise française de conseil Public Health Expertise, spécialisée dans la modélisation de stratégies médicales.

Son simulateur de la population française reproduit, sur 500 000 personnes virtuelles, la structure d'âge et le nombre de contacts entre personnes en fonction de leur foyer, travail ou école. « Nous avons été surpris de voir qu'une levée de confinement en deux étapes, d'abord les moins de 65 ans, puis trois mois plus tard les plus de 65 ans, les plus à risque, cause presque dix fois moins de décès qu'une levée complète du confinement », résume Martin Blachier, l'un des cofondateurs.

Avec une méthodologie plus simple, des chercheurs du groupe « Evolution théorique et expérimentale » de l'université de Montpellier arrivent à des conclusions similaires. Proposé, à des fins essentiellement pédagogiques, leur simulateur utilise des hypothèses très générales permettant d'apprécier l'effet de différents niveaux de confinement selon l'âge.

« Un des effets est que maintenir un contrôle de l'épidémie strict pour les personnes de plus de 50 ans semble essentiel pour limiter le nombre cumulé de décès », indique Samuel Alizon, chercheur CNRS coauteur de cette initiative.

Une quarantaine au cas par cas Outre les approches à l'échelle de la population, telles que le confinement, la lutte contre la pandémie s'appuie sur des mesures individuelles. Cette technique dite de « contact tracing » consiste, une fois un malade identifié, à repérer et à isoler les personnes ayant été en contact avec lui. La Corée, la Chine ou Singapour lui attribuent leur succès dans la maîtrise de l'épidémie.

Cela suppose de recourir à un traçage numérique de ces contacts au moyen d'applications pour smartphone. Plusieurs projets en Europe ou aux Etats-Unis ont été proposés avec comme contrainte de concilier les impératifs de santé publique et la protection de la vie privée. Lors de son audition par la mission d'information parlementaire sur l'état d'urgence sanitaire, le 1er avril, le premier ministre Edouard Philippe a indiqué qu'un tel suivi « serait peut-être possible sur le fondement d'un engagement volontaire, pour mieux tracer la circulation du virus. » Une étude de l'université Oxford parue dans Science le 31 mars a montré que sous réserve d'une forte participation de la population, cela pouvait faire baisser le nombre de contamination et entraîner le déclin de l'épidémie.

Au-delà des questions éthiques et légales, de nombreuses interrogations techniques existent comme la fiabilité des détecteurs, la sécurité du dispositif ou les contraintes d'un déploiement à grande échelle. En outre, de telles solutions supposent d'avoir des tests diagnostiques en quantité suffisante pour dépister toutes les personnes présentant des

symptômes, même légers. Pour déterminer plus précisément qui pourra sortir et qui devra rester chez soi, les autorités auront aussi besoin de réaliser à très grande échelle des tests de dépistage. Lors de son point presse du 28 mars, Olivier Véran a annoncé que « la France a passé une commande pour 5 millions de tests rapides qui permettront d'augmenter nos capacités de dépistage de l'ordre de 30 000 tests supplémentaires par jour au mois d'avril, 60 000 au mois de mai et plus de 100 000 tests par jour au mois de juin. » Ces tests sérologiques détectent la présence d'anticorps spécifiques contre le SARS-CoV-2, preuve que la personne a été infectée par le virus. Cette immunité pourrait servir de « passeport » pour échapper à des mesures de quarantaine.

Le ministre de la Santé a annoncé, le 6 avril, le lancement d'une vaste opération de dépistage dans les Ehpad, dont certains ont été décimés par la maladie. Selon le dernier bilan, au moins 2 417 décès ont été enregistrés depuis le début de l'épidémie dans les maisons de retraite médicalisées et autres établissements médico-sociaux.

Dans son avis du 23 mars, le Conseil scientifique indiquait qu'il émettrait « prochainement » un avis sur la stratégie de « sortie du confinement ». Le conseil soulignait qu'avant « d'envisager une sortie du confinement, le gouvernement devra s'assurer que l'objectif de l'intervention est atteint. Cette décision pourra être prise sur la base d'indicateurs épidémiologiques indiquant notamment que la saturation des services hospitaliers, et des services de réanimation en particulier, est jugulée. Le gouvernement devra en outre s'assurer que les éléments d'une stratégie post-confinement sont opérationnels. » ■

PAUL BENKIMOUN,
CHLOÉ HECKETSWEILER
ET DAVID LAROUSSE

« NOUS SOMMES TRÈS PROBABLEMENT BIEN EN DESSOUS DU SEUIL NÉCESSAIRE À UNE IMMUNISATION COLLECTIVE »

SIMON CAUCHEMEZ
modélisateur à l'Institut Pasteur



La crise sanitaire démultiplie les effets du sans-abrisme

La crise sanitaire du Covid-19 a pris tous les secteurs d'activité de court. Mais les perturbations qui ont affecté celui de l'aide aux personnes sans domicile, déjà à bout de souffle en temps normal, ont des conséquences alarmantes. C'est ce que nous rappelle Manuel Domergue de la Fondation Abbé-Pierre.



SI LES CENTRES D'HÉBERGEMENT PARVIENNENT TANT BIEN QUE MAL À MAINTENIR LEUR ACTIVITÉ

malgré la réduction des effectifs, c'est moins le cas des accueils de jour, maraudes et distributions alimentaires. Animés en grande partie par des bénévoles parfois âgés, touchés par l'absence de personnels malades ou devant garder leurs enfants, agissant sans gants ni masques, ces trois secteurs rencontrent d'importantes difficultés. A tel point que des milliers de personnes sont menacées par la faim. A Toulouse, des maraudes ont rencontré des personnes qui n'avaient pas mangé depuis plusieurs jours. L'accès à

l'alimentation se réorganise difficilement, grâce au courage des bénévoles et salariés, et prend aussi la forme de distributions par des associations ou par l'Etat de "tickets service", pour donner aux personnes dans le besoin plus de liberté d'utilisation. L'accès à l'hygiène, indispensable face au virus, est également compromis. De nombreux bains-douches ou toilettes publiques ont été fermés et les bidonvilles sont souvent privés de raccordement à l'eau.

DES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Sur le plan de la mise à l'abri, d'autant plus vitale en période de confinement, l'ouverture de près de 4 000 places d'hébergement supplémentaires en dix jours est salubre mais reste encore trop limitée. A Mulhouse, chaque jour, dix demandes d'hébergement n'aboutissent pas. A Toulouse, le 24 mars, le 115 a refusé près de 100 personnes par jour. En Gironde, le 27 mars, ce sont 200 refus au 115 qui ont été essayés. De premiers résultats, inégaux, sont néanmoins perceptibles. Alors qu'en Isère et dans les

Bouches-du-Rhône les réponses sont insuffisantes, il semble que les familles à Paris faisant appel au 115 bénéficient enfin de places.

Le gouvernement a annoncé dès le début de la crise la poursuite jusqu'au 31 mai de la trêve des expulsions locatives, le maintien des places d'hébergement du plan hivernal et le déblocage de 50 millions d'euros. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du

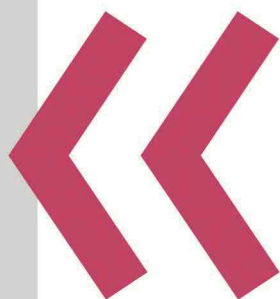
« Les personnes sans domicile paient aujourd'hui au prix fort des années d'incurie »

logement, a également impulsé la création de "centres de desserrement" pour les personnes malades hébergées ou sans domicile (environ 1 000 personnes hébergées seraient infectées). Pour être efficace, cette politique devrait toutefois être accompagnée de tests systématiques pour ces publics particulièrement exposés et pour qui le confinement est plus difficile.

En bref, les personnes sans domicile paient aujourd'hui au prix fort des années d'incurie d'un système de veille sociale palliatif, sous-doté, reposant sur la bonne volonté de milliers de bénévoles et salariés et maintenant des dizaines de milliers de personnes privées de leurs droits, en état de vulnérabilité et de dépendance faute d'accès à des revenus dignes et à un logement pérenne.

Pour mieux anticiper justement les difficultés prévisibles et éviter une recrudescence de procédures d'expulsion pour impayés de loyer liés à la baisse de revenus de certains locataires dans les mois à venir, il serait indispensable d'instaurer un fonds national d'aide à la quittance.

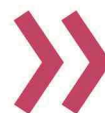
Contact : www.fondation-abbe-pierre.fr



SEBASTIEN GODEFROY



MANUEL DOMERGUE,
directeur des études
de la Fondation
Abbé-Pierre.





Deuil interdit

*Cérémonies limitées, réunions familiales restreintes... Avec le confinement, les rites funéraires sont entravés. Et le deuil, impossible? s'interroge la sociologue **Gaëlle Clavandier**.*

Quel rapport entretenons-nous avec la mort et les morts? Comment s'articulent deuils intimes et collectifs? En quoi des circonstances inédites, comme celles que nous traversons, peuvent-elles peser sur nos destins de vivants? Gaëlle Clavandier, 48 ans, sociologue et anthropologue à l'Université Jean-Monnet de Saint-Étienne, étudie ces questions depuis des années. La situation actuelle pose des défis nouveaux. »

» La grande canicule de 2003 avait causé la mort de près de vingt mille personnes en France. Est-elle comparable à la crise actuelle ?

Oui et non. Ce qui les rapproche, c'est d'abord le type de personnes concernées : même si le Covid-19 entraîne la mort de patients jeunes, les plus âgés sont les plus touchés. C'est du moins ce que montre l'exemple de l'Italie, pour lequel nous avons davantage de données et de recul que pour la France. Autre ressemblance, la durée de la crise, relativement longue dans les deux cas, à la différence d'une catastrophe qui peut générer des milliers de décès, mais sur une période courte. Enfin, des questions similaires se posent sur la rupture des liens entre les générations... sauf qu'en 2003 l'éloignement était dû au libre choix de certaines familles – qui avaient par exemple préféré rester en vacances. Cette fois, c'est à cause du confinement qui s'impose à tous et qui a mis à mal la rationalité des individus.

Comment ?

Il a fallu arbitrer : soit se rapprocher des siens, de ses parents âgés en retournant dans la maison familiale pour être là en cas de problème (avec en toile de fond ce souvenir de la canicule). Soit les laisser seuls pour ne pas risquer de les contaminer – et éviter auprès d'eux la présence des enfants, possibles porteurs asymptomatiques du virus. Un choix cornélien, car, jusqu'à présent, protéger ses proches, cela voulait dire être à leurs côtés. Situation inédite !

D'autant que le confinement a un impact sur les obsèques ?

Oui, et pas seulement sur les obsèques des morts du Covid-19, mais sur celles de toutes les personnes qui meurent en ce moment, quelle que soit la raison ! Les pouvoirs publics ont donné plusieurs préconisations : des célébrations peuvent avoir lieu, si elles ne rassemblent pas plus de vingt personnes. Mais comment se réunissent-elles ? En France, les familles habitent rarement le même territoire, cela suppose donc des autorisations de déplacement. Et qui peut les obtenir, au-delà du conjoint, des enfants et des parents ? Je connais des gens qui n'ont pas pu accompagner l'un des leurs, qui souhaitait être entermé en Corse. Par ailleurs, si les célébrations religieuses se tiennent encore dans les lieux de culte, qu'en est-il des cérémonies civiles ? Jusqu'à présent, la

plupart avaient lieu dans les crématoriums ou les cimetières. Or tous les crématoriums avec lesquels j'ai échangé sont fermés au public (même si les crémations sont assurées). Idem pour les cimetières des grandes villes. Les rituels funéraires vont être entravés pour nombre de personnes.

Est-il déjà possible d'estimer leur nombre ?

La France enregistre environ six cent dix mille décès par an. Soit un peu plus de cinquante mille mensuels. Sur un mois de confinement, nous avons donc déjà plus de cinquante mille décès qu'on ne pourra pas prendre en charge comme en temps normal. En termes statistiques, si on compte les familles, ce sont des centaines de milliers de personnes qui vont être touchées. Elles n'auront pas pu consacrer la séparation d'avec leur mort, lui dire adieu, mettre en œuvre un rite, ce qui est pourtant essentiel. La trajectoire du corps mort qu'on a sous les yeux et qu'on salue une dernière fois est concomitante à celle du deuil. Sans compter d'autres éléments du rite, profanes, mais importants : échanger après les obsèques, boire un verre, retrouver la tante qu'on n'avait pas vue depuis dix ans... Tout cela est impossible.

Le Covid-19 induit aussi un nouveau rapport aux corps des morts...

Lors de la grande canicule, les opérateurs funéraires avaient été très éprouvés par le surcroît d'activité. Mais à l'époque, il n'y avait pas de risques sanitaires majeurs à manipuler un défunt. Là, si. Les soins de conservation des corps, la thanatopraxie, sont interdits sur les personnes atteintes de Covid-19,

À LIRE

Les cimetières : que vont-ils devenir ?
co-dir. Gaëlle Clavandier,
éd. Hermann, 2019.

à cause de la possible contamination. Or les opérateurs ont très peur de devoir pratiquer des soins sur des personnes qui n'ont pas été diagnostiquées, mais pourraient quand même avoir le virus. Il existe une zone grise, tout le monde n'a pas été testé. De plus, ils font face à des impératifs techniques que beaucoup ignorent : même sans thanatopraxie, il faut intervenir sur les corps porteurs de pacemakers avec des piles au lithium, car celles-ci explosent dans les fours ou polluent les sols. Bref, le virus engendre pléthore de conséquences, de peurs, d'incertitudes.

Peut-on déjà imaginer les conséquences de tout cela ?

En général, lors de catastrophes ou d'attentats qui ébranlent le vivre-ensemble et nos repères, la société encleme dès le départ des réponses collectives – en sortant dans la rue, en allumant des bougies, en déposant des fleurs, en construisant des récits autour de la situation et des morts, en se constituant en collectifs de victimes, de proches... Tout cela a une dimension cathartique. En plus, dans ces moments-là, on se prend souvent dans les bras pour se reconforter, là où aujourd'hui les gens sont à distance et les familles renvoyées à leur isolement. Les laisser dans leur désarroi peut provoquer des situations délicates.

Les psychologues parlent d'un probable sentiment de culpabilité si le deuil n'est pas fait, qui pourrait plus tard se transformer en déprime, en agressivité...

Des solutions existent. Avant toute chose, nous pouvons essayer de contrer la peur du cercueil vide ou celle de la

« Échanger après les obsèques, boire un verre, se retrouver... Tout cela est impossible. »

permutation des morts (pas le bon corps dans le bon cercueil). Cela dit, les modalités sont complexes : les opérateurs funéraires pourraient faire une photo du défunt avant de fermer le cercueil, mais il faudrait que la famille soit demandeuse – saura-t-elle seulement que c'est possible? –, et cela poserait aussi la question du stockage de ces données personnelles. Si le visage n'est pas montrable, peut-être pourrait-on photographier les mains. Elles permettent de reconnaître quelqu'un, et sont symboles de lien. À l'heure où l'on ne peut pas se toucher, cela fait également sens. Actuellement, je travaille sur les décès périnataux : systématiquement, des photos de l'enfant sans vie sont prises par les services de maternité. Des dispositifs existent donc déjà dans d'autres cas de figure ; ici rien n'est prévu pour l'instant face à une situation inédite. Mais, quoi qu'il arrive, on sait qu'après des catastrophes ou des attentats les gens sont capables d'une grande inventivité. Dans cette nouvelle crise, les ressources numériques seront-elles utilisées? Il y a bien des apéros à distance. Peut-être que des familles sont en train de mettre en place des cérémonies virtuelles...

Faudra-t-il aussi imaginer de célébrer un deuil, non pas intime, mais collectif au sortir du confinement?

Oui, mais se posera alors la question des échelles. De quels morts parlerons-nous? De ceux du Covid ou de tous les décès survenus pendant la période? Il serait sans doute opportun d'y associer l'ensemble des morts. Ensuite, des cérémonies spécifiques pour les victimes du Covid pourraient avoir lieu dans des communes ou des Ehpad particulièrement touchés. Sans compter que des opérateurs funéraires pourraient aussi proposer des célébrations pour les gens dont ils se seraient occupés... Il existe de multiples possibilités en partant des acteurs de terrain. En 1918, après les ravages de la grippe espagnole, on s'était posé la question dans de nombreux villages de France : faut-il inscrire le nom des anciens soldats morts de la grippe sur le monument aux morts de la guerre 14-18? Parfois, ce fut le cas, les archives l'attestent. On a considéré qu'ils avaient été exposés à des gaz pendant le conflit, donc affaiblis, et que leur mort à cause de la grippe était une conséquence de la guerre.



Cette guerre de 14-18 a-t-elle marqué une rupture?

Certainement, et à plusieurs titres : par le nombre considérable de décès ; le fait qu'ils aient concerné plutôt des hommes jeunes, avec des conséquences plus tard en termes de natalité ; et le casse-tête du traitement des corps. Qu'en faire, en situation de guerre, quand ils sont si nombreux? Un moment, dans une volonté hygiéniste, l'État a envisagé une crémation massive, mais les familles et le clergé s'y sont opposés. La société a besoin de garder une relation qu'elle estime décente entre les vivants et les morts. Sur certains sites archéologiques de la guerre, on retrouve encore des corps. S'ils peuvent être identifiés, ils sont rendus à leurs familles ou inhumés dans les cimetières militaires.

Nos usages funéraires ont-ils beaucoup évolué au cours de l'Histoire?

En 1887, une loi sur la liberté des funérailles, héritière des valeurs de la Révolution française, a permis à chacun de choisir à la fois son mode de sépulture (inhumation ou crémation) et le caractère religieux ou civil de la cérémonie. C'était très novateur. Mais, dans les faits, les évolutions n'ont été sensibles qu'un bon siècle plus tard, à partir des années 1980 : seulement alors, on a vu apparaître clairement un rapport à la mort plus intime, moins systématiquement religieux, une professionnalisation de la prise en charge des défunts, un essor de la thanatopraxie et de la crémation (qui concerne désormais 33% des décès). Au regard de l'Histoire, c'est donc extrêmement récent.

Le sida a-t-il aussi pesé sur nos représentations et nos usages?

Il a changé la donne, notamment pour la légitimité du deuil. Les homosexuels ayant été en première ligne, la présence du compagnon lors des obsèques n'a pas toujours été simple, surtout quand le défunt n'avait pas révélé son existence à sa famille. Peu à peu, un questionnement a émergé chez les pouvoirs publics : qui peut pourvoir aux funérailles de quelqu'un? La loi française a changé en 2008. Auparavant, cela revenait à la seule famille. Maintenant, chacun peut, s'il le souhaite, prévoir dans une convention obsèques celle ou celui qui pourvoira à ses funérailles. C'est aussi une façon de reconnaître qu'on n'a pas besoin d'appartenir à la même famille pour être en deuil de quelqu'un. Une autre chose importante, le patchwork des noms, une immense installation composée de panneaux colorés avec sur chacun le nom d'un mort du sida. Imaginé par des militants homosexuels à la fin des années 1980, il fut exposé à Washington et a permis une forme de collectivisation de la mémoire et du deuil, en mêlant l'individuel et le collectif. Tout comme en 2015, après les attentats en France, lorsqu'on avait pu découvrir dans la presse le nom des victimes, leur visage, leur âge, ce qu'avait été leur vie... Toutes ces trajectoires mises bout à bout disaient soudain quelque chose de ce que la société avait traversé. Pour célébrer demain les morts qui ne peuvent pas l'être aujourd'hui, ce peut être une piste à suivre.

Propos recueillis par **Valérie Lehoux**
Illustrations **Léa Taillefert**
pour **Télérama**

GAËLLE
CLAVANDIER

1972
Naissance
à Valence.

2000
Thèse
de doctorat
à Grenoble.

2004
La Mort collective,
CNRS éditions.

2009
*Sociologie
de la mort*,
éd. Armand Colin.

2018
*Morts avant de
naître (Dead
before being
born)*, co-dir.,
Presses
universitaires
François-
Rabelais.

Par **AMANDINE CAILHOL**
Illustration **SANDRINE MARTIN**

Il seront «*lourdement sanctionnés*», a prévenu la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Une menace directement adressée aux employeurs qui usent et abusent de l'activité partielle. Principal outil pour soutenir les entreprises dont l'activité est plombée par la crise sanitaire, cette mesure, aussi appelée «*chômage partiel*», leur permet de faire supporter tout ou partie de leur masse salariale à l'Etat, mais uniquement lorsqu'elles ne sont plus en capacité de faire travailler leurs salariés. Objectif du gouvernement, qui a largement ouvert les vannes du dispositif: freiner au maximum la vague de licenciements économiques qui menace de déferler sur le pays. Depuis la fermeture de nombreuses entreprises pour cause de pandémie, les demandes explosent. Derniers chiffres en date: 470 000 entreprises avaient fait appel à ce dispositif vendredi, concernant 5 mil-

lions de salariés, soit un sur quatre dans le secteur privé. Le tout pour un coût estimé à 15 milliards d'euros. Or, si le chômage partiel doit permettre aux entreprises bénéficiaires de tenir bon dans la tempête, certaines en font un usage plus que hasardeux. Voire s'y engouffrent par pur effet d'aubaine. La combine est aussi simple qu'elle peut être crapuleuse dans le contexte de crise sanitaire et économique: sur simple requête automatisée auprès des services de l'Etat, une entreprise demande à placer ses salariés en activité partielle, tout en invitant ces derniers, en toute illégalité, à continuer à travailler, le plus souvent en télétravail. Résultat: si la demande porte sur l'ensemble des heures de travail, elle se voit alors verser une aide de l'Etat couvrant la totalité des sommes dues à ses employés, soit 84% de leurs salaires net. Les entreprises obligées, par accord, de compenser les salaires à hauteur de 100%, devront toutefois déboursier les 16% restants, mais une exonération de cotisations sociales

et fiscales s'applique alors. De quoi alléger l'ardoise. Autre variante: dans certaines sociétés, le dispositif est seulement demandé pour une partie du temps de travail des salariés... mais ces derniers sont, eux, fortement incités à travailler à 100%.

«*En cette période compliquée, des patrons sont prêts à faire travailler des salariés dont la rémunération est assurée au titre du chômage partiel. [...] Poliment, c'est illégal. Vulgairement, c'est de l'escroquerie*», dénonce la CFDT de l'Oise. Sur le site de la branche cadres et techniciens de la CGT, les témoignages de salariés se multiplient. Ici c'est un employé d'une société de services de courtage en ligne, à Paris, qui témoigne: «*Dans le cadre de la mise en place du dispositif, le service commercial est au chômage partiel à 80%, d'autres services sont à 50% en moyenne. Mais on demande explicitement aux salariés de travailler à 100%*». Autre exemple, dans une société d'étude en ingénierie. «*On a reçu une note de service le 17 mars nous informant de la mise en place du chômage partiel. Mais les premiers jours, beaucoup de salariés ont reçu des pressions pour continuer à travailler en télétravail, voire pour aller sur des chantiers*», relate un élu du personnel. Selon ce cégétiste, le cas n'est pas isolé: «*Dans notre secteur, des patrons se servent de l'activité partielle pour se faire rémunérer par l'Etat tout en envoyant les gars au boulot, assure-t-il. Ce qui est malheureux, c'est qu'à la fin c'est nous qui allons payer, avec nos impôts!*»

DES CONTRÔLES FAITS A POSTERIORI

Chez Solidaires, on recense aussi des abus. «*On a le cas d'une entreprise qui a mis ses salariés en activité partielle à 100% tout en leur donnant encore des tâches à faire en télétravail et en leur disant que cela leur serait payé en heures supplémentaires plus tard*», relate Eric Beynel, porte-parole de l'union syndicale. Selon le syndicaliste, qui plaide pour l'arrêt de toutes les activités non essentielles, certains employeurs ont toutefois fait volte-face ces derniers jours en renonçant au dispositif. Car, en face, le ministère du Travail se montre désormais intraitable. La semaine dernière, Muriel Pénicaud a précisé les sanctions applicables face à des situations qui s'apparentent à du «*travail illégal*» selon ses services: remboursement de toutes les sommes perçues, impossibilité de bénéficier d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, mais aussi, sur le plan pénal, le risque pour le patron indélicat d'écoper de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende. Des sanctions «*cumulables*», précise le ministère, qui «*invite les salariés et les représentants du personnel à signaler aux Directe [directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ndlr] tout manquement*». Reste que les services de l'Etat sont à l'heure actuelle saturés, souligne-t-on chez Solidaires, avec des contrôles qui ne pourront se faire qu'à posteriori. Même son de cloche à la CFDT, alertée par ses adhérents d'usages plus ou moins licites de l'activité partielle. Parmi les témoignages reçus, celui d'un salarié d'une menuiserie: «*L'atelier a été arrêté. Tout le monde a été mis en chômage partiel, mais on me demande de*



Les entreprises mettent le chômage partiel à profits

ENQUÊTE

Malgré les mises en garde de la ministre du Travail, qui a prévenu que les abus seraient lourdement sanctionnés, des sociétés demandent à bénéficier des aides de l'Etat tout en obligeant leurs salariés à travailler. En toute illégalité.

télétravailler le matin pour faire des plans.» Jeudi, sur France Info, Laurent Berger, le secrétaire général de la confédération, a dénoncé toutes ces formes d'abus. Epingleant à nouveau les entreprises qui ont les reins solides et optent quand même pour le dispositif. Dont l'opérateur télécoms SFR (propriété du groupe Altice, également actionnaire principal de Libération): «*Il faut aussi que des entreprises qui n'ont pas à faire de chômage partiel, qui peuvent s'organiser en télétravail, puissent*



le faire. Par exemple, SFR a fait une demande de mise en activité partielle de 5000 salariés, 50% de l'ensemble de l'effectif. [...] Alors que cette entreprise pourrait s'organiser autrement. » Et le numéro 1 du syndicat d'ajouter: « Il faut aussi faire attention à ce que certaines entreprises, sur le dos de la collectivité nationale, d'une certaine manière au détriment d'autres salariés, d'autres entreprises, n'abusent pas non plus de ces dispositifs de chômage partiel. » L'actionnaire majoritaire d'Altice, le

milliardaire Patrick Drahi, a défendu la semaine dernière sa « très bonne décision »: « Je ne suis pas heureux de mettre des gens au chômage partiel [...] mais nous ne vivons personne, les employés reviendront au travail après la crise », a justifié l'homme d'affaires. Développeur web dans le secteur du tourisme, Pierre (1) fait partie de ces salariés en activité partielle à qui l'on a demandé de continuer à télétravailler. Mais pour lui, comme pour

d'autres, la notion d'abus n'est pas si évidente à définir. « Officiellement, tous les salariés de la boîte sont en activité partielle à 50% ou plus. Mais, dans les faits, on demande à certains de faire un peu plus. Moi, je bosse à 90% alors que je suis supposé ne faire qu'un 50%. On est dans une zone grise. Rien n'est écrit, le message passe par les managers. Il n'y a pas de pression, mais on nous dit d'y mettre du nôtre. Et comme les gens sont stressés, qu'ils ont peur de perdre leur job si la boîte coule, ils acceptent. » Pour le trentenaire, il y a une « faille »:

« Comment tu définis 50% ? » Difficile, en effet, en télétravail, et sur certains métiers, de jauger de manière précise la charge de travail demandée et la durée de travail effectuée. De quoi rendre les contrôles plus complexes. Et le développeur web d'ajouter: « C'est sûr que l'entreprise essaye de profiter un peu de la situation, mais il y a pire comme truanderie, car elle est régo côté salaires, on est payé à 100%. Et c'est vrai que la boîte ne va pas bien; on est dans le tourisme, c'est un argument recevable. »

« ON N'A PAS TROP SON MOT À DIRE »

Une zone grise que l'on retrouve aussi dans les entreprises ayant demandé des arrêts de travail pour garde d'enfants pour leurs salariés. Officiellement, ce dispositif mis en place par le gouvernement à la suite de la fermeture des crèches et des écoles ne doit être utilisé que lorsque le poste n'est pas compatible avec le travail à distance. « Le télétravail doit être la règle », martèle la ministre du Travail. Mais des entreprises adoptent une lecture plus souple et proposent cette solution à leurs employés. Et là aussi, certaines n'hésitent pas à les inciter à continuer à télétravailler. Une situation tout aussi illicite et qui expose les employeurs aux mêmes sanctions pour travail illégal. « Travailler en étant en arrêt, c'est niet », tranche-t-on au ministère de la Santé. Une consigne qui est loin d'être suivie partout. Exemple avec Elsa (1), salariée dans l'édition web et mère isolée. En arrêt de travail pour garde d'enfants, elle a d'elle-même proposé à ses supérieurs de continuer à travailler un peu à distance. « Officiellement je suis en arrêt, mais comme l'équipe était vraiment sous l'eau, j'ai proposé d'être en renfort », explique-t-elle. Une proposition bienvenue pour sa hiérarchie. Mais s'occuper d'un enfant en bas âge tout en travaillant le soir est vite devenu « un marathon difficilement tenable » au bout de deux semaines. De quoi convaincre son employeur de finalement lui trouver un remplaçant.

Autre cas de figure avec Paul (1), salarié d'un cabinet d'expertise comptable francilien, en arrêt de travail, chez lui avec ses deux enfants en bas âge, depuis mi-mars. Mais sans avoir lâché son clavier d'ordinateur. Loin de là. « On est en plein boom, nos clients se posent beaucoup de questions. On ne peut pas les lâcher. Ils ont des problèmes de trésorerie, ils ne savent pas comment payer les salaires. Il va y avoir des dégâts... Et puis j'ai toute une équipe derrière moi; si je m'arrête, c'est vraiment problématique pour le cabinet », pointe-t-il. Sa femme étant en télétravail, ils doivent tous deux jongler entre logistique familiale et dossiers. Lui estime travailler à 70% par rapport à ses journées habituelles. Son employeur ne lui a guère laissé le choix. « C'est une entreprise où l'on n'a pas trop son mot à dire », précise-t-il. Au début, il devait même justifier quotidiennement toutes ses heures de travail. Depuis, ses supérieurs se sont ravisés. « Ce qui enlève pas mal de pression », note Paul qui, par sens du devoir, accepte tant bien que mal la situation mais se dit aussi « très fatigué ». Et l'expert-comptable de conclure: « Ce qui est marrant, c'est ce qu'on ne donne pas du tout les mêmes conseils à nos clients. On leur dit plutôt de rester dans le cadre légal. »

(1) Le prénom a été changé.

ASTUCES DE PARENTS POUR DONNER ENVIE DE LIRE AUX ENFANTS



STOCK.ADOBE.COM

DES HISTOIRES POUR APPRÉHENDER LES SUJETS GRAVES

Il est des sujets parfois trop sérieux pour les plus jeunes. Comment parler de la vie et de la mort ? De l'amour et du monde ? La réponse se trouve peut-être dans les histoires. « Si le livre est à hauteur d'enfant, alors il peut l'aider à saisir des choses qui lui échappent. Il faut des images et des mots simples qui puissent permettre à l'enfant de comprendre sans qu'il s'inquiète », explique Florence Millot, auteur de *Comment parler à ses enfants ?* (Albin Michel). Selon la psychologue, « la lecture peut être une manière de canaliser la peur. Grâce à l'intrigue, l'enfant vit ses émotions à travers un héros. Ni lui ni sa famille ne sont touchés par les événements, ce qui permet une prise de distance. L'avantage d'un conte, c'est que sa fin est souvent heureuse ou du moins, maîtrisée. Cela permet donc aux plus petits de se projeter. » Anne-Marie Gaignard, auteure de contes orthographiques, nous livre quelques idées de lecture : « C'est quoi la mort (Albin Michel) est vraiment très bien fait. Il y a aussi j'veux pas oublier mon chat (L'École des loisirs) que j'ai adoré : la perte d'un animal peut être un deuil perturbant pour l'enfant. Je recommande donc cet ouvrage. » Florence Millot insiste : « Il ne faut rien cacher. Cependant, si l'enfant n'est pas en demande d'explications, il est inutile de lui donner des livres sur des sujets sensibles. »

INSTAURER UN RITUEL, LIRE À HAUTE VOIX, MISER SUR LES BD... DES FAMILLES NOUS LIVRENT LEURS FICELLES POUR FAIRE DE LA LECTURE UN TEMPS PLAISANT.

ALICE DEVELEY advelet@lefigaro.fr
ET CLAIRE CONRUYT ccconruyt@lefigaro.fr

« **A** la maison, on lit comme on se brosse les dents. » Amélie est mère de deux enfants, âgés de 7 et 13 ans. Tous les soirs, elle consacre 30 à 40 minutes à la lecture d'une histoire. Un rituel qu'elle a instauré dès leur naissance. « Voilà le secret, lire quand ils sont petits et ne pas arrêter même s'ils savent le faire seuls. » Comme elle, nombre de parents ont trouvé, grâce à la magie des contes, un cocon merveilleux dans lequel rêver avec leurs enfants.

En quelques pages, les voilà transportés dans le monde fantastique de Harry Potter ; terrifiés par le Grand Méchant Loup qui souffle sur la maison des Trois Petits Cochons ou encore éblouis par le ticket d'or que découvre le Charlie de la chocolaterie de Roald Dahl. Si, hier, la lecture était ludique, aujourd'hui avec le confinement, elle est surtout essentielle. « Nous leur lisons des histoires à tout moment de la journée et pour les calmer lorsqu'ils s'énervent un peu trop », explique Camille. Pour ses deux enfants, qui auront 3 et 6 ans à la fin du mois, le livre est si précieux que sa privation est même une forme de punition.

Quelles astuces ces parents ont-ils trouvées pour donner le goût de la lecture à leurs chérubins ? D'abord, ils ont fait de ce temps un événement plaisant que les enfants attendent. « L'histoire du soir, c'est un moment de rassemblement. J'en ai autant besoin que mes enfants », confie Vianney, 39 ans, père de deux enfants abonnés à Astrapi, Picsou ou encore J'aime lire. Mais c'est aussi un

instant rassurant. Pauline, mère de deux enfants, n'a pas expliqué les raisons du confinement à sa plus jeune. « Elle sent qu'il y a quelque chose d'angoissant dans l'air. Je la mets sur mes genoux, lui lis une histoire, et ça l'apaise. Elle adore cela. Le livre devient son dou-dou. » Et pour choisir l'histoire à lire, la maman a sa technique : elle éparpille vingt ouvrages autour de sa fille afin de la laisser libre du récit qu'elle veut découvrir.

Le livre est avant tout un corps qu'on s'approprie. Il faut lui donner vie. Pour cela, Laura et son époux n'hésitent pas à mettre le ton. « Chaque personnage a sa voix : le loup, l'ogre, les princesses. Cela nous amuse et les enfants aussi. » Laëtitia, 36 ans, maman d'un petit garçon de 5 ans, opine : « Noé adore que je le surprenne, lorsque j'imité la voix des dinosaures, des sorcières ou des chevaliers. » Selon Anne-Marie Gaignard, auteure d'*Hugo et les clés de la concentration* (Le Robert), la lecture à voix haute est primordiale. « Plus on multiplie les tons de la voix, plus l'enfant sera éveillé aux différentes émotions. » Ségolène prend ce rôle à cœur. Tous les vendredis soir, la comédienne invente une histoire. « Parfois mes enfants m'aident, parfois ils me disent ce qu'ils voudraient que je raconte. »

Le succès des livres audio

La mise en scène d'une histoire passe aussi par les images. *Boule et Bill*, *Astérix*, *Barbapapa*... sont autant de livres constellés de bulles et dessins colorés qui captivent l'enfant. « Une image se lit et développe une alphabétisation visuelle. Un livre illustré a donc une immense valeur pour le développement cognitif », explique Clémentine Beauvais, auteure des *Petites Reines* (Sarbacane). Et d'ajouter : « Les albums et les bandes dessinées per-

mettent de catalyser l'imaginaire. » Alia raconte : « Petit Vampire, de Joann Sfar, plaît énormément à nos enfants. Cela les fait rire. Tintin a également leur préférence : ils connaissent toutes les injures du Capitaine Haddock. Hier, mon aîné de 4 ans et demi m'a dit : "Je suis tombé dans un sommeil léthargique." Ça vient de Tintin ! » L'image ne doit pas pour autant remplacer le texte, prévient Anne-Marie Gaignard. « Un enfant a tendance à regarder l'illustration avant les mots. Or, il faut l'exposer au langage. Il ne faut pas hésiter à choisir un livre destiné à plus grand que lui. S'il a 4 ans, on peut lui lire un ouvrage pour les 6 ans. Même s'il ne comprend pas les mots qu'il voit, ça le fait rêver. À ses yeux, ce sont des hiéroglyphes qui le familiarisent avec la lecture. »

Pour les parents qui manquent de temps, les livres audio remportent un franc succès auprès des enfants de tout âge. Alia confie : « Nos enfants sont très agités et la lecture est la seule manière de les arrêter de faire des bêtises. » Lise, maman d'une fille de bientôt 4 ans, a quant à elle recouru à « la Fabrique à histoires de Lunii et des CD audio avec musiques et contes. »

De son côté, Cécile, 34 ans et mère de trois enfants, branche *Le Petit Prince*. Selon Clémentine Beauvais, cet outil est aussi efficace pour les parents que pour leur progéniture. « Contrairement au papier, qui nous occupe totalement, le livre audio permet de faire deux choses en même temps. C'est un mode de lecture qui s'applique très bien à la vie contemporaine. »

À chaque parent sa technique. Il n'y a pas de formule magique. Mais peut-être faut-il, comme Obélix, qu'ils tombent très tôt dans la marmite des mots ? Alors, l'enfant peut jouer avec la langue et faire des livres les plus merveilleux de ses amis. ■

CINQ GRANDS CLASSIQUES POUR LES PETITS

« Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'entre elles s'en souviennent », écrit Saint-Exupéry dans *Le Petit Prince*. Mais peut-être les adultes se rappellent-ils leurs premiers livres ?

1 T'choupi de Thierry Courtin
Son graphisme simple, tout en rondeur, en a fait l'un des personnages les plus doux de la littérature jeunesse. Chaque année il s'en vend 2 millions d'exemplaires, précise-t-on chez Nathan jeunesse.

2 Le Petit Nicolas de René Goscinny
Alceste, Clotaire, Agnan, Geofroy... Ces charmants écoliers ont marqué la petite enfance de nos parents.

Leurs aventures continuent de nous réjouir. En 2019, il s'en est vendu 114 033 exemplaires chez Gallimard Jeunesse. « C'est chouette ! » comme dirait l'espégle Nicolas de Goscinny et Sempé.

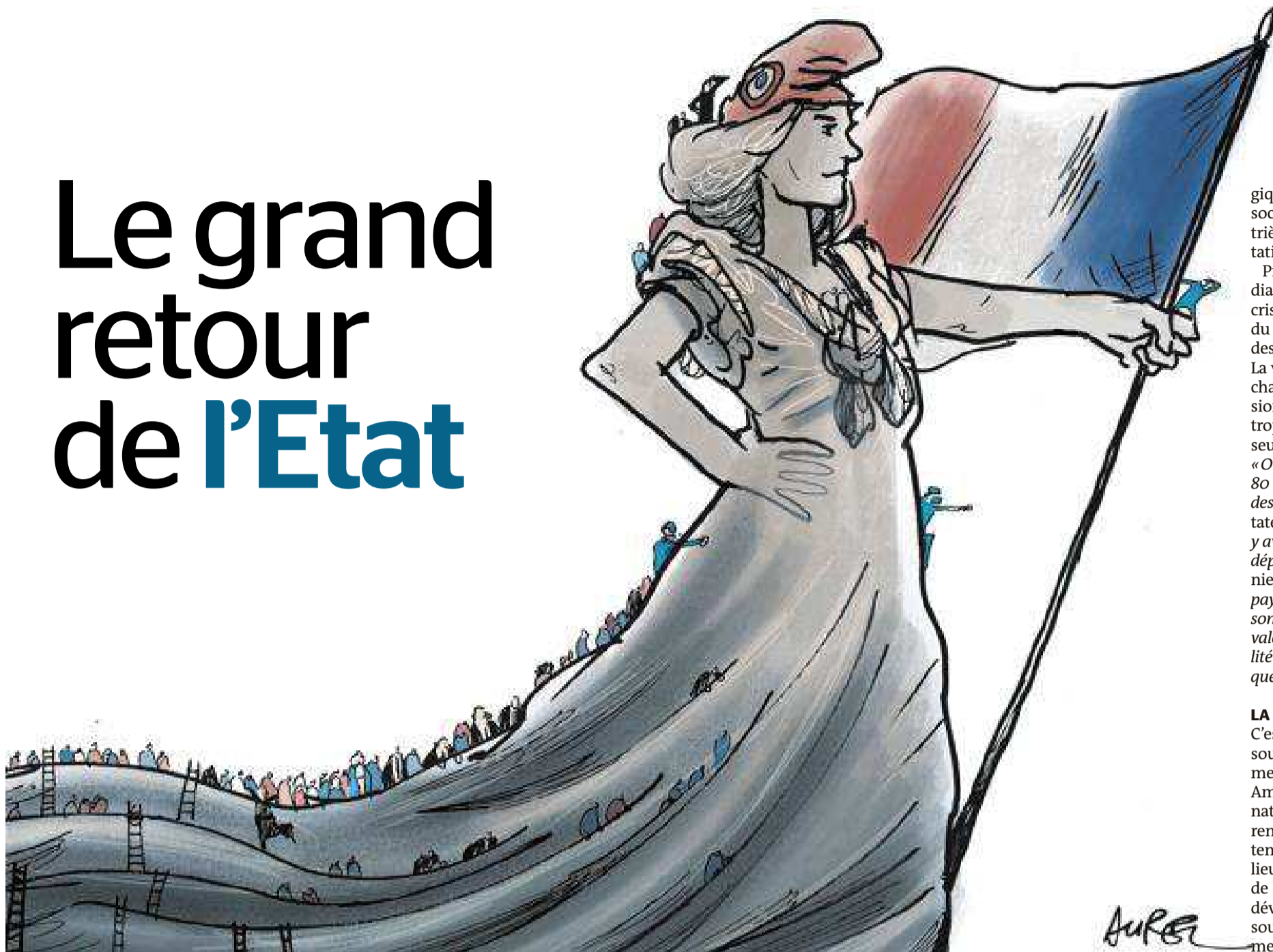
3 Elmer de David McKee
David McKee nous fait travailler les zygomatiques. Chez lui, le sourire est contagieux. Les animaux sont toujours enthousiastes. Sont-ce là les raisons de sa pérennité ? Il s'est écoulé 2 400 000 exemplaires du célèbre éléphant, chez L'École des Loisirs. On est avec Elmer comme avec notre meilleur ami.

4 Le Doudou méchant de Claude Ponti
Okilélé, Voyage au pays des monstres... L'auteur jeunesse fait rêver les en-

fants depuis les années 1980. En tout, ce sont 7 500 000 exemplaires écoulés en France, indique-t-on chez L'École des Loisirs. Un triomphe qui s'explique par des histoires riches de jeux de mots et des illustrations merveilleuses et symboliques.

5 Sacrés Sorcières de Roald Dahl
Chaque décennie a son Roald Dahl. En 1997, Danny DeVito réalisait un *Matilda* ; en 2005, Tim Burton adaptait *Charlie et la Chocolaterie* et en 2016, Spielberg ressuscitait *Le Bon Gros Géant*. Cette année, Pénélope Bagieu revisite *Sacrés Sorcières*, cette fois en BD. À quoi est dû le succès du romancier ? Les lecteurs apprécient sûrement le savant équilibre entre sa langue tendre et ses récits poétiques. **A.D. ET C. C.**

Le grand retour de l'Etat



DOSSIER

Août 1914, la France entre dans la guerre en pantalon rouge garance et la fleur au fusil. Pour soutenir ses valeureux soldats, l'Etat, qui anticipe une guerre de quelques mois, annonce qu'il prend en charge le paiement de leur loyer, dont il décide le gel intégral. Il ne faudrait pas que des épouses et des enfants se retrouvent à la rue tandis que l'homme se bat au front. Quatre ans plus tard, quand les poilus retournent chez eux, la puissance publique, au lieu de revenir à la situation d'avant-guerre, maintient le blocage des loyers, puis érige le logement en priorité nationale avec, en 1919, ses premières lois d'urbanisme et sa politique du logement. Cette dernière sera ambitieuse, mais provoquera une pénurie considérable de logements et modifiera fondamentalement tout un segment de l'économie. Ce n'est qu'en 1948 que les loyers seront débouqués.

Les tranchées ne sont aujourd'hui plus les mêmes, ce sont nos appartements et nos maisons qui nous maintiennent confinés, en attendant que la « guerre » contre le virus touche à sa fin. Mais, comme en 1914, l'Etat redevenu tout-puissant impose le blocage de l'économie, pour sauver des vies menacées, et assure en contrepartie les salaires de ceux qui ne peuvent plus travailler et les fins de mois des entreprises et des commerces au bord de la faillite. Qu'en sera-t-il une fois la paix revenue? La puissance publique en sortira, comme après chaque épreuve de grande ampleur, à la fois renforcée dans son identité et fragilisée par le poids d'une dette considérable.

« UNITÉ DE SURVIE »

Pour l'instant, l'Etat est chef de guerre et médecin réanimateur. Il retrouve la fonction que lui attribue le sociologue Norbert Elias d'« unité de survie ». « L'essence de l'Etat est la survie des individus, décrypte l'économiste Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Il se montre capable d'interrompre l'économie pour lutter contre la mort. » Le président et ses ministres battent la campagne confinée, se frottent à la logistique des masques, des blouses, des réactifs, font fabriquer des respirateurs par des constructeurs automobiles. Tout en promettant, comme leurs ancêtres en 1918 ou en 1945, voire en 2008, après la crise financière, que le monde ne sera plus comme avant.

« Le jour d'après ne ressemblera pas au jour d'avant », a assuré le président Macron au sortir de la visite d'une usine de masques, le 31 mars. Avant d'ajouter : « Il nous faut retrouver la force morale et la volonté pour produire

Blocage de l'économie, paiement des salaires, aide aux entreprises, plans d'aide aux hôpitaux... La crise redonne à la **puissance publique** un rôle de premier plan, au prix d'une dette colossale. Il devrait chercher à conserver son pouvoir une fois l'orage passé

d'avantage en France et retrouver cette indépendance. » Plus tôt, il avait annoncé un plan massif d'aide aux hôpitaux. Soudain, le libéral et jupitérien Macron se glisse dans la peau du général de Gaulle. Vite raillé par l'opposition de droite et de gauche, qui pointe la responsabilité du président dans la vente de fleurons industriels à l'étranger (le pôle énergie d'Alstom quand il était ministre de l'économie).

Pourtant, il ne s'agit pas d'un revirement complet tant, ces dernières années, le discours sur la souveraineté est remonté en France, comme partout dans le monde, en même temps que la critique du libéralisme.

La résurgence des populismes sur la planète s'est ainsi tout entière retrouvée dans la figure symbolique du président américain, Donald Trump. C'est lui qui, en déclenchant la guerre commerciale avec la Chine, a appuyé sur le détonateur.

« La fin du capitalisme néolibéral », annonce, provocatrice, une note du 30 mars de la banque Natixis. Celle-ci met en avant trois forces déjà visibles dans les chiffres : la baisse du commerce mondial, avec le fort recul des investissements des pays étrangers en Chine, la volonté nouvelle des Etats de développer et de protéger leur industrie straté-

LA RELOCALISATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES INDUSTRIES DE LA SANTÉ EST UNE PRIORITÉ DES ÉTATS

En Allemagne, la levée inédite du frein à la dette publique

DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE, l'Allemagne est méconnaissable. Avec une rapidité déconcertante, la République fédérale a mis de côté tous les principes qui font la spécificité de son modèle : faible intervention de l'Etat dans l'économie, équilibre des comptes publics, fort contrôle du Parlement sur les décisions de l'exécutif, notamment en matière d'endettement et de libertés publiques.

Le 25 mars, le Bundestag a voté, après un débat très succinct, la levée de l'obligation constitutionnelle de limitation de la dette publique. Il a avalisé sans broncher un plan de relance sans équivalent dans l'histoire allemande : un budget complémentaire déficitaire de 156 milliards d'euros, plus de 500 milliards d'euros de garanties sur les emprunts privés et la création d'un fonds public de participation. Doté de 600 milliards d'euros, ce dernier sera capable de nationaliser tout ou partie d'un grand groupe en difficulté, pour éviter son rachat par des étrangers. 50 milliards d'euros ont commencé à être distribués, quasiment sans conditions, aux travailleurs indépendants, au travers des banques publiques régionales. Tout cela dans un large consensus politique et économique. Même l'Institut de recherche éco-

nomique de Munich (IFO), habituel pourfendeur de la dette publique, recommande que les Etats européens investissent dans leur système de santé.

L'urgence : le manque de liquidités

L'Allemagne est-elle en train de revoir son rapport à l'Etat? De devenir, forcée par la crise, keynésienne? On en est loin pour le moment. Il s'agit pour l'instant de gérer l'urgence : le manque de liquidités dans l'économie réelle. Avec l'adoption du plan de relance, les responsables de la CDU (Union chrétienne-démocrate, le premier parti du pays) n'ont laissé aucun doute : un plan de remboursement a été déposé afin de retrouver l'équilibre budgétaire pour l'« après corona ». Et certains économistes libéraux voient dans la levée du « frein à la dette » la preuve de la pertinence de l'outil. C'est bien parce que l'Allemagne a été si vertueuse ces dernières années au plan budgétaire qu'elle peut déployer sa puissance en pleine crise.

« On voit maintenant combien il était important de refuser tous les appels à augmenter les dettes qui ont été formulés ces dernières années », tranche Niklas Potrafke, directeur du Centre pour les finances publiques et l'économie politique de l'Institut IFO.

Le ministre social-démocrate des finances Olaf Scholz n'a pas dit autre chose : « L'Allemagne a le souffle » pour faire face à cette crise, elle peut, en quelque sorte « se le permettre ».

Mais pour combien de temps? Et suffit-il de sauver l'Allemagne? La crise est mondiale et n'en est qu'à ses débuts. L'Italie et l'Espagne chancellent. La date du retour à la normale semble incertaine et, avec elle, le chiffre de la récession. Le gouvernement table désormais sur une contraction du PIB de 8%. « Beaucoup de chaînes de sous-traitance internationales sont interrompues. D'importants produits dont nous avons besoin pour en fabriquer d'autres n'arrivent plus en Allemagne. Beaucoup de produits d'exportation ne peuvent plus être achetés. (...) La consommation qui nous soutenait ces dernières années est limitée ou totalement interrompue », a déclaré, jeudi 2 avril, le ministre de l'économie Peter Altmaier. Face au choc qui s'annonce, le plan allemand de soutien à l'économie pourrait être insuffisant.

Les problèmes chroniques de l'Allemagne pourraient alors resurgir : l'insuffisance de certaines infrastructures, notamment numériques, la vulnérabilité de régions victimes de sous-investissement, la spécialisation dans

gique, et la demande forte d'une protection sociale étendue. On peut en ajouter une quatrième, la montée en puissance de la contestation écologique sur le thème du climat.

Premier point, la chute des échanges mondiaux devrait être encore accélérée par la crise tant que le virus persistera dans un coin du globe, conduisant à maintenir longtemps des frontières fermées et des avions au sol. La vague de Covid-19 a aussi montré que les chaînes de valeur (production et approvisionnement) des entreprises sont à la fois trop étendues, avec des usines et des fournisseurs dans le monde entier, et trop fragiles. « On découvre à la faveur de cette crise que 80 % des principes actifs des médicaments ou des tests proviennent de Chine et d'Inde, constate l'économiste Elie Cohen. Il va forcément y avoir une pression pour réduire ce niveau de dépendance. » C'est le sens du propos macronien. « Quand la production s'arrête dans un pays, toute la chaîne est arrêtée. Nous pensons donc qu'il y aura retour à des chaînes de valeur régionales, avec l'avantage d'une fragilité moindre et d'une diversification des risques », assure la note de Natixis.

LA SOUVERAINÉTÉ EN QUESTION

C'est à ce niveau qu'intervient le sujet de la souveraineté. L'affaire Huawei, cet équipementier télécoms chinois accusé par les Américains d'être le porte-avions de la domination politique et technologique chinoise, a rendu les Européens méfiants. Ils s'inquiètent aussi de la mainmise de l'empire du Milieu sur les batteries, composant stratégique de l'automobile électrique. D'où le projet de développement d'une filière européenne, soutenue financièrement par les gouvernements français et allemand et par la Commission européenne. A présent, la relocalisation de la chaîne de valeur des industries de la santé est tout en haut des priorités des Etats. « La puissance publique, avec son pouvoir d'achat dans ce domaine, exigera une part de contenu local, estime Elie Cohen. Et comme dans l'énergie, on dimensionnera nos besoins de santé en fonction des pointes avec des surcapacités assumées ». A l'inverse des politiques d'économies permanentes, qui rythment la vie quotidienne du système hospitalier français.

C'est le troisième moteur, celui de la protection sanitaire et sociale. La mobilisation autour du sujet des retraites, en décembre 2019, avait montré la préoccupation des Français à ce sujet. Le placement de l'hôpital et de ses héros quotidiens sous les projecteurs permanents de l'actualité va renforcer cette demande. Avec la possibilité d'une nationalisation de secours d'Air France, l'extension du domaine des services publics français sera une tentation forte.

Orienter son appareil économique, raffermir ses services publics, on est loin de la vague libérale qui, ces trente dernières années, a balayé les vieilles idées nées dans l'après-guerre en France, avec les nationalisations massives et la création de la Sécurité sociale. Une idée de la Grande-Bretagne, d'ailleurs, grâce à l'économiste William Beveridge, qui,

des industries en déclin, la forte dépendance de l'industrie aux marchés extérieurs, en particulier chinois, ou le refus de prendre au sérieux les déséquilibres de la zone euro.

Certains économistes, à gauche comme à droite, suggèrent depuis quelque temps que l'Etat utilise les bonnes conditions d'emprunt du pays pour réinvestir dans l'outil de production et financer l'innovation. C'est le cas de Michael Hüther, directeur de l'Institut économique de Cologne, proche du patronat, qui critique depuis deux ans l'obsession de l'équilibre budgétaire. Aujourd'hui, il va plus loin, plaçant en faveur de l'émission de titres de dette garantis par l'ensemble des pays européens pour aider les plus en difficulté face à la crise, les « coronabonds ». Avec six autres économistes allemands de renom, il a signé, le 21 mars, dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, une tribune en faveur d'une solidarité financière européenne par le biais de titres de dettes communs. Une première. Pour l'instant, l'idée est taboue pour les conservateurs. Mais elle est soutenue explicitement par les Verts, aujourd'hui second parti du pays. ■

CÉCILE BOUTELET
(BERLIN, CORRESPONDANCE)

« IL SERA PLUS
DIFFICILE
DE QUALIFIER LA
POLITIQUE CHINOISE
D'ENTORSE
AU LIBRE-ÉCHANGE
SI ON SE MET
À L'ADOPTER »

SÉBASTIEN JEAN
économiste

dans un rapport de 1942, avait jeté les bases de ce que l'on appellera plus tard l'Etat-providence. C'est un autre sujet de Sa Majesté, la première ministre Margaret Thatcher, qui, au seuil des années 1980, lancera la grande vague libérale du «small state». L'Etat minimal au service d'une économie entièrement soumise aux lois du marché. Son lointain successeur Boris Johnson est en train d'enterrer la philosophie de la Dame de fer.

Louis Gallois, aujourd'hui président de PSA, a été directeur général de l'industrie au ministère du même nom, entre 1982 et 1986. Il se souvient avec un brin de nostalgie des grands patrons qui défilaient dans son bureau quand il les convoquait. «*Finalemment, cela n'a pas été très efficace, se souvient-il. Nous avons eu quelques succès, comme les nationalisations de 1991, et de gros échecs, comme le plan d'aide à la filière machines-outils, se souvient-il. Aujourd'hui, l'Etat n'a ni les compétences ni les moyens de mener des politiques sectorielles.*» De plus, pour l'Europe, dont une grande partie de la richesse provient des exportations, il serait suicidaire de se refermer comme une huître. Ses membres ne le veulent pas. «*Une fois la crise terminée, est-ce que l'on ne risque pas de contrevenir aux règles du commerce international que l'on a nous-mêmes défendues?*», se demande Sébastien Jean, directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Il ajoute: «*Il sera plus difficile de qualifier la politique chinoise de subventions industrielles d'entorse au libre-échange si on se met à l'adopter.*»

PRENDRE LE VIRAGE NUMÉRIQUE

C'est bien le problème. Retourner en 1980, voire en 1945, n'est pas possible. «*Mais il y a d'autres modèles d'Etat social ouvert qui fonctionnent mieux que le nôtre, comme en Scandinavie ou en Allemagne*», assure Philippe Aghion, professeur au Collège de France. D'où l'impératif d'imaginer une autre stratégie pour l'Etat. «*Avec tous les leviers dont il va disposer, il faut que l'Etat relance la croissance en faisant prendre à la France le virage numérique, estime Nicolas Colin, essayiste et cofondateur de la firme d'investissement TheFamily. Investir massivement dans la télé-médecine et réfléchir à la réorganisation de l'hôpital, en adaptant la réglementation pour rendre cela compatible avec le numérique. Et faire la même chose dans l'éducation, les médias, le commerce, les paiements.*»

Même raisonnement en ce qui concerne l'énergie. «*Dans ce domaine, la difficulté est que ces investissements, dans le solaire ou l'éolien par exemple, ne sont pas assez rentables pour que les entreprises y investissent massivement*, assure l'économiste en chef de Natixis, Patrick Artus. *On pourrait imaginer qu'une banque d'Etat comme Bpifrance couvre la différence de compétitivité, le temps que la technologie arrive à maturité. C'est ce que fait le gouvernement avec les batteries.*»

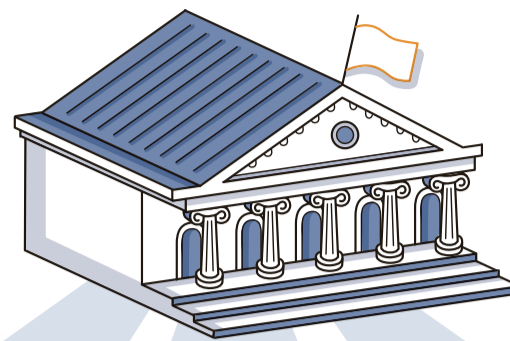
Mais qu'il se positionne plus en stratège et en soutien financier qu'en directeur des opérations, l'Etat se heurte à un écueil: celui de sa dette. «*Tous les pays sortent des guerres avec une dette colossale, rappelle l'historien de l'économie Jean-Marc Daniel. Dès lors, leur principal souci est de la réduire. Et la seule solution, c'est l'inflation et la croissance.*» Pessimiste, il imagine inévitablement un plan massif d'économies et d'augmentation des impôts. «*Je ne pense pas que l'évolution de la dette jouera un rôle majeur dans la redéfinition potentielle du rôle de l'Etat*», rétorque Olivier Blanchard, ancien chef économiste du FMI. Il est vrai que les pressions déflationnistes restent fortes, notamment du fait des surcapacités en Chine. Le pari de Blanchard est que les taux d'intérêt ne remonteront pas de sitôt et que les banques centrales resteront accommodantes. Mais les Allemands et les Néerlandais, déjà réticents à tout chèque en blanc pour sauver l'Italie du désastre, se contenteront-ils indéfiniment de cette situation? Si la zone euro est menacée par cette divergence, la donne peut alors changer radicalement. Et puis si la crise s'éternise et que le gouvernement ne parvient pas à démontrer son efficacité, Yann Algan, professeur d'économie à Sciences Po, craint que l'Etat, au contraire, ne s'affaiblisse, et le consensus démocratique avec lui, au profit des rhétoriques populistes. Cela aussi s'est vu dans l'histoire. ■

PHILIPPE ESCANDE

Des plans d'aide massifs pour soutenir entreprises et particuliers

Les Etats à la manœuvre pour secourir tous les acteurs de la crise

Principaux outils d'aide utilisés par les grands pays occidentaux

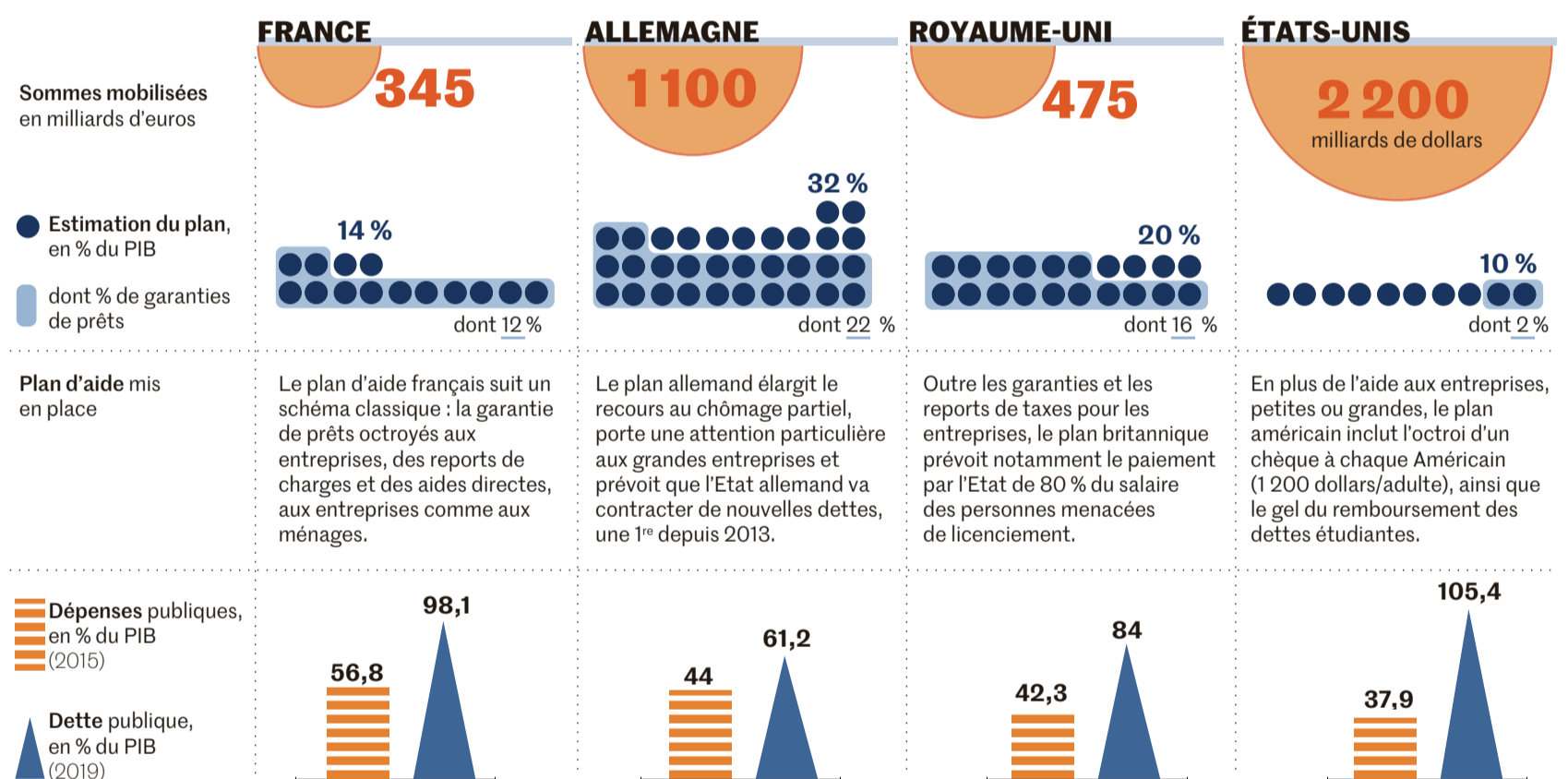


- AIDE AUX ENTREPRISES**
- Prêts directs
 - Garantie par l'Etat des prêts accordés par les banques
 - Report du paiement de charges
 - Aides spécifiques pour les indépendants

- AIDE AUX SALARIÉS ET AUX MÉNAGES**
- Prise en charge d'une partie des salaires (chômage partiel)
 - Elargissement de l'assurance-chômage (ou assouplissement des règles)
 - Aide à la garde d'enfants
 - Arrêts maladie facilités

- AIDE AU SYSTÈME DE SANTÉ**
- Moyens financiers supplémentaires
 - Aide à la recherche sur le Covid-19/coronavirus
 - Aide spécifique pour le personnel soignant

Des premiers plans d'aide massifs, quel que soit le rapport du pays à la dépense publique



Sources : Gouvernements, Eurostat, FMI, Fondation Robert Schuman, IFS, Le Monde, Washington Post

• Infographie : Maxime Mainguet, Audrey Lagadec

Les pays émergents, les plus exposés à la récession

LA CRISE ÉCONOMIQUE s'annonce dévastatrice pour les pays émergents. La baisse de la demande mondiale va faire plonger les exportations manufacturières du Vietnam, du Laos ou du Bangladesh. La chute du tourisme va frapper la Thaïlande, la Tunisie ou l'Égypte. Pour ceux qui dépendent des exportations des matières premières, la chute des cours va assécher leurs revenus. Ces économies émergentes «doivent maintenant faire face à l'éventualité d'un choc financier et d'une récession mondiale», a alerté récemment la Banque mondiale. Les pays qui ont le plus bénéficié de l'intégration à l'économie mondiale sont désormais les plus exposés à la récession provoquée par le Covid-19.

Cette crise met à nu la fragilité de leurs services publics et, en premier lieu, celui de la santé. L'Inde est le pays où les dépenses publiques dans ce domaine (1,28 % du PIB) sont parmi les moins élevées du monde. «*J'ai toujours considéré la santé publique comme un facteur de développement du capital humain*, témoigne Shamika Ravi, directrice

de la recherche du think tank Brookings en Inde, *mais je dois bien admettre que, avec cette crise, c'est bien plus que cela : un droit humain.*» Dans les pays pauvres et émergents, le secteur privé, à l'arrêt, ne peut plus jouer le rôle qui lui était dévolu par les agences et banques de développement dans la lutte contre la pauvreté. La Banque mondiale appelle désormais les gouvernements à offrir une protection sociale aux plus démunis. Un besoin de la puissance publique renforcé par le tarissement des transferts d'argent de la diaspora de l'étranger, elle aussi frappée par la baisse de ses revenus.

«*Les Etats ne peuvent pas tout à cause des capacités administratives limitées et des problèmes de corruption*, reconnaît W. Gyude Moore, ancien ministre des travaux publics au Liberia et chercheur au Center for Global Development, think tank basé à Washington, *mais ils peuvent agir en mobilisant les communautés locales et les ONG.*» L'autre contrainte est financière. Le FMI évaluait, le 27 mars, les besoins de ces pays à 2500 milliards de dollars.

Or tous les pays ne sont pas égaux devant l'endettement. S'il est la solution pour financer la hausse des dépenses publiques dans les pays riches, il constitue un problème pour les émergents, étranglés par le surcoût de la dette.

Renforcement de l'autoritarisme

La fuite de capitaux des pays émergents depuis le début de la crise a considérablement affaibli les devises locales. Ce qui augmente mécaniquement le remboursement de la dette souvent contractée en dollars ou en euros, d'autant plus que celle-ci a fortement augmenté. Entre 2010 et 2018, la dette publique est passée de 40 % à 59 % du PIB dans les pays d'Afrique subsaharienne.

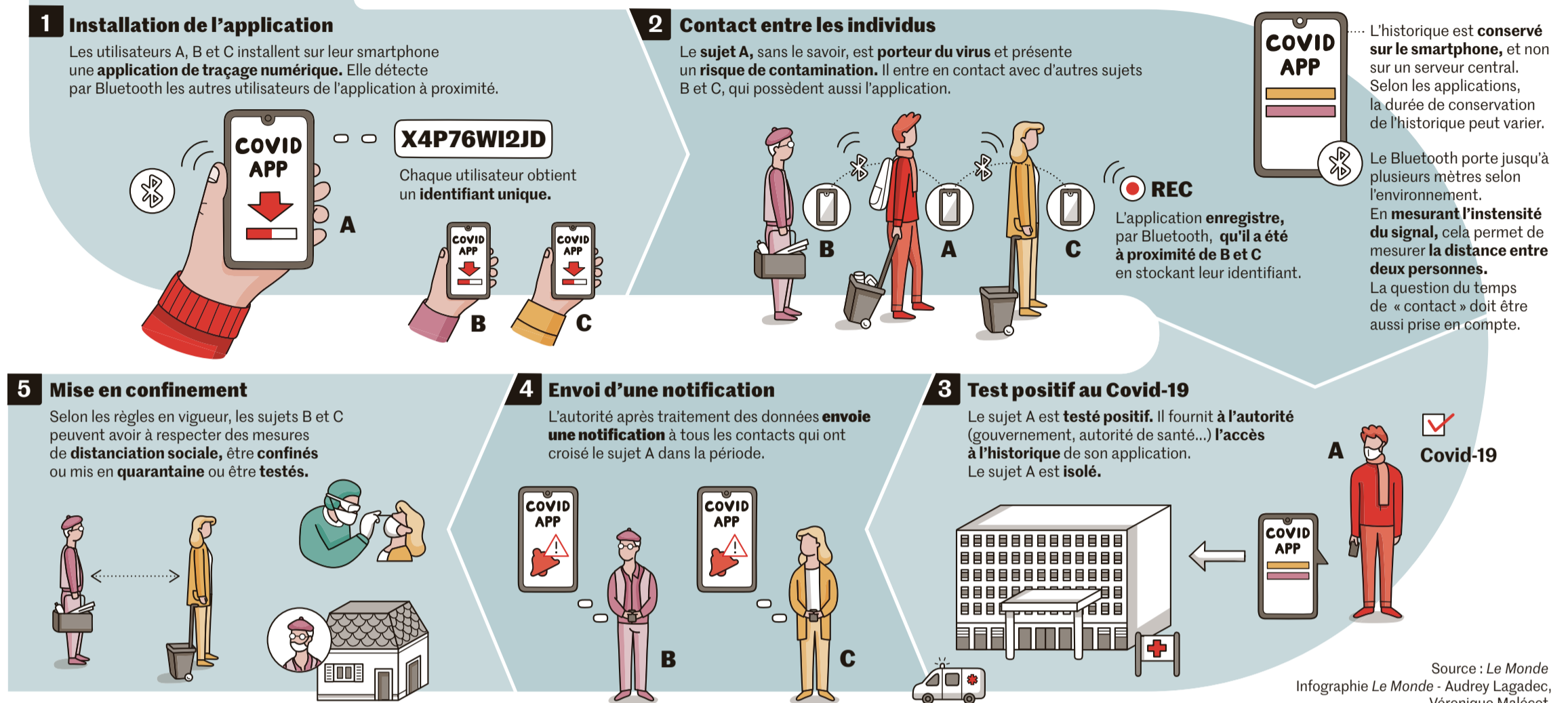
Les pays du G20, qui ont déjà débloqué 5000 milliards de dollars pour secourir leurs économies, ont promis d'aider les pays pauvres. Des promesses qui tardent à être concrétisées malgré l'urgence de la situation. Dans le meilleur des cas, l'effacement des dettes publiques par les Etats créditeurs n'est qu'une réponse partielle car une part crois-

sante de celle-ci est détenue par des investisseurs privés. Les entreprises des pays émergents sont elles aussi lourdement endettées. Entre 2007 et 2019, la valeur de leurs obligations émises sur les marchés internationaux est passée de 500 milliards à 2300 milliards de dollars.

«*En ces temps de crise, tout le monde se tourne vers l'Etat*, explique Shiv Shankar Menon, qui fut le conseiller à la sécurité de l'ancien premier ministre (2004-2014) indien Manmohan Singh, *or il faut bien constater que, ces dernières années, cela s'est surtout traduit par une hausse de l'autoritarisme.*» Au nom de la lutte contre l'épidémie, celui-ci s'est même renforcé dans plusieurs pays. En Hongrie, le premier ministre Viktor Orban a obtenu le 30 mars le feu vert du Parlement pour légiférer par décret en vertu de l'état d'urgence. Après des années de développement centré sur l'essor du secteur privé et l'augmentation de la dette, la fragilité des Etats dans les pays émergents ouvre la voie à toutes les aventures politiques. ■

JULIEN BOUSSOU

Comment fonctionne une application de traçage numérique du Covid-19



Applis, smartphones, les défis du pistage massif

Certains prônent un suivi des malades du Covid-19 par le biais d'applications, au risque d'une surveillance de masse

Après les masques et les tests, les téléphones mobiles pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ? Le 26 mars, une vingtaine de chercheurs du monde entier ont mis en ligne un « manifeste » insistant sur l'utilité des données téléphoniques en temps d'épidémie pour « alerter », « lutter », « contrôler » ou « modéliser ».

Chaque abonné mobile, en sollicitant des antennes relais, donne en effet à son opérateur un aperçu de ses déplacements. Les « simples » listings d'appels, après anonymisation, peuvent ainsi permettre de savoir comment se déplacent des populations, où se trouvent les zones à forte densité, donc à risque, de vérifier si des mesures de restriction de mobilité sont bien appliquées...

Ces techniques ont déjà fait leurs preuves dans des situations de crise, notamment contre Ebola. Et le 3 avril, l'ONG Flowminder a publié un rapport préliminaire d'analyse des mobilités au Ghana, grâce à un accord avec l'opérateur britannique Vodafone, permettant d'estimer le respect des restric-

tions imposées dans deux régions. Les données des opérateurs peuvent aussi améliorer les modèles épidémiologiques. Ceux-ci considèrent classiquement que les populations sont homogènes, avec des individus ayant les mêmes chances de se contaminer les uns et les autres.

La réalité est évidemment différente : les contacts sont plus nombreux à l'école que dans une entreprise, les adolescents sont plus « tactiles »... Les téléphones peuvent quantifier ces interactions dans différents lieux, voire diverses tranches d'âge. Ils peuvent aussi donner des indications sur leurs évolutions entre période normale et confinée. Un sujet sur lequel va travailler une équipe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en collaboration avec Orange.

Mais les téléphones peuvent parler plus précisément. Chercheurs et responsables politiques envisagent sérieusement l'utilisation des mobiles pour révolutionner le contact tracing, ou « suivi de contacts ». C'est-à-dire le pistage, grâce à des applications installées sur les smartphones, des malades et

SI CES APPLIS PRÉSENTENT SUR LE PAPIER UN GRAND INTÉRÊT, PERSONNE N'A JAMAIS TENTÉ D'EN DÉVELOPPER UNE POUR UN PAYS ENTIER EN SEULEMENT QUELQUES JOURS

des personnes qu'ils sont susceptibles d'avoir infectées. La Chine, Singapour et la Corée du Sud ont déjà franchi le pas. Et de nombreux autres pays s'apprentent à les imiter, comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne. En Europe, le dispositif qui semble tenir la corde n'est pas exactement le même qu'en Chine. Plutôt que de savoir où s'est rendu un malade, l'idée est d'identifier qui cette personne a côtoyé. Et cela, sans nécessairement accéder à ses déplacements, mais en détectant les téléphones à proximité, grâce notamment à la technologie sans fil Bluetooth.

Le 1^{er} avril, PEPP-PT, un consortium de chercheurs européens, a annoncé être sur le point de lancer une infrastructure informatique permettant aux autorités sanitaires de construire une telle application de suivi des patients. Tout le code informatique sera ouvert, et le modèle est censé garantir la protection des données personnelles. Il doit permettre, espèrent-ils, de faire fonctionner ensemble des applications de différents pays, afin de s'adapter aux déplacements des populations. Les premières applications fondées sur ce protocole, dont les derniers tests

sont en cours, pourraient arriver à la « mi-avril ». Plusieurs gouvernements suivraient de près leurs travaux.

Aux Etats-Unis, des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) développent une application similaire. Celle-ci fonctionnerait en deux phases. D'abord, il sera possible pour chaque utilisateur d'enregistrer, avec le GPS et le Bluetooth, ses déplacements et de les partager, ou non, avec une autorité de santé. Cette dernière pourrait, en agrégeant les informations reçues, diffuser les zones à risque auprès des utilisateurs. Les chercheurs assurent travailler sur des mécanismes cryptographiques rendant impossible pour l'autorité d'accéder aux données individuelles. Dans un second temps, les utilisateurs pourraient être avertis s'ils ont été en contact rapproché avec une personne malade. Cette équipe se targue, elle aussi, de collaborer avec de « nombreux gouvernements de par le monde » et d'avoir approché l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

NOMBREUSES LIMITES

La confiance dans cette méthode de suivi des contacts s'appuie sur une étude parue dans *Science*, le 31 mars, et réalisée par l'université d'Oxford. Les auteurs du rapport ont travaillé sur deux types d'actions censées calmer le moteur de l'épidémie (autrement appelé taux de reproduction, soit le nombre de personnes qu'une personne infectée peut contaminer) : l'efficacité à isoler les cas et la mise en quarantaine des personnes ayant été en contact avec un malade.

« La transmission, dans le cas du Covid-19, étant rapide et intervenant avant que des symptômes n'apparaissent, cela implique que l'épidémie ne peut être contenue par le seul isolement des malades symptomatiques », préviennent les chercheurs. D'où l'idée d'isoler aussi les contacts d'une personne contaminée. Cette parade est ancienne et souvent utilisée en début d'épidémie pour la juguler et pour déterminer les paramètres-clés de la maladie. Mais la technique a ses limites, car elle demande de remplir des questionnaires et des enquêtes de terrain pour retracer les parcours et les interactions sociales.

Les chercheurs britanniques d'Oxford estiment qu'il faudrait le faire avec au moins 50 % d'efficacité, voire 80 %, pour faire décliner rapidement l'épidémie. Or cela est impossible avec les méthodes de suivi de contacts habituelles. Seule une application sur smartphone remplirait les critères de quantité et de rapidité. « Le choix réside entre le confinement et ce suivi de contact par télé-

En Corée du Sud, le respect de la vie privée en question

ALERTE SONORE sur smartphone, tableaux sur les sites Internet des collectivités locales, l'information issue du traçage des personnes contaminées au Covid-19 est accessible à tous en Corée du Sud.

Ainsi, n'importe qui peut lire sur le site de l'arrondissement de Seocho, à Séoul, que le contaminé numéro 23, hospitalisé le 30 mars, habite le quartier de Banpo 2-dong. Il se trouvait dans un magasin Paris Baguette, le 28 mars, entre 13 heures et 13 h 02, « avec un masque et sans avoir eu de contacts », ou dans des bureaux d'agences immobilières du bâtiment, Banpo Plaza, entre 13 h 14 et 14 h 02.

Cette précision et cette diffusion généralisée peuvent inquiéter, tant ces informations relèvent de la vie privée. Ce traçage a ainsi pu révéler des moments embarrassants, comme ce cas passé dans un « love hôtel », qui a été mentionné par les autorités dans son bilan public.

L'obligation pour toute personne arrivant de l'étranger de télécharger une application permettant de contrôler le respect des quatorze jours de

quarantaine peut aussi incommoder. D'après une étude réalisée, début mars, par la faculté de santé publique de l'université de Séoul, la crainte d'être la cible de stigmatisation en cas d'infection préoccuperait davantage les Sud-Coréens que celle d'attraper le coronavirus.

Pour autant, le traçage reste bien accepté et fait partie des mesures adoptées par la Corée du Sud qui intéressent plusieurs pays dont la France. Le président Emmanuel Macron l'a abordé lors d'un entretien téléphonique, le 13 mars, avec son homologue, Moon Jae-in. Ce traçage est un des facteurs – avec le civisme, les tests massifs et une ingénieuse politique de vente rationnée des masques – permettant au pays, qui comptait 10 156 contaminés le 4 avril – une centaine de cas quotidiens supplémentaires depuis vingt-trois jours – de ne pas recourir au confinement et de maintenir les élections législatives prévues le 15 avril.

Il a aussi permis la mise au point d'applications comme Corona Baeksin, de l'éditeur Handasoft, qui alerte

un utilisateur se trouvant à moins de 100 mètres d'un endroit visité par une personne contaminée.

Son acceptation tient également à ce qu'il est strictement encadré dans un pays très attaché à ses valeurs démocratiques et où les données personnelles sont gérées selon un cadre proche du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur en Europe.

Données détruites

Un cadre toutefois sous le coup d'une procédure d'exception : le traçage est appliqué conformément à la loi de 2015, adoptée pour corriger les erreurs de la gestion de l'épidémie du coronavirus MERS, caractérisée par la dissimulation d'informations par les autorités.

Le texte autorise le Centre coréen de contrôle des maladies (KCDC), chargé de la crise, de demander aux autres administrations des informations de base, comme le nom ou le numéro d'identité d'un contaminé, son historique médical et celui de ses déplacements à l'étranger, voire sa localisa-

tion. Depuis le 26 mars, un système automatisé permet un traitement rapide de ces données collectées auprès de la police, des opérateurs de téléphonie ou des banques.

La procédure passe outre le consentement individuel, inscrit dans la législation sud-coréenne. Mais les données restent hébergées par les opérateurs et les structures indépendantes du KCDC. Pour ce qui est de la géolocalisation, le système n'a pas recours au GPS des téléphones, mais à la triangulation par les opérateurs.

Les autorités ont par ailleurs clarifié les informations pouvant être rendues publiques. Certaines régions, comme la province de Gyeonggi (autour de Séoul) en donnaient trop, ce qui facilitait l'identification des contaminés. Le nouveau cadre limite la divulgation au sexe et l'âge de la personne, aux lieux visités et aux heures de passage. Comme il s'agit d'un régime spécial, les données sont détruites une fois leur utilité passée. Les particuliers peuvent le vérifier. ■

PHILIPPE MESMER
(TOKYO, CORRESPONDANCE)

phone», résume Christophe Fraser, le responsable de l'équipe.

Certains chercheurs estiment aussi que ces applications pourraient être utiles lors du déconfinement des populations pour éviter une flambée épidémique. «*Plutôt que de mettre en quarantaine des populations entières, nous pourrions le faire seulement avec ceux pour qui c'est nécessaire. La seule façon de faire tout ça, c'est de manière numérique*», a affirmé, lors de la présentation du projet PEPP-PT, Marcel Salathé, directeur du département d'épidémiologie numérique de l'École fédérale polytechnique de Lausanne.

Si ces applis présentent sur le papier un grand intérêt épidémiologique, personne n'a jamais tenté d'en développer une pour un pays entier en seulement quelques jours. Jusqu'ici, seules des initiatives localisées, aux résultats certes prometteurs, ont été expérimentées. «*Nous pensons qu'une solution électronique de suivi de contacts à grande échelle peut fonctionner si des efforts considérables sont entrepris pour adapter son fonctionnement aux processus sanitaires existants, et si elle est adaptée à ses utilisateurs*», explique le docteur Lisa O. Danquah, de l'école de santé publique de l'Imperial College, à Londres.

Les limites à ce type d'applications sont nombreuses. D'abord, on ne sait pas tout sur le SARS-CoV-2 : pendant combien de temps un patient est-il asymptomatique et contagieux ? Sur les surfaces, à partir de quelle « quantité » de virus le risque de contamination apparaît-il ? Jusqu'à quelle distance et pendant combien de temps considère-t-on qu'il y a eu un contact à risque ?

Du paramétrage du système dépendront le nombre de fausses alertes et le degré d'engorgement des lieux de dépistage. «*Ces applications sont utiles, mais ce n'est pas une baguette magique. Cela peut faire partie d'un éventail de mesures. Il semble bien que les masques aient aussi un effet, par exemple, sur la propagation*», rappelle Alain Barrat, physicien au Centre de physique théorique de Marseille, qui a travaillé avec des capteurs de courte portée dans des écoles et des hôpitaux pour recenser les interactions précises.

Il n'est pas non plus acquis que le Bluetooth soit capable d'évaluer finement la distance entre les individus. Les développeurs de l'application de Singapour expliquent que, pour un usage optimal, l'application doit être ouverte en permanence.

DONNÉES TRÈS SENSIBLES

Par définition, ces applis ne fonctionneront que si elles sont installées par un nombre significatif d'individus. Le corollaire, comme le fait remarquer Michael Parker, professeur de bioéthique à l'université d'Oxford et coauteur de l'article de *Science*, est que les utilisateurs aient confiance dans le système.

Pour cela, il recommande la transparence du code informatique et son évaluation indépendante, la mise en place d'un conseil de surveillance avec participation de citoyens, le partage des connaissances avec d'autres pays... «*Le fait que les gens restent libres de choisir et de ne pas installer l'application est aussi un garde-fou*», ajoute-t-il. Un sondage réalisé les 26 et 27 mars par son équipe montre que 80 % des Français interrogés seraient prêts à installer une telle application. Une enquête qui a ses limites, les sondés s'étant prononcés uniquement sur l'application imaginée par les chercheurs, a priori peu gourmande en données personnelles.

Ce type de dispositif de suivi, à l'échelle d'une population entière, pose justement la question des informations personnelles et de leur utilisation par les Etats. Même si le dispositif ne repose pas sur la géolocalisation et que ces données restent sur le téléphone, d'autres informations pourraient, en effet, être collectées. Et la question de la sécurité du code de l'application – une faille permettrait à des pirates de s'emparer des données – est entièrement ouverte.

Quelle que soit la solution technique, ces dispositifs vont brasser des données très sensibles. Or, les scientifiques ont largement prouvé que le concept de données anonymes est trompeur. Certes, plusieurs experts estiment que ces applications ne sont pas condamnées à installer une surveillance de masse. Mais encore faut-il qu'elles fassent l'objet d'un développement informatique minutieux et vérifié, et qu'elles utilisent des algorithmes éprouvés. Le tout avec la mise en place de robustes garde-fous techniques et légaux. «*Il est possible de développer une application entièrement fonctionnelle qui protège la vie privée. Il n'y a pas à faire un choix entre le "contact tracing" et la vie privée. Il peut y avoir un très bon équilibre entre les deux*», assure Yves-Alexandre De Montjoye, expert reconnu, qui dirige le Computational Privacy Group à l'Imperial College de Londres. A condition de s'en donner les moyens. ■

DAVID LAROUSSE
ET MARTIN UNTERSINGER

Le risque d'« une nouvelle ère de surveillance numérique invasive »

Les gouvernements vont devoir faire des choix délicats, et ce, alors que les crises sont propices aux décisions hâtives. Le danger est de faire sauter les digues en matière de libertés publiques

ANALYSE

Avec les bonnes applications, tous les bogues de l'humanité deviennent mineurs», écrivait, en 2013, l'essayiste Evgeny Morozov, moquant la propension des geeks à voir la technologie comme solution à tous les problèmes du monde. Face au Covid-19, cette tendance au «*solutionnisme technologique*» est de nouveau à l'œuvre. Comment ne la serait-elle pas, alors que la pandémie fait rage, tuant par milliers et plongeant des millions de confinés dans l'angoisse et l'incertitude ?

Une idée a prospéré dans le monde entier sur ce terreau favorable : l'utilisation des données numériques, en particulier des téléphones mobiles, pour combattre la pandémie. L'idée coule de source : alors que dans certains pays, notamment la France, 80 % de la population se promène avec son smartphone en poche, les données mobiles sont une mine d'or pour les épidémiologistes et les pouvoirs publics, en particulier en matière de géolocalisation.

Elles offrent aux scientifiques un aperçu fidèle des flux de populations, et donc une précieuse sentinelle sur la pandémie. Pour les pouvoirs publics, ces données peuvent permettre d'anticiper la charge des infrastructures de santé, de savoir si les restrictions de déplacement sont efficaces, voire de suivre à la trace les malades et les confinés.

Le travail sur des données agrégées, qui ne permettent en théorie d'identifier personne et qui ont fait leurs preuves par le passé, a déjà commencé, partout dans le monde.

En France, Orange fournit à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) ou à certaines préfectures des données issues de ses abonnés téléphoniques. Google a, à son tour, publié l'évolution de la fréquentation de certains types de lieux (restaurants, transports...), en se fondant sur les données en sa possession.

La tentation d'aller plus loin

Mais, avec la propagation rapide de la pandémie, la tentation d'aller plus loin est forte. En Israël, les moyens de l'antiterrorisme sont mis à profit pour identifier les malades potentiels en se fondant sur leur proximité, déduite de leurs données téléphoniques, avec des personnes infectées. A Taiwan, le respect du confinement par les personnes malades est vérifié directement par le biais des données mobiles. Dès février, la Chine a déployé dans certaines provinces une application pour filtrer les déplacements. Si le particulier reçoit un code orange ou rouge, il est soupçonné de porter le virus et doit s'isoler.

L'idée de telles applications semblait alors lointaine et dystopique. Quelques semaines et plusieurs dizaines de milliers de morts plus tard, les initiatives se multiplient pour rendre le «*traçage des contacts*», un des outils de base de lutte contre les épidémies, plus rapide, plus fiable, automatique et réalisable à l'échelle de dizaines de millions d'individus.

L'Allemagne et le Royaume-Uni, entre autres, travaillent sur des applications en ce sens, sur la base du volontariat. Le nouveau comité

LA GRANDE INCONNUE DEMEURE À CE JOUR DANS L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE CES DISPOSITIFS

scientifique établi par l'Élysée doit aussi y réfléchir. Non seulement destinées à sauver des vies, ces applications sont même censées rendre possible le retour à la vie « normale » – et donc à l'activité économique – sans déclencher une nouvelle flambée épidémique.

Sur le papier, c'est l'exemple parfait de la «*bonne application*» raillée par Morozov. Les données personnelles seules ne mettent pas un terme à ce que les Nations unies qualifient de pire crise depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Mais ces données, sous certaines conditions, peuvent être utiles contre la pandémie. Elles sont déjà là : le secteur privé et certains Etats ont construit, ces vingt dernières années, de gigantesques infrastructures pour les collecter. Pour la plupart, ces données sont utilisées pour vendre de la publicité. Il est tentant d'y puiser des armes contre la pandémie.

Les grandes démocraties vont donc devoir faire des choix délicats, et ce, alors que les périodes de crise sont propices aux décisions hâtives, aux textes de loi mal ficelés et aux effets de cliquet. La grande inconnue demeure à ce jour dans l'acceptabilité sociale de ces dispositifs. L'ampleur de la crise sanitaire, et son lourd bi-

lan, est-elle de nature à faire sauter les digues en matière de libertés publiques ? La société civile s'inquiète déjà.

«*Les initiatives des Etats visant à contenir le virus ne doivent pas servir de prétexte à entrer dans une nouvelle ère de systèmes généralisés de surveillance numérique invasive. Plus que jamais, les gouvernements doivent veiller rigoureusement à ce que les restrictions imposées aux droits humains ne piétinent pas les garanties en la matière, établies de longue date*», écrivent plusieurs dizaines d'ONG, dont Amnesty International ou Human Rights Watch dans une déclaration commune, publiée le 2 avril.

Car toutes les solutions ne se valent pas du point de vue de la protection des données. Certaines applications, utilisant un minimum d'informations personnelles, peuvent être respectueuses de la vie privée, à condition que les conditions de sécurité informatique et d'organisation soient réunies. L'Europe, avec son règlement sur les données personnelles, passe pour avoir la législation la plus stricte sur la question. Ce dernier n'interdit pourtant pas de développer des outils numériques contre la pandémie.

Comme le rappelle la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, Marie-Laure Denis, si ce système de géolocalisation est contraint dans le temps, transparent, assorti de mesures de sécurité, le moins intrusif possible, et comporte un intérêt scientifique avéré, alors le droit ne devrait pas s'y opposer. Et il y a fort à parier que les citoyens non plus. ■

M. U.

« Les applications de "contact tracing" appellent une vigilance particulière »

Pour Marie-Laure Denis, la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, « il faut respecter le principe du consentement »

ENTRETIEN

Dans de nombreux pays, les initiatives destinées à utiliser les données personnelles pour lutter contre la pandémie de Covid-19 se multiplient. En France, l'un des comités scientifiques établis par l'Élysée doit réfléchir à «*l'opportunité de la mise en place d'une stratégie numérique d'identification des personnes ayant été au contact de personnes infectées*». Marie-Laure Denis, la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), l'autorité française de protection des données, explique quels sont les principaux points de vigilance pour limiter le potentiel intrusif de tels dispositifs.

La CNIL a-t-elle été saisie par le gouvernement d'un projet en lien avec la pandémie ?

Non. La CNIL se tient à la disposition des pouvoirs publics. Nous voulons faire preuve de pragmatisme tout en favorisant les éventuelles solutions les plus protectrices de la vie privée. Une de nos priorités, c'est d'être en phase avec la réalité du contexte sanitaire, afin de pouvoir apprécier si les mesures mises en œuvre sont proportionnées. Le collège de la CNIL a ainsi été auditionné cette semaine par le président du comité scientifique, le professeur Jean-François Delfrayssy.

Que signifie le pragmatisme que vous évoquez ? Une lecture moins stricte des textes ?

Aujourd'hui, le cadre réglementaire de l'Union européenne en matière de protection des données est à la fois souple et protecteur, et permet de tenir compte de situations d'urgence comme celle que nous traversons. Il exige néanmoins des garanties fortes. Si nous parlons de suivi individualisé des personnes, il y a deux solutions. La première, c'est que ce suivi repose sur le volontariat, c'est-à-dire le consentement libre et éclairé. Il ne faut pas qu'il y ait des conséquences pour celui qui refuserait de télécharger une application, par exemple.

Il faut aussi qu'il respecte les principes de la protection des données : proportionnalité [que les dommages à la vie privée soient à la hauteur de l'efficacité du dispositif], durée de conservation, caractère provisoire, sécurité... Dans ce cas, il n'y a pas besoin de disposition législative. Pour le suivi individualisé des personnes qui ne reposerait pas sur le consentement, il faudrait, d'une part, une disposition législative et, d'autre part, que le dispositif soit conforme aux principes de la protection des données.

Avez-vous des inquiétudes sur ce type de projets ?

Il nous faut être particulièrement vigilants pour limiter leur potentiel intrusif. D'abord, ne doivent être col-

lectées que les données nécessaires à des finalités explicites ; s'agit-il d'informer du contact avec une personne porteuse du virus ou de vérifier le respect du confinement ? Il faut aussi respecter le principe du consentement.

Les modalités techniques des dispositifs doivent, par ailleurs, être minutieusement analysées, parce qu'elles ont une incidence sur la protection de la vie privée. Il faut enfin que ce soit temporaire, c'est un point essentiel. Tout dispositif visant à limiter de manière importante et durablement la protection des données des individus pourrait, selon la situation, constituer une ligne rouge à ne pas dépasser.

Que pensez-vous des projets d'applications de suivi des contacts qui enregistrent la liste des autres applications à proximité, afin qu'en cas de diagnostic positif, on puisse avertir tous les contacts d'un malade donné ?

Il faut se garder de penser qu'une application va tout résoudre, même si les nouvelles technologies peuvent contribuer à une sortie sécurisée du confinement, dans le cadre d'une réponse sanitaire plus globale. Les dispositifs doivent intégrer le droit des personnes à leur vie privée, pas seulement pour respecter l'Etat de droit, mais aussi parce que c'est un gage de confiance, sans lequel les utilisateurs potentiels de ces techno-

logies seront peu disposés à les adopter. S'agissant des applications de contact tracing, elles appellent une vigilance particulière, car leur incidence sur le respect de la vie privée est très variable.

Une application utilisant la technologie Bluetooth, pour détecter si un autre téléphone équipé de cette même application se trouve à proximité immédiate, apporte davantage de garanties qu'une application géolocalisant précisément et en continu.

D'une façon générale, il faut privilégier les solutions qui minimisent la collecte des informations, par exemple en utilisant un identifiant plutôt que des données nominatives. Les solutions doivent aussi privilégier le chiffrement de l'historique des connexions et le stockage des données sur un téléphone, plutôt que de les envoyer systématiquement dans une base centralisée.

Un élément déterminant pour l'appréciation que le collège de la CNIL pourrait porter sur un tel dispositif, outre l'assurance de son caractère provisoire, serait le recueil d'un consentement libre et éclairé de l'utilisateur.

A ce jour, en France, les pouvoirs publics, lorsqu'ils ont évoqué une réflexion sur des dispositifs de suivi numériques, ont exclu que leur éventuelle mise en œuvre se fasse sur une autre base que le volontariat. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR M. U.